ELABORATION DU PLUi de la Communauté des Communes du Diois

COMPTE-RENDU	**Réunion n°11**
DATE	**09/10/2019 - 14h00**
LIEU	**Espace social - Die**

OBJET	Réunion thématique n°1 - Environnement – Risque – Paysage – Patrimoine - Energie

ORDRE DU JOUR

Réunion thématique « environnement – paysage – risques – patrimoine – transition énergétique »

PIÈCES JOINTES au COMPTE-RENDU

PJ1 : Liste d'émargement
PJ2 : Présentation powerpoint

Le président de la commission planification et la chargée de mission planification à la Communauté de Communes du Diois introduisent la réunion et rappellent les différentes étapes réalisées avant la tenue de la première réunion thématique portant sur l'ensemble du périmètre de la CCD.

Les bureaux d'études en charge d'accompagner l'élaboration du PLUi présentent les principaux éléments du diagnostic portant sur les volets environnement – risques – paysage – patrimoine et transition énergétique. La présentation figure en pièce jointe au compte-rendu.

Suite à la présentation, plusieurs remarques sont formulées par les différents partenaires. Par mesure de lisibilité, elles sont regroupées par thématique.

En liminaire, le président de la commission planification rappelle que le sujet de l'assainissement est sensible. Au regard du contexte législatif, la Communauté des Communes du Diois a fait le choix de réfléchir à une future mutualisation avec la création d'un poste dédié aux réflexions (diagnostic sur le territoire, création de scénarios multiples sur l'éventuel transfert…).

Ressource en eau & assainissement

La Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT26) indique qu'il existe un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau). Ce document définit les volumes d'eau prélevables distinguant les usages agricoles, industriels ou domestiques. Les prescriptions du PLU devront être en cohérence avec ce document.
Par ailleurs concernant les installations d'assainissement, même si le territoire a fait des efforts en la matière certaines infrastructures d'assainissement sont à réaliser et d'autres à améliorer. Un diagnostic précis sur l'assainissement semble difficile à établir car certaines informations sont manquantes.

Un participant demande si il y aura un impact direct concernant les jours de gel sur la ressource en eau et la pluviométrie. Le débit des cours d'eau évoluera nécessairement durant l'année même s'il est difficile de mesurer précisément les effets sur le territoire.

Pour un participant, les réseaux et installations d'assainissement actuels n'apparaissent pas surdimensionnés si l'on se base sur la population estivale. Pour certaines communes, il est confirmé que plusieurs STEP ont en effet été surdimensionnées pour pouvoir bénéficier de subventions dont l'attribution n'était possible qu'à compter d'un certain seuil.

La DDT26 évoque les Plans de Prévention des Risques qui ont connu une priorisation au niveau national au printemps 2019. Tous les PPR prescrits n'iront pas au bout de la démarche. Dans le Diois, une bonne connaissance du risque inondation est nécessaire pour déterminer des secteurs à enjeux. Concernant les ravines, il peut y avoir un besoin d'approfondissement de la problématique pouvant impacter les zones de constructibilité.
Selon les nouvelles directives, l'objectif dans les années à venir sera d'arriver à « zéro artificialisation nette ». Ce principe vise à respecter notamment la règle du « éviter, réduire, compenser » du code de l'environnement. Le PLUi est un des documents supports qui pourra intégrer ces grands principes.
Pour un participant, il manque un volet relatif à la perméabilité des sols. Par exemple, pour l'Intermarché de Die, il existe des bassins de récupération. Pour Chanqueyras également, des noues d'infiltration sont présentes. L'eau est infiltrée dans les terrains sur plusieurs projets, aussi convient-il de ne pas l'oublier.
Une participante souligne que les réserves d'eau en cas d'incendie sont manquantes. L'absence de réserve conduit à bloquer parfois l'autorisation de permis de construire. La LPO rappelle que les incendies de forêt en Drôme existent et que pour 80 à 90%, ils se déroulent à moins de 50m d'une route ou piste forestière.

Ressources minérales & matériaux de construction

Il ne reste aujourd'hui qu'une seule carrière, Diois graviers, avec un petit stock de matériaux. La carrière de Marignac n'extrait plus de matériaux et vit sur un stock mais l'exploitation est terminée. Il est estimé une consommation de 7 tonnes de matériaux par an et par habitant dans le Diois (soit 80000 tonnes pour le territoire). L'absence de nouvelles carrières posera des problèmes de pollution et de consommation d'énergie. S'il n'y a plus de carrière, il sera nécessaire de s'approvisionner à l'extérieur du territoire, ce qui impliquera davantage d'émissions de gaz à effet de serre, sachant que la première carrière à proximité se situe à au moins 65 km (carrière Lafarge du Pouzin) ou à Montmaur dans les Hautes-Alpes avec le col de Cabre à franchir. Il faudrait prévoir des zones de carrières possibles dans le PLUi. Des moyens sont déjà mis en place pour le recyclage de matériaux de construction mais ils ne suffiront pas. Il faut une ressource locale.
Une participante fait remarquer qu'il manque dans le diagnostic des informations sur l'argile, la paille et le bois comme potentiels matériaux de construction. Le bureau d'études PLUi indique que le document d'urbanisme n'a pas pour objet de réglementer précisément les matériaux à employer dans les constructions (sauf éventuellement pour des raisons patrimoniales). Le règlement encadre cependant « l'aspect » des constructions et peut donc induire indirectement à l'utilisation de matériaux. Le diagnostic pourrait être complété par un volet matériaux bio ou géosourcés mais les informations

sont difficiles à trouver. Il est précisé également que l'adaptation au contexte local est souvent liée à sa géologie. Des constructions traditionnelles se sont plus orientées vers certains matériaux pour des raisons souvent constructives ou de disponibilités du matériaux, et localement il s'agit plus de la pierre que de la terre argileuse (contrairement au Dauphiné par exemple).
Les bâtiments agricoles en bois correspondant souvent à des bergeries et à de l'élevage ovin sont nombreux dans la vallée de Quint notamment. Ils montrent bien une évolution des pratiques et des formes architecturales. Le lien serait intéressant à faire dans le diagnostic avec les territoires voisins. Quelle prise en compte de ceux-ci concernant les ressources, l'éolien, les carrières ?

Changements climatiques

Le directeur du centre social de Die demande si l'étude réalisée en mai / juin 2019 par des chercheurs de l'université de Grenoble (LECA) sera prise en compte dans le PLU. Certains chiffres concernant le réchauffement climatique diffèrent de la présentation d'aujourd'hui. Le bureau d'études confirme cette prise en compte quand le document sera reçu. Il est également demandé si ces phénomènes climatiques auront des répercussions différenciées selon la nature des sols (sols artificialisés, pollués, enherbés...) ? Il est précisé que la nature du sol a forcément un impact sur les phénomènes de ravinement. Par exemple, un sol végétalisé permet une absorption supérieure à un sol artificialisé et donc il connaîtra moins de ravinement que ce dernier. Il existe également une distinction à faire selon le type de sols naturels. L'artificialisation entraîne des écoulements plus rapides et donc une gestion plus importante de ceux-ci.
Le Laboratoire d'Écologie Alpine (LECA) Drôme-Diois confirme les projections à +2°C. Il indique que le Diois connaît un réchauffement plus rapide que la basse vallée de la Drôme ce qui va avoir des impacts sur les sols et la ressource en eau. La canicule de 2019 a eu des effets sur le tourisme. Les touristes ont plutôt recherché les zones de fraîcheur. Le LECA a organisé un atelier sur les impacts du réchauffement climatique, et sur les actions d'adaptation à mettre en place ensemble. Les résultats permettraient d'éclairer le choix des décideurs.
Des communes s'interrogent sur la création de retenues collinaires (Pradelles, Volvent) pour avoir de l'eau disponible. Le Diois a un profil méditerranéen avec des ravines (cours d'eau intermittents) qui drainent les bassins versants.
Un participant indique que les travaux en RTM ont permis de bloquer le caractère torrentiel de cours d'eau. « Le rétablissement de cours d'eau naturels serait un contre sens ».

Biodiversité

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) indique que la biodiversité a augmenté dans le Diois car les surfaces de forêts se sont accrues. L'utilisation des forêts comme ressource bois-énergie pourrait avoir pour conséquence d'appauvrir les sols. Les branches qui se décomposent font actuellement la richesse des sols. Le risque serait donc de ré-appauvrir le milieu. Il est précisé par ailleurs que les mares installées dans les jardins de particuliers sont également des refuges pour certaines espèces. Ce sont des démarches à encourager. Pour le bois-énergie, le bureau d'études indique que les chiffres mentionnés dans la présentation ne correspond qu'à l'évaluation d'un potentiel, cela ne conduit pas nécessairement à l'exploitation de cette ressource par les collectivités. La

CCD possède des études plus fines sur ce sujet. La LPO précise que la gestion dépend en partie du type de forêt. Mais dans tous les cas, la coupe à blanc est dangereuse pour la biodiversité. Il est remarqué que la forêt tend à se mécanisée car il y a de moins en moins d'entreprises forestières. Les trouées de régénération se traduisent par des coupes à blanc.
Une participante se demande pourquoi l'avancement de la forêt est considérée comme un problème ? Cela traduit un recul du pastoralisme et des pratiques agricoles, et une relâche de l'activité humaine.
La LPO rappelle aussi qu'un terrain en libre évolution tend inévitablement vers la forêt (climax). Certaines espèces sont cependant liées à des milieux ouverts et peuvent aussi être perdantes avec une avancée trop importante de la forêt.
Une participante demande s'il serait possible d'envisager des zones d'agroforesterie dans le zonage du futur PLUi. Selon le bureau d'études, cela serait plus envisageable dans une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) que dans le règlement.

Paysage et patrimoine

Une participante indique que les ponts n'ont pas été évoqués dans la présentation alors que ce sont des éléments structurants du territoire. Ils permettent d'assurer les liaisons entre les communes. Ils représentent aussi des éléments du patrimoine.
Plutôt que «cimetières protestants», plusieurs participants indiquent qu'il faudrait plutôt parler de «cimetières familiaux». En effet, des catholiques sont aussi enterrés dans ces cimetières.
Pour un participant, la notion de « naturalité » pour le paysage n'est pas adaptée. Le Val de Quint a été très anthropisé. Dans l'identification du type de bâti, il conviendrait également de distinguer trois types d'architecture : provençal, alpin et dauphinois.
Pour les toitures pris en exemple à Lus-la-Croix-Haute, les toitures originelles étaient en chaume. Les habitants ont été incités à les changer pour éviter les risques d'incendies. C'est pourquoi nous avons un siècle d'expérimentation qui donne aujourd'hui des résultats divers.
Une participante rappelle également qu'un complément serait nécessaire sur les bâtiments du 20ème siècle .
Certains reprochent à l'Etat sa politique de la « mise sous cloche » de village, très restrictive pour l'environnement. Comment s'adapter aux enjeux climatiques si l'on ne peut pas modifier les bâtiments ?

Le service de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) indique qu'il faudrait rajouter une carte sur l'armature urbaine. Par ailleurs, les possibilités d'urbaniser doivent être directement liées à la vacance dans les centres anciens. Une partie du paysage de Saint-Nazaire-le-Désert risque d'être « gâchée » suite à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone (document d'urbanisme actuellement en cours d'approbation). Dans la Drôme, seuls 5% des bâtiments sont soumis à l'avis de l'ABF, et 3% dans le Diois. Les villages le plus protégés sont ceux qui hébergent 45% à 50% des habitants du Diois. A Die, une AVAP couvre la ville et à Pontaix et Châtillon, des monuments historiques sont présents. Les enjeux se situent dans les centres anciens, qui sont peu protégés.
Les centres-anciens pourront être considérés comme des espaces de développement à part-entière (reconquête du logement vacant, redynamisation….) cependant pour faciliter ces reconquêtes, des compromis devront être trouvés pour faciliter la modernisation des logements des centre anciens. Les protections patrimoniales existantes pourraient

prendre en compte les évolutions des modes de vie.
Les architectes des bâtiments de France évoquent le recours à l'article L151-19 pour protéger les cœurs de villages non couverts par un périmètre de monument historique ou une AVAP. L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) rappelle par ailleurs le volet « patrimoine » du diagnostic du PLUI qui devra répertorier et prendre en compte dans de futures règles du zonage, la protection du petit patrimoine.
Une élue fait remonter ses inquiétudes face à la montée en complication ou aux contraintes que la protection des petits villages risquent d'ajouter aux contraintes déjà existantes (éloignement, rudesse….). La protection de ces villages existe aussi par le fait qu'ils soient habités, réhabilités. La protection de ces éléments est importante mais elle ne fonctionne que s'il existe réellement de l'offre et de la demande.
Il est rappelé également qu'il existe 2 sites classés et 2 sites inscrits au sein de la CCD : le vallon de la Jarjatte et l'éboulement rocheux du Claps (classés), le cirque d'Archiane et les Gorges des Gâts (inscrits). Il serait nécessaire d'analyser plus finement ces sites. L'analyse par grandes entités n'est pas opérante. Il conviendrait de mener une analyse structurelle pour vraiment protéger le paysage et en faire ressortir les enjeux (cônes de vue, etc.). L'UDAP souligne également l'importance des sites touristiques (Gorges des Gats, Claps…) avec les enjeux d'aménagement liés à leur fréquentation touristique (aires de stationnement...). L'UDAP insiste sur l'analyse des structures paysagères dans le diagnostic, sur les routes remarquables et sur les cônes de vues à identifier dans le diagnostic. Pour les Périmètres de Délimitation des Abords, l'UDAP participera à leur définition.

Le bureau d'études indique qu'un diagnostic plus fin sera réalisé intégrant notamment un retour de « cahiers communaux » dont l'objectif est de recueillir des éléments précis par la population (cônes de vue ou haies à préserver par exemple). Les surfaces protégées au titre du patrimoine sont en effet faibles mais elles couvrent 50% de la population de la CCD. L'ABF rappelle qu'imposer des densités sans tenir compte des formes urbaines serait une erreur. Le règlement ne peut pas tout, il faut aussi des éléments opérationnels.

Pour le Pôle Environnement, Nature et Patrimoine de la CCD : sachant que la vie part du sol, il faut être particulièrement vigilant à la richesse des sols et aux manières de les conserver (sols naturels, agricoles, peu artificialisés...). La production d'un paysage passe par le patrimoine mais c'est aussi une résultante de ce que ses habitants y ont fait. Si on a besoin de faire autrement, cela implique forcément une modification du paysage. Les règlements doivent prendre en compte le besoin de vivre et donc d'évoluer de ce territoire. Sur ce point, la CCD a été contactée par des entreprises pour l'implantation de champs de panneaux solaires sur 20Ha à Montmaur-enDiois. Jusqu'où aller dans l'intégration des nouveaux usages pouvant modifier les paysages ? Un juste milieu est à trouver.
Pour l'association Halem, la partie paysage n'évoque pas assez la question de l'habitat léger, or il y a beaucoup à apprendre sur ce sujet. L'habitat léger souligne le juste compromis à trouver entre les besoins esthétiques et les contraintes financières. La tolérance paysagère est définie dans les documents d'urbanisme. La question de la transition énergétique implique d'avoir une artificialisation limitée ce que permet l'habitat léger. Aussi comment prendre en compte cette forme d'habitat ?
Une élue signale également l'existence de 3 yourtes sur sa commune, ainsi que de caravanes et de roulottes. La reconnaissance de ce type d'habitat dans le PLUi apparaît importante.

Dans tous les cas, le vice-président à la planification de la CCD indique le développement futur du territoire sera adapté à chaque commune.

Energie

Une participante demande ce qui pourrait être accepté en terme d'énergies renouvelables. L'UDAP répond qu'une réflexion globale à l'échelle du territoire serait nécessaire. Il existe par exemple sur d'autres territoires des coopératives de production d'énergie solaire. A Saillans, des lieux ont été identifiés. Les réflexions collectives seraient plus opérantes que des réflexions individuelles sur la production d'énergie renouvelable. Un participant évoque l'exemple du photovoltaïque, qui permettrait d'avoir une production en lien avec la consommation. Pour lui, les réflexions individuelles seraient tout de même à prendre en compte.

Pour l'UDAP, en prenant l'exemple de Lus-la-Croix-Haute, l'intégration de panneaux solaires pourrait se faire sur de l'ardoise pour plus de discrétion que sur des tuiles. Les panneaux thermiques seraient également plus recommandés car ils sont plus discrets que des panneaux solaires.

L'association DWATTS souligne les avis négatifs de l'UDAP concernant les dispositifs de production d'énergies renouvelables même si les parties de bâtiment ne sont pas visibles depuis l'espace public. Le règlement de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Die autorise les installations photovoltaïques sur 30% des toitures ce qui ne permet pas réellement la réalisation d'installations (les toitures des centres anciens étant très petites, 30% représente vraiment une surface très faible). Il faut avoir conscience que la multiplication par 4 de la production d'énergies renouvelables locales est un objectif colossal pour le territoire, et encore plus pour la diminution des consommations d'énergies, surtout pour l'habitat ancien.

La question de l'isolation et des économies d'énergie dans les centres anciens est importante. Concernant les solutions à apporter, elles seront données en phase de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), chose que confirme le Maire de Chamaloc.

L'UDAP trouve qu'il n'y a pas à sa connaissance d'études précises et fiables concernant l'isolation des bâtiments. Dans les bourgs, par exemple, les maisons mitoyennes comportent déjà deux murs qu'il n'est pas nécessaire d'isoler. L'isolation de la toiture est la première étape. L'UDAP est prêt à évoluer sur le règlement concernant certains points. La question de l'habitabilité des centres anciens nécessite des gens compétent en terme de rénovation. Les règles peuvent s'adapter mais elles ne font pas tout.

Le PNR du Vercors précise qu'il existe un manque d'informations sur le potentiel d'économie d'énergie, de même une vérification sur les unités utilisées (mW/h et non kW/h) devrait être réalisée. Sur les besoins en climatisation, il conviendrait d'éviter le recours à ce type d'installation. Le bureau d'études précise en effet que l'évocation de « besoins en climatisation» ne correspond pas à l'installation de systèmes techniques type « climatiseurs » mais qu'il s'agit d'une notion mesurant l'énergie nécessaire pour maintenir une température de confort dans des locaux face au réchauffement climatique. Cela implique dès lors d'anticiper des solutions (exemple : bioclimatisme pour l'habitat). A cet égard il est rappelé que les anciennes maisons ont des qualités constructives assurant une bonne inertie thermique.

Le Pôle Environnement et Patrimoine de la CCD s'interroge sur les données présentées concernant la baisse des consommations d'énergie sur le territoire (- 24%). Les données

de l'OREGES correspondent probablement à des modes de calcul extrapolés selon des modèles types (typologie du territoire/des habitations…) ; la baisse réelle serait sans doute à nuancer. Des études dans le cadre de la Biovallée bien que datant de 2011 viendront préciser ce diagnostic. Dans l'idéal, il conviendrait également de bien distinguer les potentiels de production d'énergies renouvelables « absolus » des potentiels réellement «mobisables» en tenant compte des différentes contraintes.
La CCD indique qu'il faudrait se poser les questions de consommation actuelle d'énergie avant de parler des potentiels de développement. De plus, il faudrait des données chiffrées avant d'avoir des pourcentages.

Divers
L'espace social se demande comment créer plus de roulement dans les logements pour avoir moins de vacance ?

PROCHAINES ETAPES

Mercredi 16/10/2019 à 14h00, à l'espace social de Die :Réunion thématique n°2 Sociodémographie – habitat – foncier – équipements

Mercredi 23/10/2019 à 14h00, à l'espace social de Die : Réunion thématique n°3 Economie – agriculture – tourisme - mobilité – réseaux

Elaboration du diagnostic

atelier thématique

environnement - paysage - patrimoine - transition énergétique

mercredi 9 octobre 2019

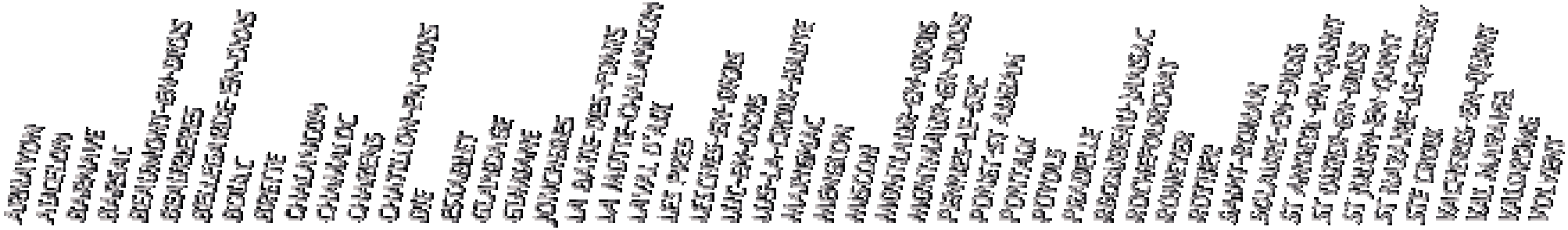

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PLUI

URBEO

URBANISME
PAYSAGE
ARCHITECTURE

URBEO

EOHS

HABITAT
LOGEMENT

Eohs GROUPE HTC

BIOTOPE

ENVIRONNEMENT
ECOLOGIE

biotope

DELSOL AVOCATS

ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

ÉLABORATION DU PLUI

DIAGNOSTIC → PADD → TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE → ARRÊT → CONSULTATION DES PPA → ENQUÊTE PUBLIQUE → APPROBATION

ENTRETIENS VISITES	ATELIERS BASSINS DE VIE	ATELIERS THÉMATIQUES	SYNTHÈSE
MARS - AVRIL - MAI 2019	JUIN - JUILLET 2019	OCTOBRE 2019	

ENVIRONNEMENT / RISQUES / PAYSAGE / PATRIMOINE	*09/10/2019*
HABITAT / DÉMOGRAPHIE / FONCIER / ÉQUIPEMENTS / SERVICES	*16/10/2019*
ÉCONOMIE / MOBILITÉ / RÉSEAUX	*23/10/2019*

ÉTAPE PRÉCÉDENTE : ENTRETIENS AVEC LES ÉLUS COMMUNAUX

MARS-AVRIL 2019

ENTRETIENS PAR COMMUNE / 50 ENTRETIENS

Des rencontres essentielles pour la compréhension du fonctionnement de chaque commune

Une base de diagnostic cartographique précise

ÉTAPE PRÉCÉDENTE : RENCONTRES CITOYENNES PAR BASSIN DE VIE

JUIN-JUILLET 2019

GROUPE TERRITORIAUX PAR SECTEUR

De l'intérêt pour la démarche, des éléments forts pour le diagnostic recueillis

DES SUPPORTS POUR POURSUIVRE LA CONCERTATION

- **Mise en place des cahiers communaux en mairie : Version Papier**

- **Des cahiers de « liaison » déjà en mairie pour toute remarque libre**

- **Création en cours d'une interface en ligne pour recueillir des remarques**

ATELIER THÉMATIQUE N°1

MILIEUX PHYSIQUES	MILIEUX NATURELS	RESSOURCES NATURELLES	MILIEUX ANTHROPISÉS
• TOPOGRAPHIE • GÉOLOGIE • CLIMATOLOGIE • RISQUES NATURELS	• HABITATS NATURELS • FAUNE / FLORE • ESPACES & ESPÈCES REMARQUABLES	• SOUS-SOL • SOL • BIOMASSE • EAU • AIR • SOLAIRE	• PAYSAGE • PATRIMOINE

MILIEUX PHYSIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

- **50 COMMUNES**
- **1225 KM²**
- **11400 HABITANTS**

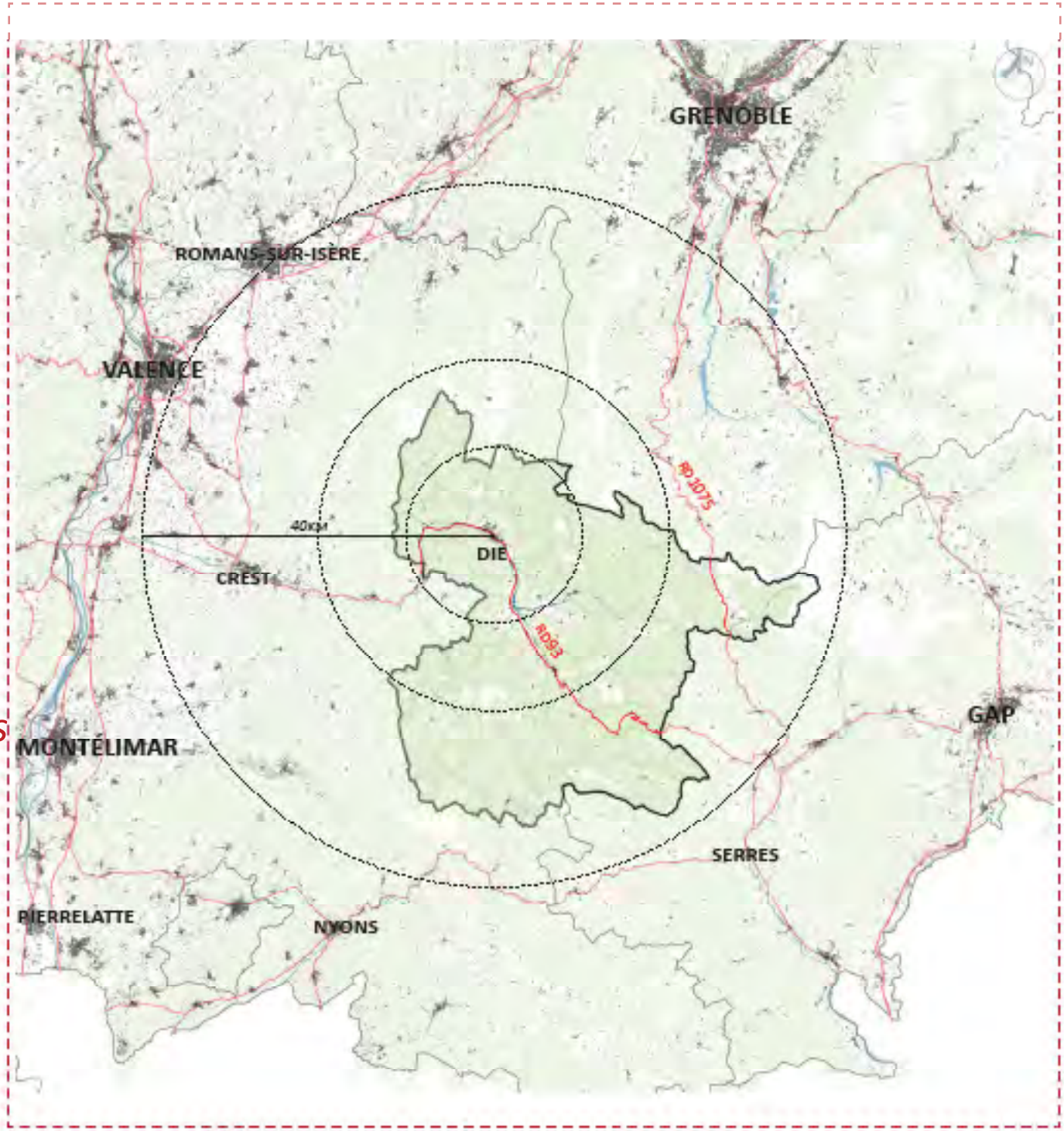

- *DRÔME + RD93 = AXES ARMATURES*
- ***70KM ENTRE DIE ET VALENCE***
- ***40KM ENTRE DIE ET CREST***

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE ÉMINEMMENT FORESTIER

ESPACES FORESTIERS

ESPACES AGRICOLES

ESPACES URBANISÉS / ARTIFICIALISÉS

ESPACES HYDRAULIQUES

UN TERRITOIRE ÉMINEMMENT FORESTIER

MODES D'OCCUPATION DES SOLS

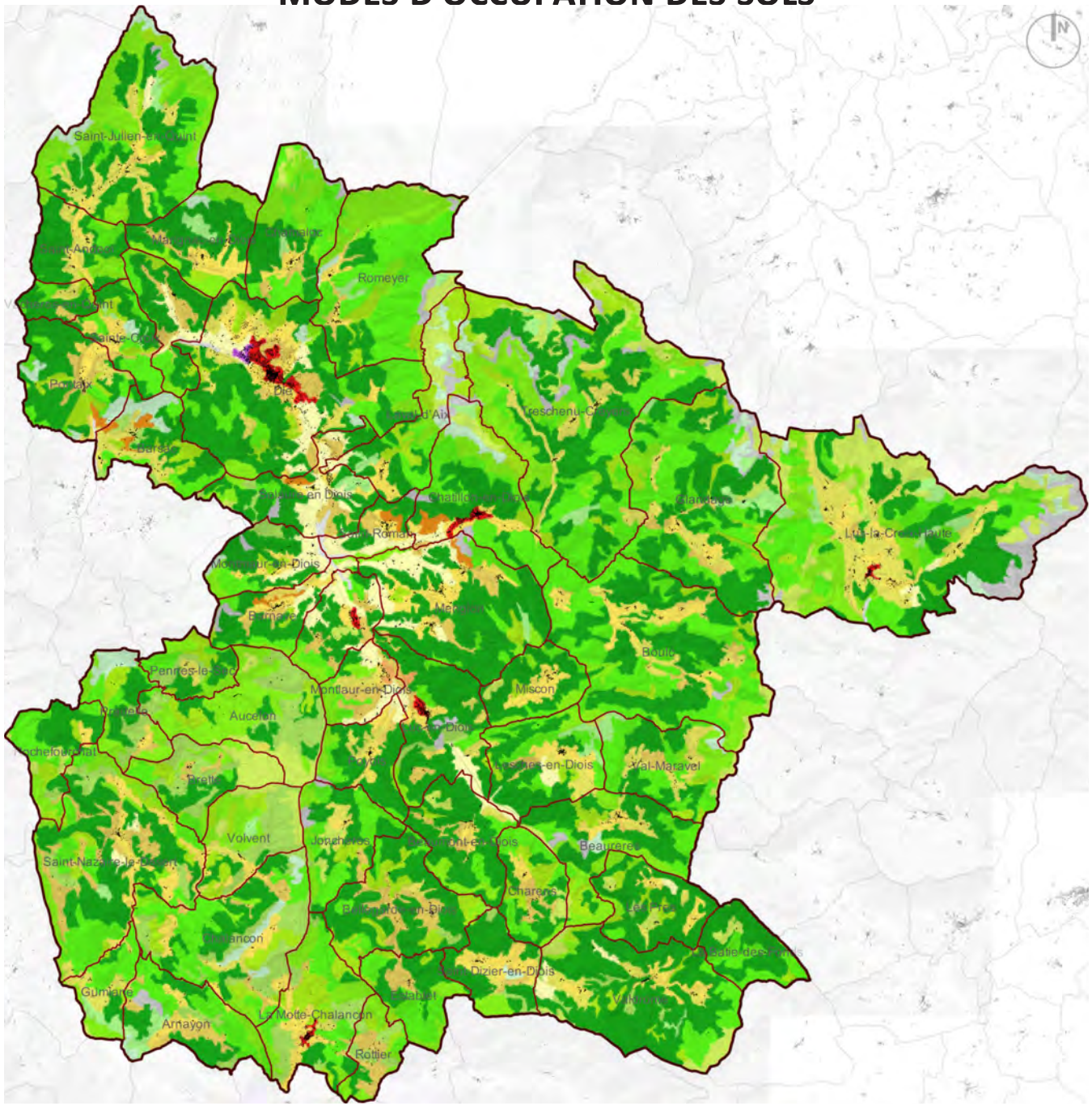

Occupation du sol en 2018

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 221 - Vignobles
- 222 - Vergers et petits fruits
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 321 - Pelouses et pâturages naturels
- 322 - Landes et broussailles
- 323 - Végétation sclérophylle
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- 331 - Plages, dunes et sable
- 332 - Roches nues

TOPOGRAPHIE

LE DIOIS = UN MASSIF DES PRÉ-ALPES POSITIONNÉ ENTRE LES DEUX ENSEMBLES MONTAGNEUX (LE VERCORS ET LE VENTOUX, DANS LE PROLONGEMENT DES BARRONNIES)

UNE STRUCTURE MAJEURE DE GRANDES LIGNES DE MONTAGNES ORIENTÉES NORD-SUD

DES RELIEFS SECONDAIRES QUI DÉCOUPENT L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE EN PLUSIEURS PETITES UNITÉS (COMBES PERCHÉES, COMBES LARGES ET OUVERTES, VALLÉES PLUS OU MOINS FERMÉES)

UN RÉSEAU HYDRAULIQUE (LA DROME ET SES AFFLUENTS) «EST-OUEST» QUI FISSURE LES GRANDS CLOISONNEMENTS NORD-SUD

DIFFÉRENTES COMPOSANTES TOPOGRAPHIQUES :

- *LES MONTAGNES (2000M NGF) AVEC LEURS CRÊTS TITHONIQUES*
- *LES COLLLINES DE MARNES NOIRES*
- *LES CLUSES ET GORGES*
- *LES COMBES ET RIVIÈRES*

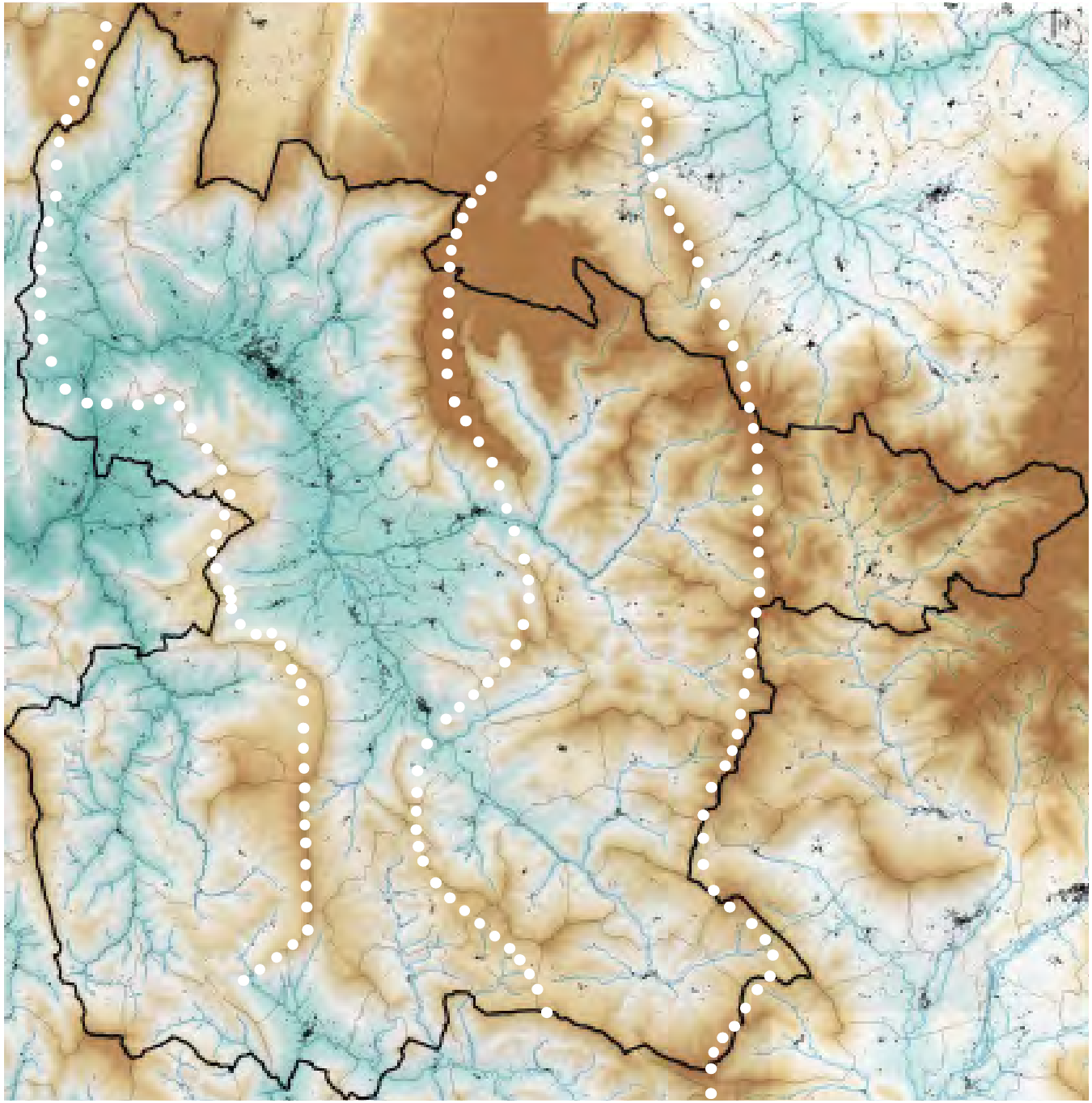

UN TERRITOIRE FORGÉ PAR UNE GÉOLOGIE «VISIBLE»

LE DIOIS, UNE UNITÉ SÉDIMENTAIRE DU MÉSOZOÏQUE (ROCHES CALCAIRES) DÉCOLLÉE DES SOCLES CRISTALLINS DES ALPES

=> FALAISES ABRUPTES

NATURE DU SOUS-SOL

UNE GÉOLOGIE RECONNUE, VECTRICE D'ATTRACTIVITÉ

- *TOURISME,*
- *RECHERCHE SCIENTIFIQUE...*

SITES D'INTÉRÊT ET D'INVENTAIRE GÉOLOGIQUES

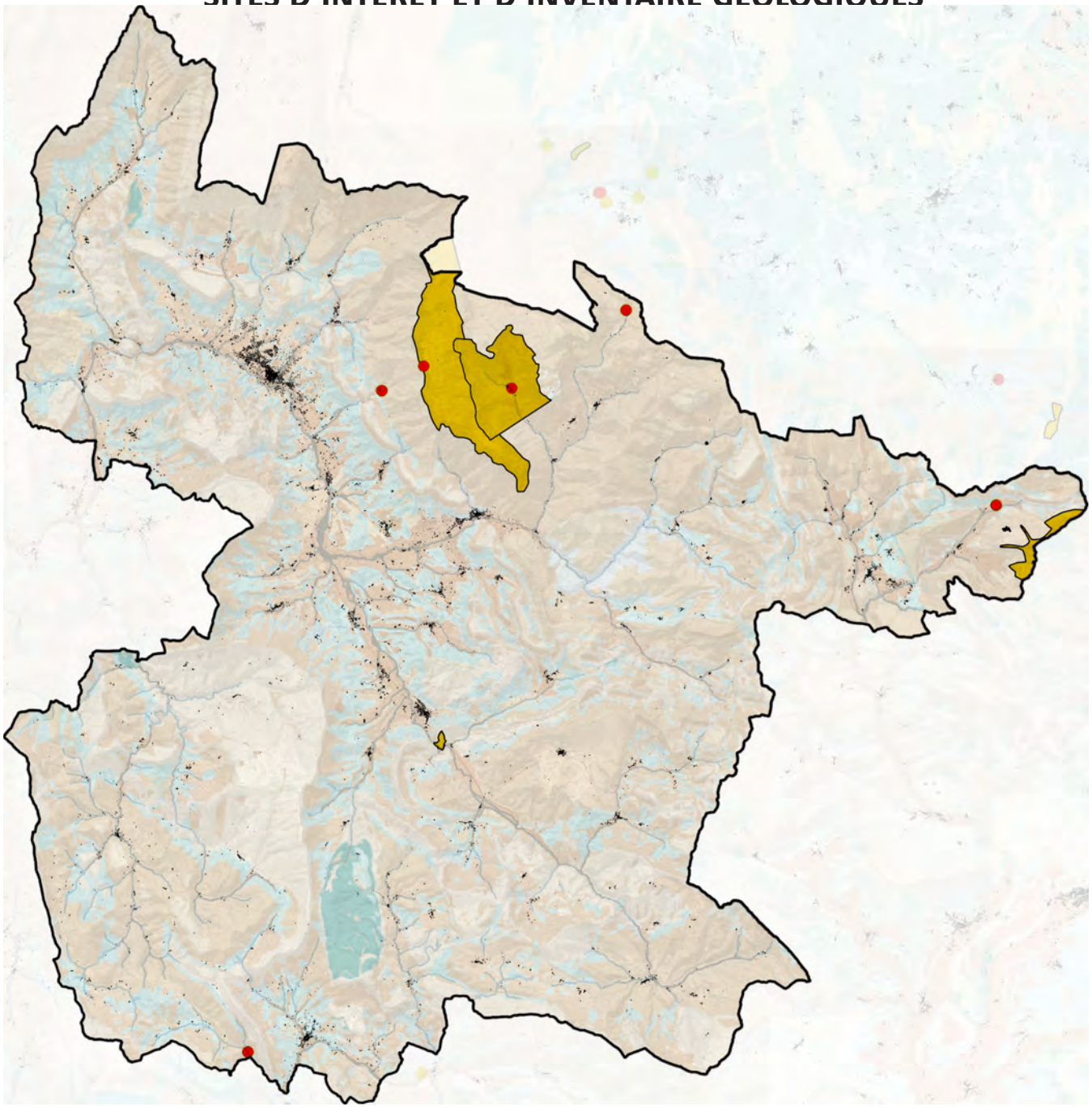

LA DRÔME, AXE MAJEUR DU TERRITOIRE

3 GRANDS BASSINS VERSANTS DÉCOUPÉS EN PLUSIEURS BASSINS «ORGANISATEURS» DU TERRITOIRE SELON LES AFFLUENTS (LE BEZ, LA SURE, LA ROANNE, L'OULE, LA BRETTE…)

- *DRÔME POUR 45 COMMUNES*
- *BUËCH (LUS-LA-CROIX-HAUTE)*
- *EYGUES (ROTTIER, BELLEGARDE-EN-DIOIS, LA MOTTECHALANCON, ESTABLET, SAINT-DIZIER-EN-DIOIS ET UNE PARTIE DES COMMUNES DE ARNAYON ET CHALANCON)*

UN RÉGIME HYDROLOGIQUE DE TYPE PRÉALPIN À TENDANCE MÉDITERRANÉENNE (BASSES EAUX EN ÉTÉ ET HIVER, HAUTES EAUX EN MARS-AVRIL AVEC LA FONTE DES NEIGES)

GRANDS BASSINS VERSANTS

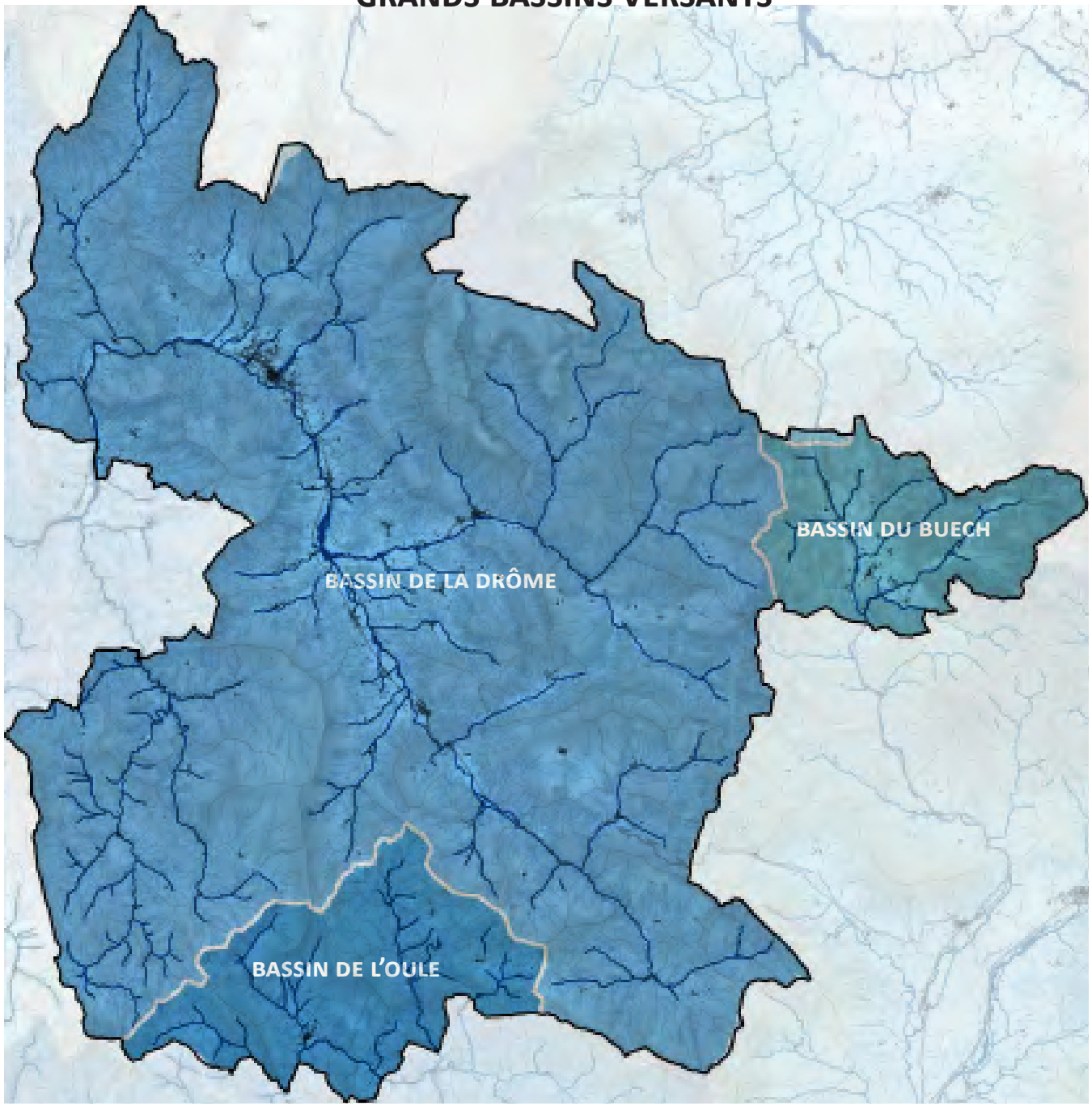

DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES STRATÉGIQUES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- *CALCAIRES ET MARNES CRÉTACÉES DU VERCORS*
- *ALLUVIONS DE LA DRÔME*

=> PLAN DE GESTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES, VALIDÉ EN 2018 PAR LA «CLE DU SAGE DRÔME»

ÉVOLUTION DES NIVEAUX PIÉZOMÉTRIQUES

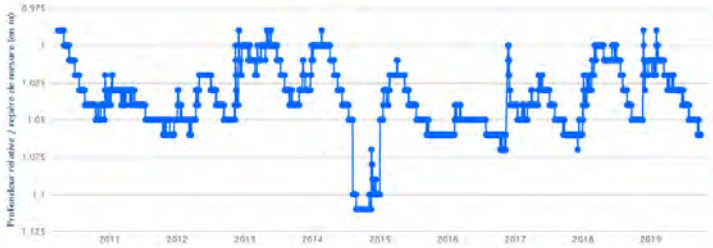

MASSES D'EAU SOUTERRAINES

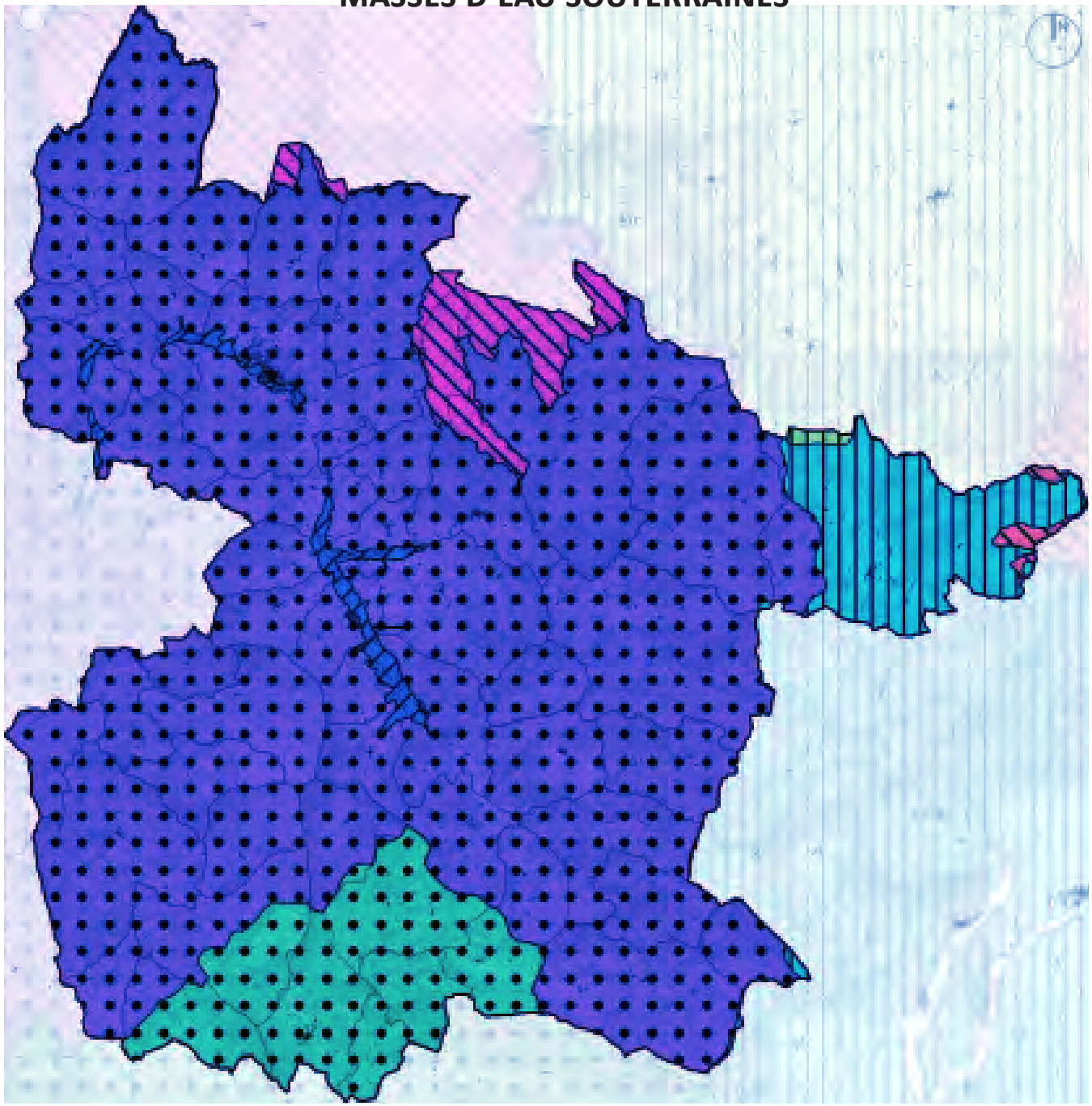

UN TERRITOIRE DE TRANSITION CLIMATIQUE ENTRE INFLUENCES MÉDITERRANÉENNE ET CONTINENTALE

DES PRÉCIPITATIONS ABONDANTES AU PRINTEMPS ET EN AUTOMNE, UN FAIBLE NOMBRE DE JOURS DE PLUIE ET UN ÉTÉ CHAUD ET LUMINEUX. DES VENTS DU SUD, CHAUDS ET PLUVIEUX.

LE CARACTÈRE CONTINENTAL APPORTE DES HIVERS ASSEZ FROIDS ET ABONDANTS EN NEIGE.

UNE ACCENTUATION DES TEEMPÉRATURES DE +2°C DEPUIS 60 ANS.

NIVEAU DES TEMPÉRATURES ET PRÉCIPITATIONS (1981-2010)

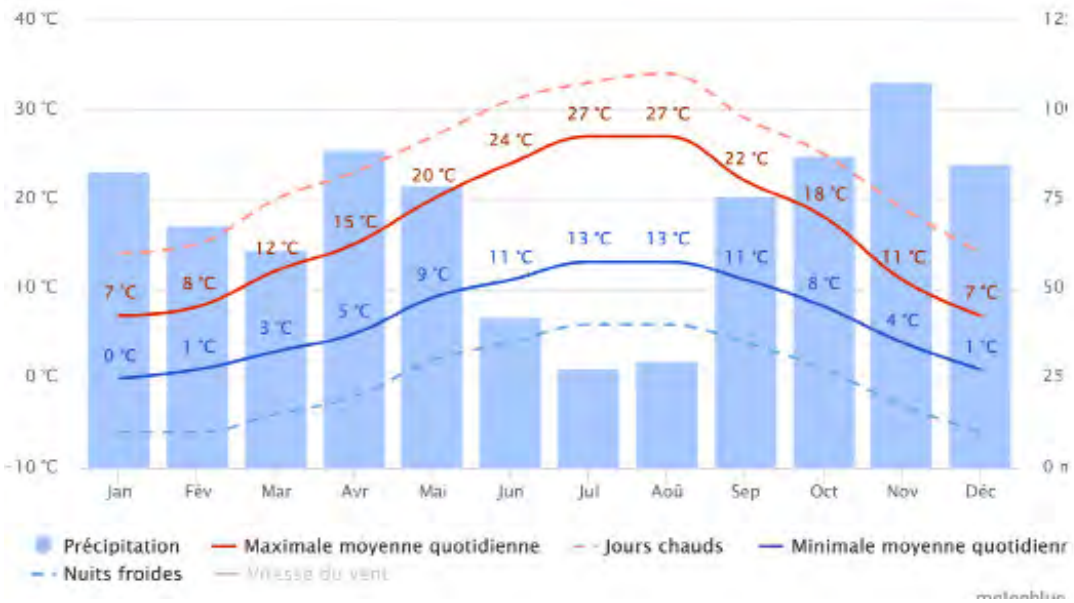

RÉPARTITION MENSUELLE DES PRÉCIPITATIONS PAR NIVEAU D'INTENSITÉ

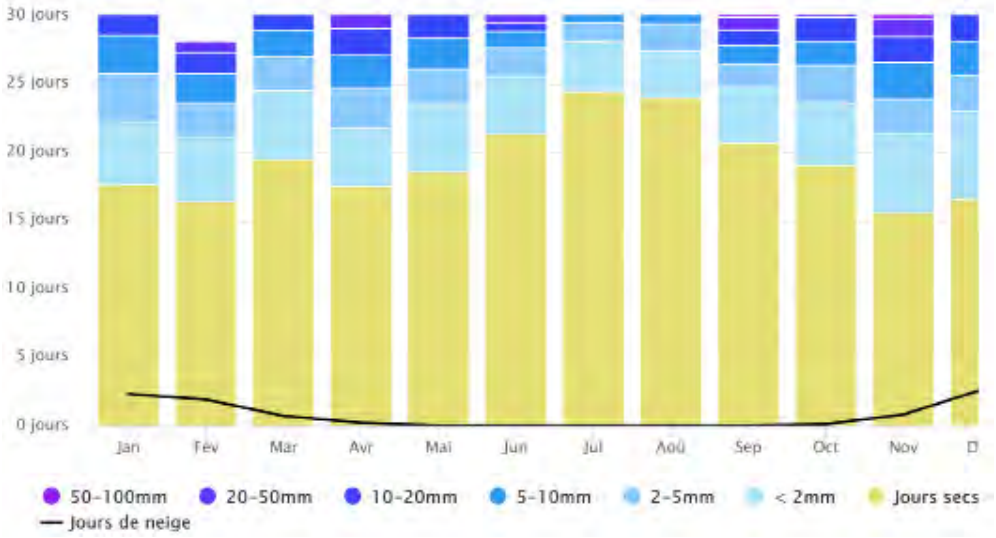

RÉPARTITION MENSUELLE DES TEMPÉRATURES

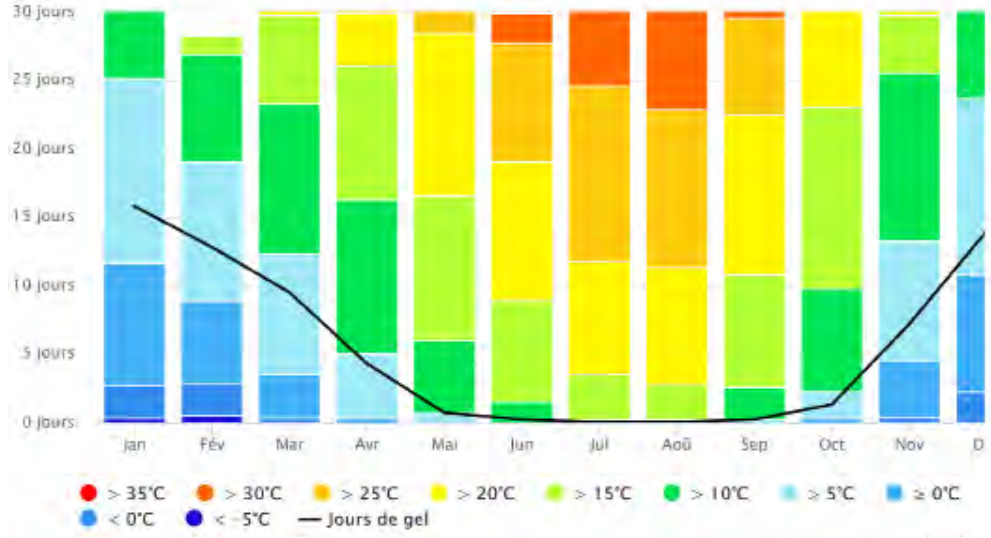

TEMPÉRATURES MOYENNES

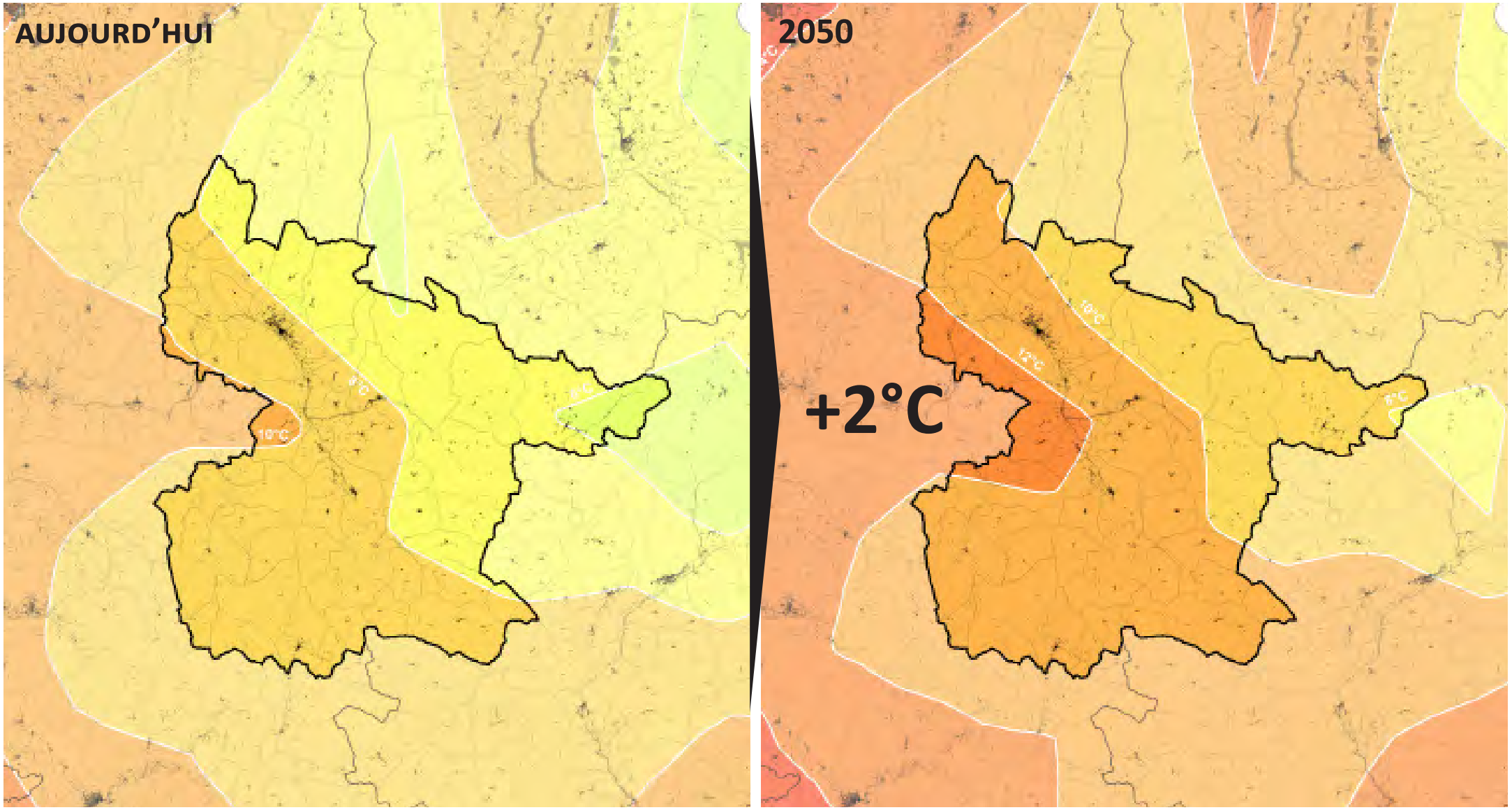

UN CLIMAT DONT LES TENDANCES & ÉVOLUTIONS DEVRAIENT S'ACCENTUER POUR LES 30 ANS À VENIR

NOMBRE DE JOURS CHAUDS > 25°C

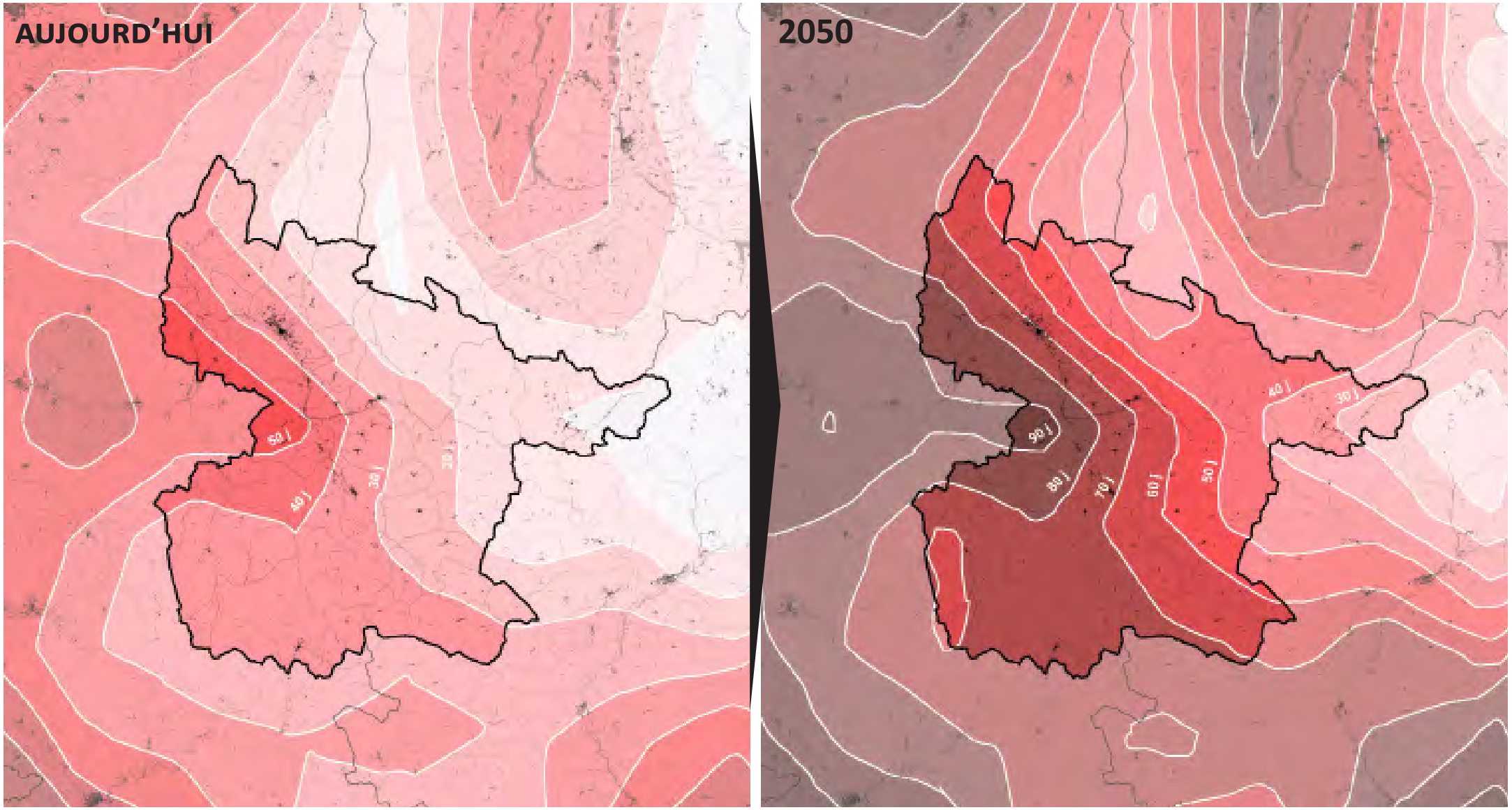

NOMBRE DE JOURS CHAUDS x2

NOMBRE DE JOURS DE GEL (<0°C)

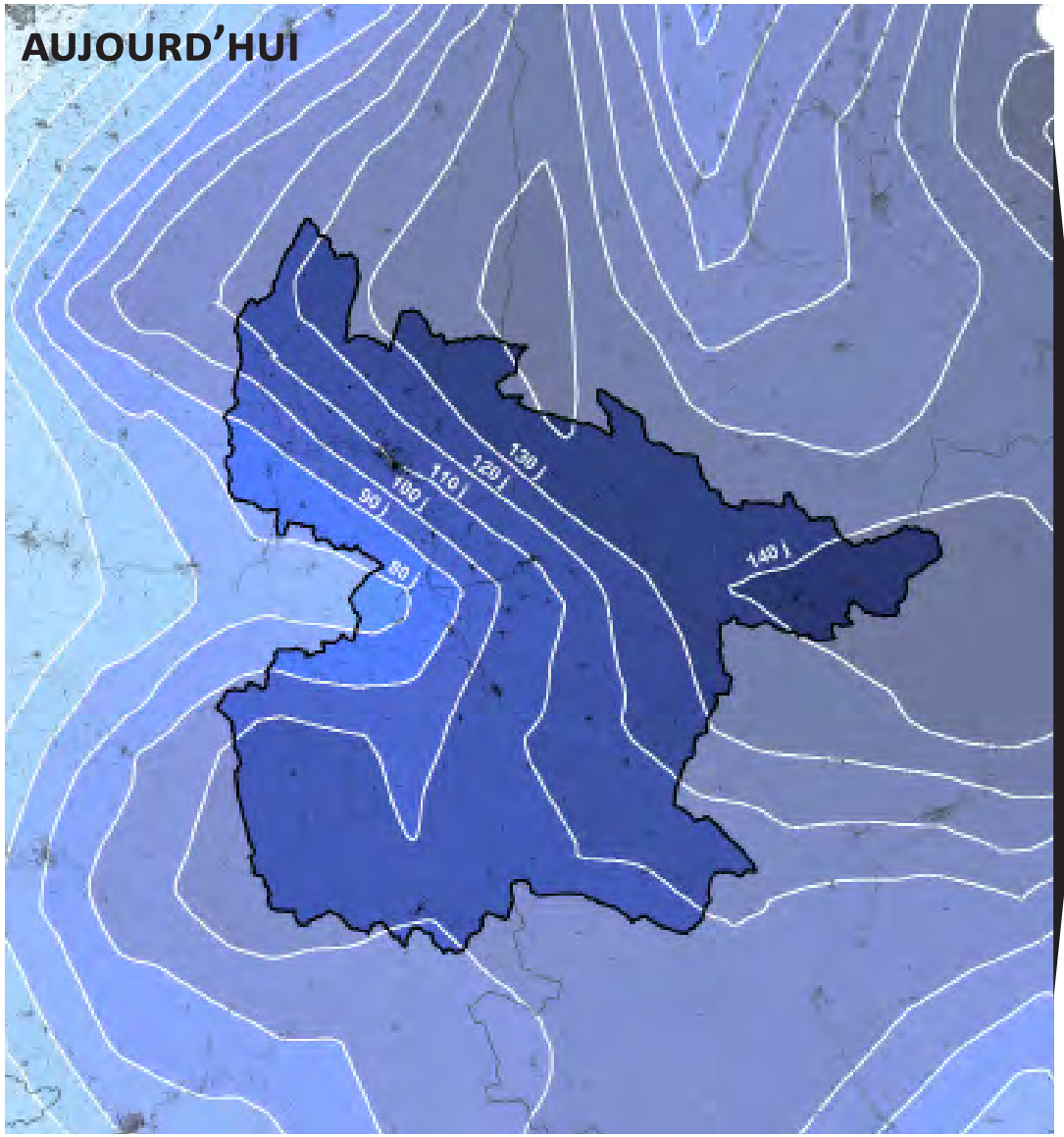

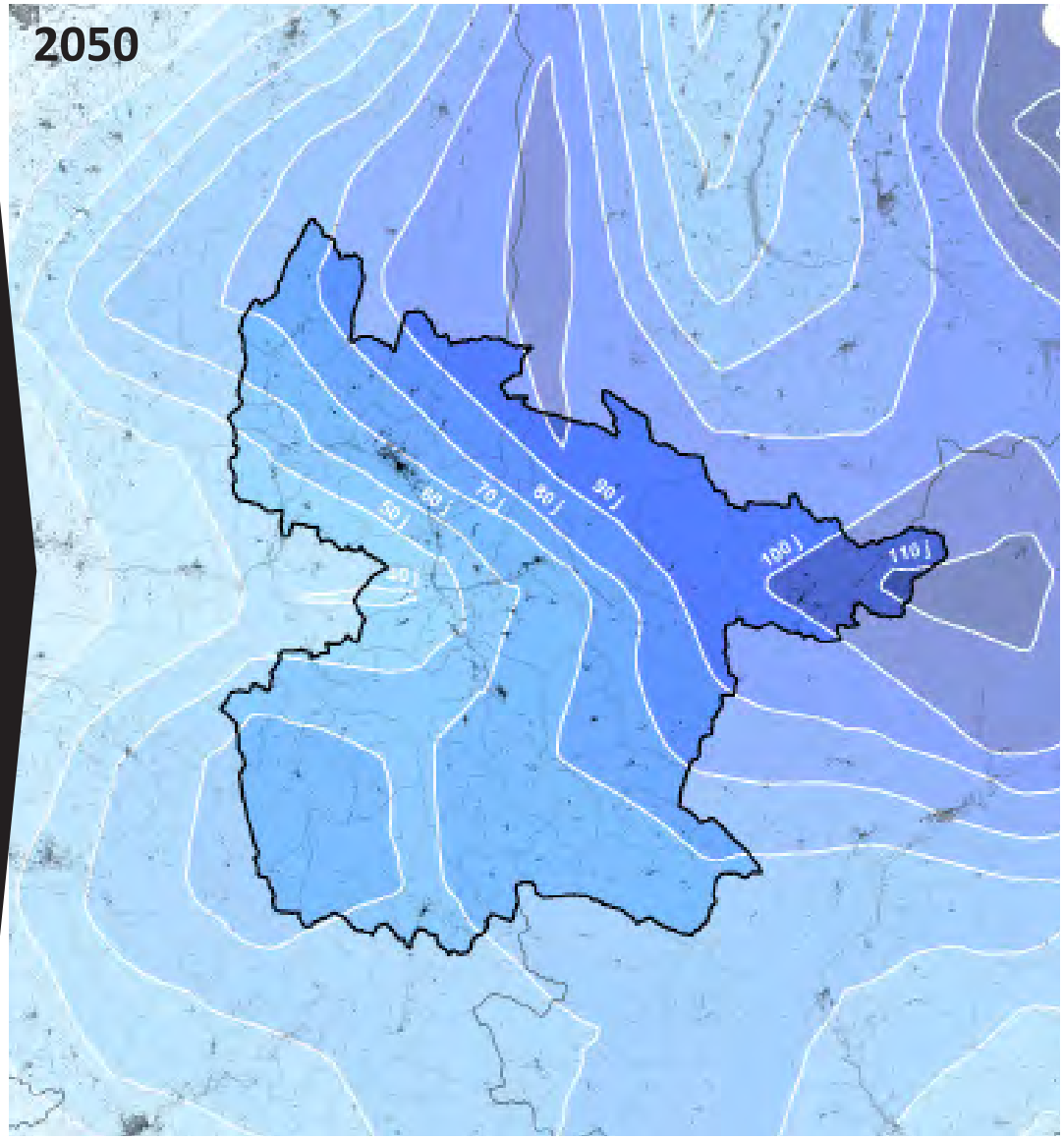

PRÉCIPITATIONS ANNUELLES (EN MM)

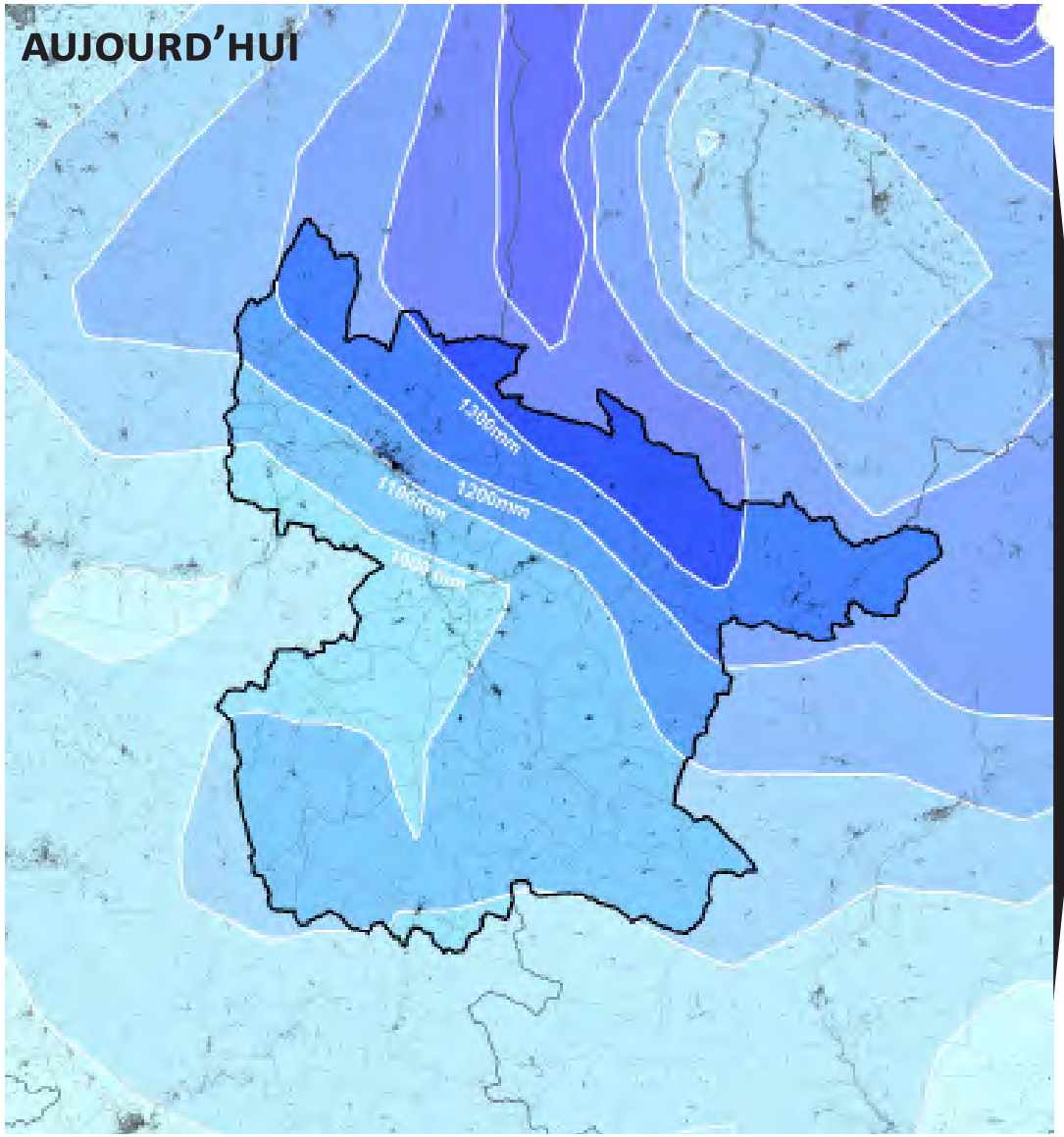

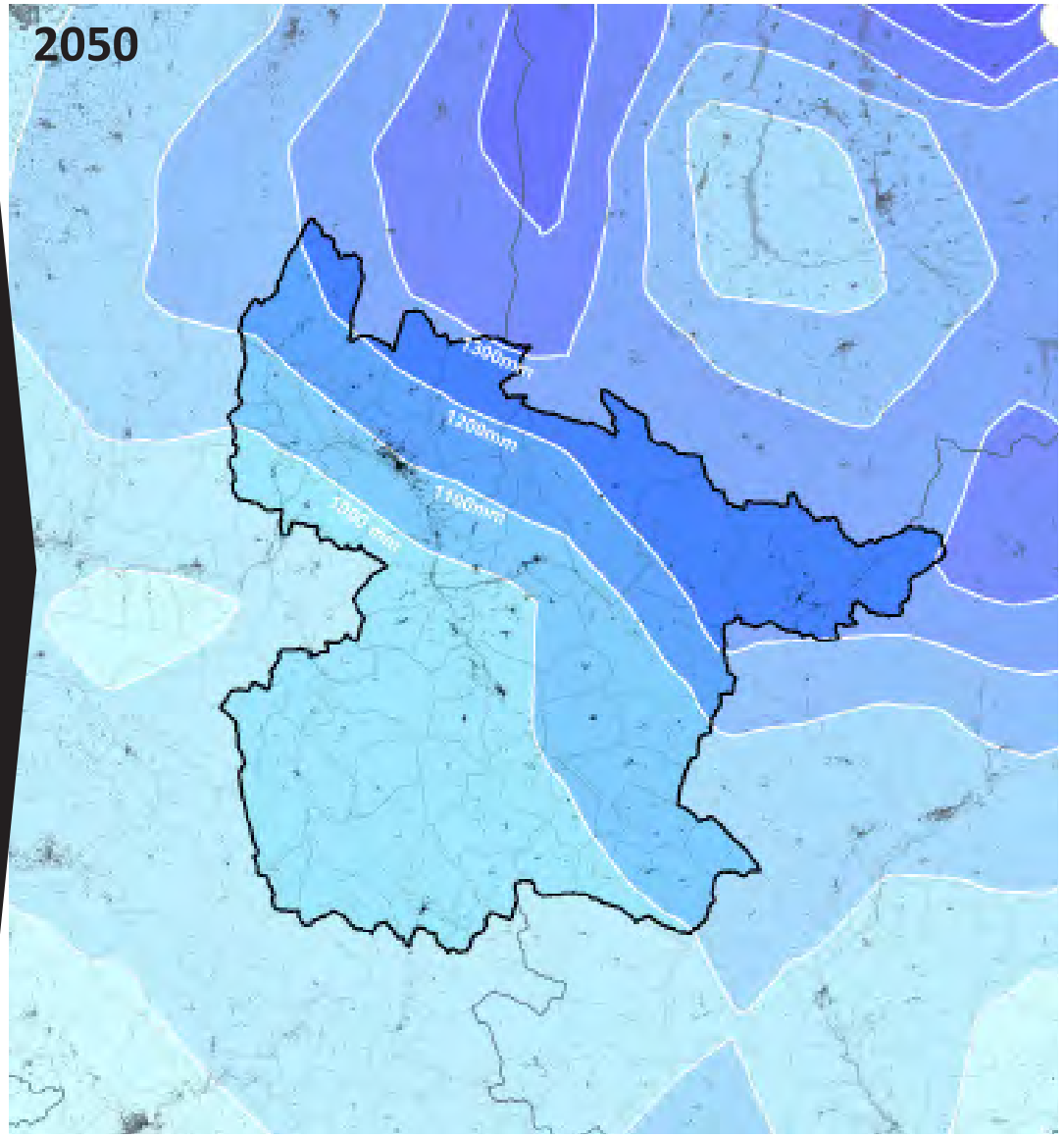

UN COUVERT VÉGÉTAL ÉTAGÉ EN PLUSIEURS STRATES :

- *UN ÉTAGE COLLINÉEN (800-1000M) = CHÊNAIE PUBESCENTE, EN PLEINE LUMIÈRE SUR LES ADRETS, ACCOMPAGNÉE DE BUIS, GENÊTS CENDRÉS ET ORCHIDÉES,*
- *UN ÉTAGE MONTAGNARD (1000 - 1600M), OÙ PROSPÈRE LE PIN SYLVESTRE EN ADRET ET LE HÊTRE (+SAPINS) EN UBAC*
- *UN ÉTAGE SUBALPIN (1600 - 2100M) MÉLANGEANT ÉPICÉAS ET PINS À CROCHETS, SEULS CAPABLES DE SUPPORTER SES CONDITIONS CLIMATIQUES DIFFICILES. A PARTIR DE 1900M, LES ARBRES DISPARAISSENT POUR LAISSER LA PLACE À LA PELOUSE ALPINE*
- *UN ÉTAGE ALPIN (> 2100 M) : HAUTS SOMMETS DE LA JARJATTE SOUS LA FORME DE PELOUSES SOMMITALES ET D'AFFLEUREMENTS CALCAIRES (OÙ DOMINENT GENTIANES, HÉLIANTHÈMES ET TULIPES).*

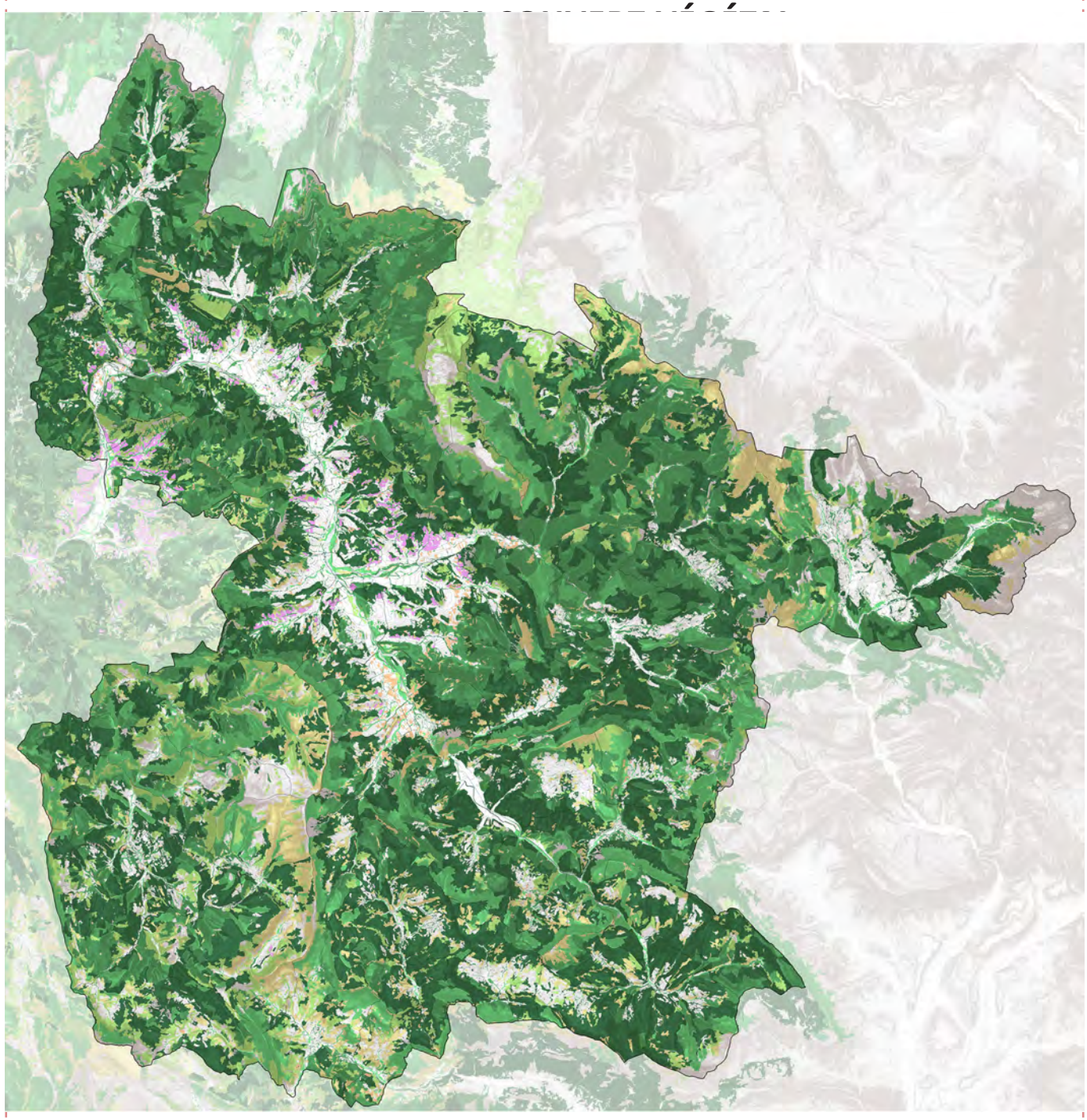

RISQUES NATURELS

UN SUBSTRAT ROCHEUX, VECTEUR DE MULTIPLES RISQUES NATURELS (MOUVEMENTS DE TERRAINS, ÉBOULEMENT, ETC.)

- *NOMBREUSES COULÉES DE BOUES AU NORD*
- *GLISSEMENTS DE TERRAIN AU SUD*
- *DES EFFONDREMENTS QUI ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DU TERRITOIRE (BOULC...)*
- *DES BERGES DE LA DRÔME QUI CONTINUENT À S'ÉRODER (40000M3 DE MATÉRIAUX CHARRIÉS PAR LA RIVIÈRE)*

LOCALISATION DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

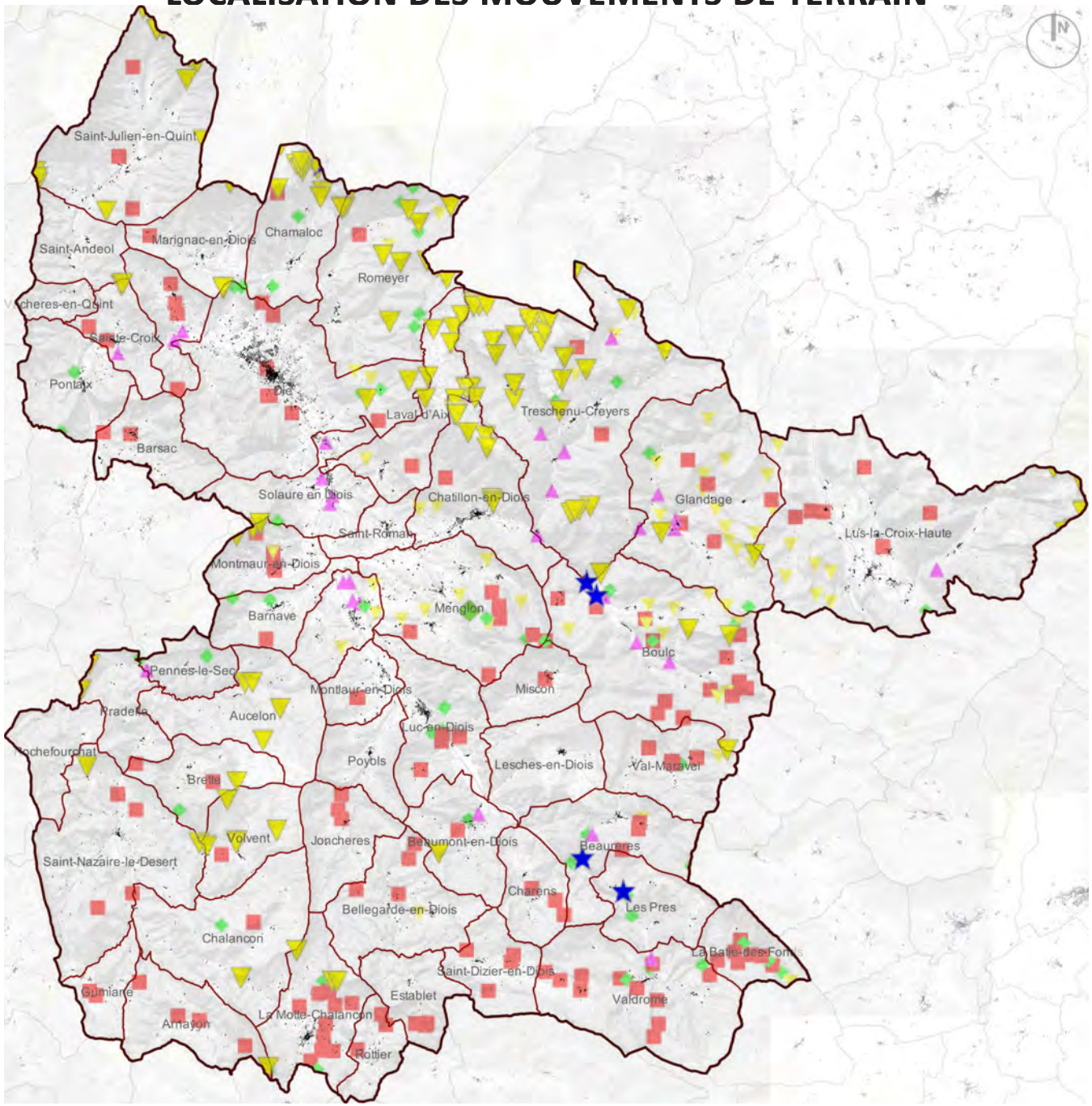

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

DES ALÉAS «MOYENS» FOCALISÉS SUR CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE

- *CONTOURS DU VAL DE QUINT*
- *HAUTEURS DE LA COMBE DE DIE*
- *BOULC*
- *VALLÉE DE LA ROANNE*
- *HAUTE VALLÉE DE LA DRÔME*

ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

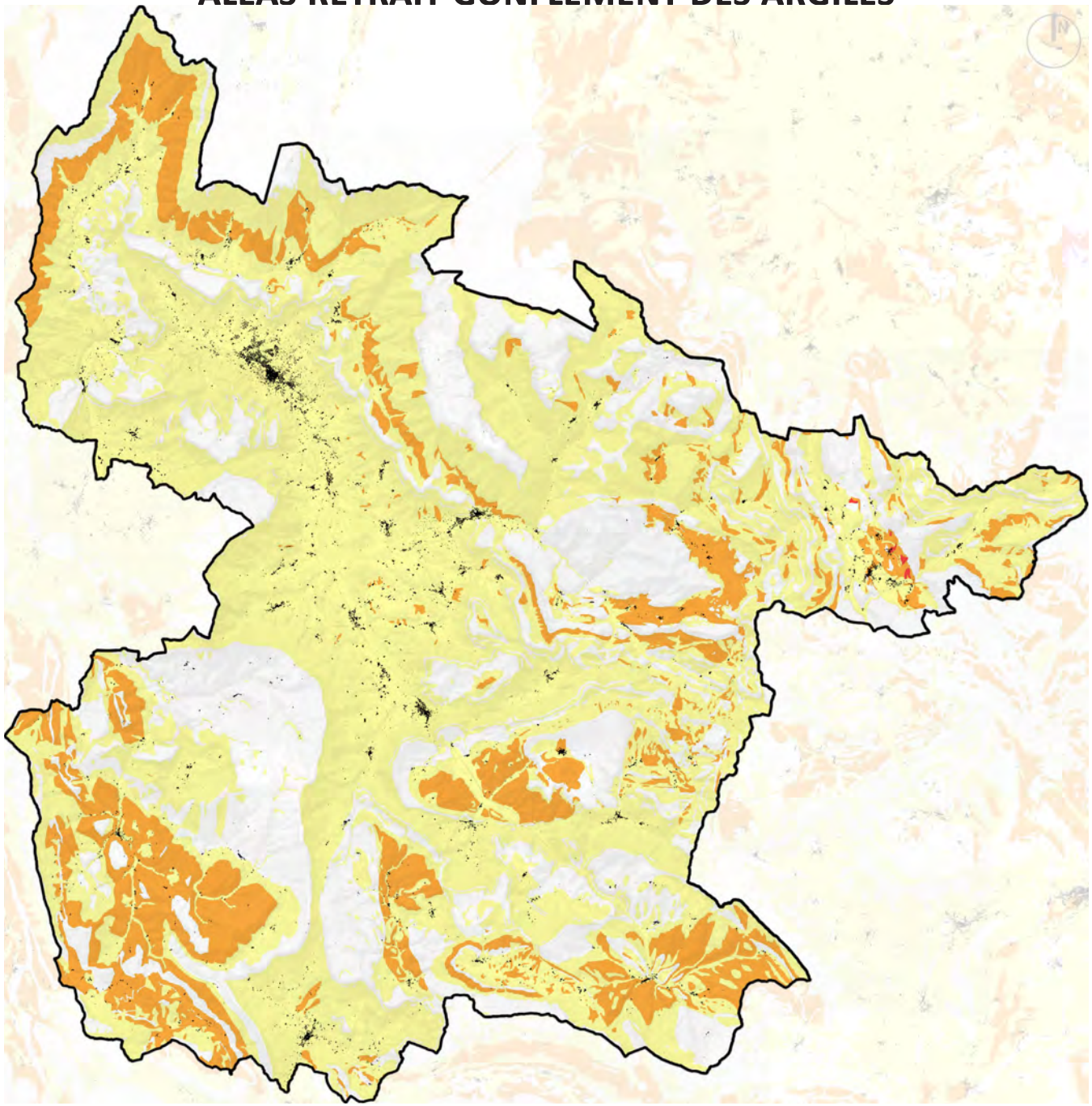

- *ABSENCE D'ALÉA*
- *ALÉA FAIBLE*
- *ALÉA MOYEN*

SISMICITÉ

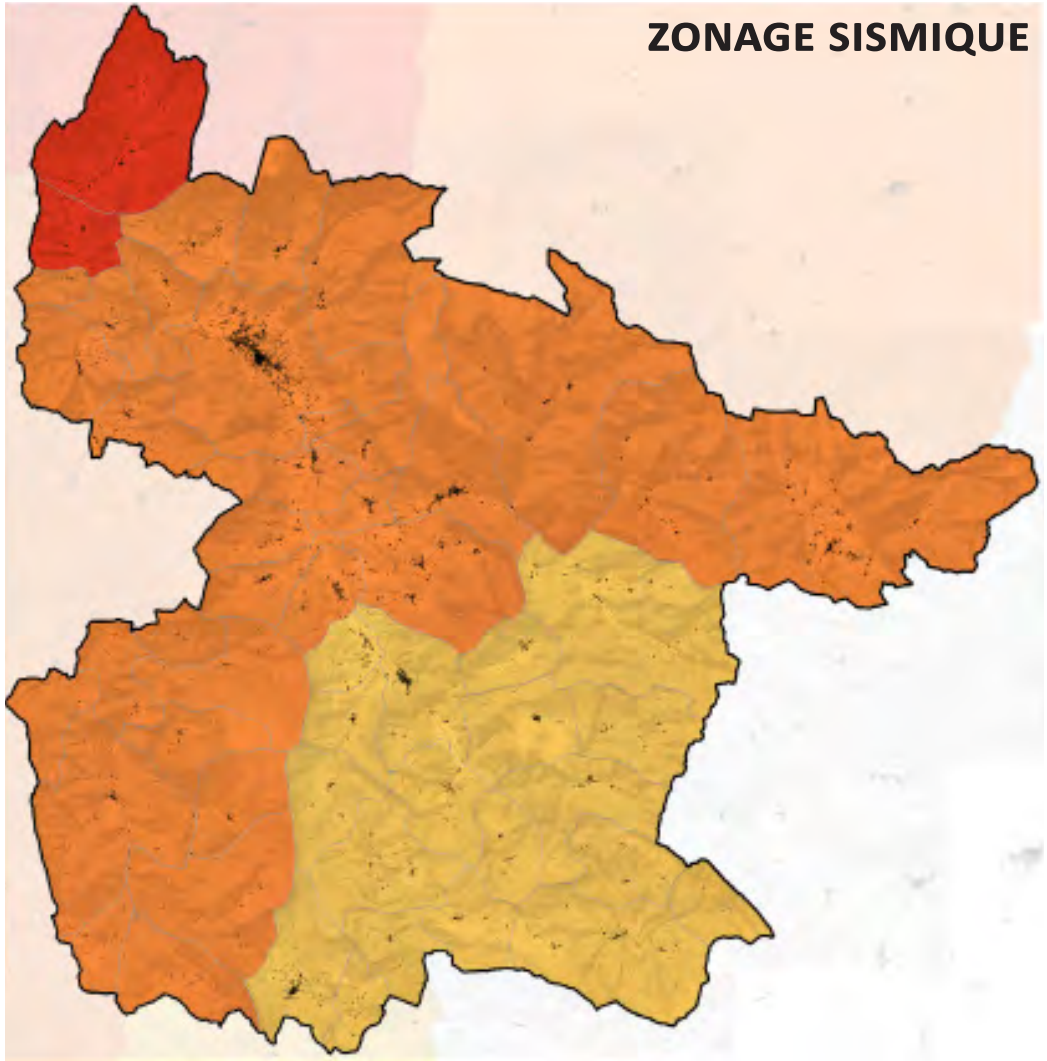

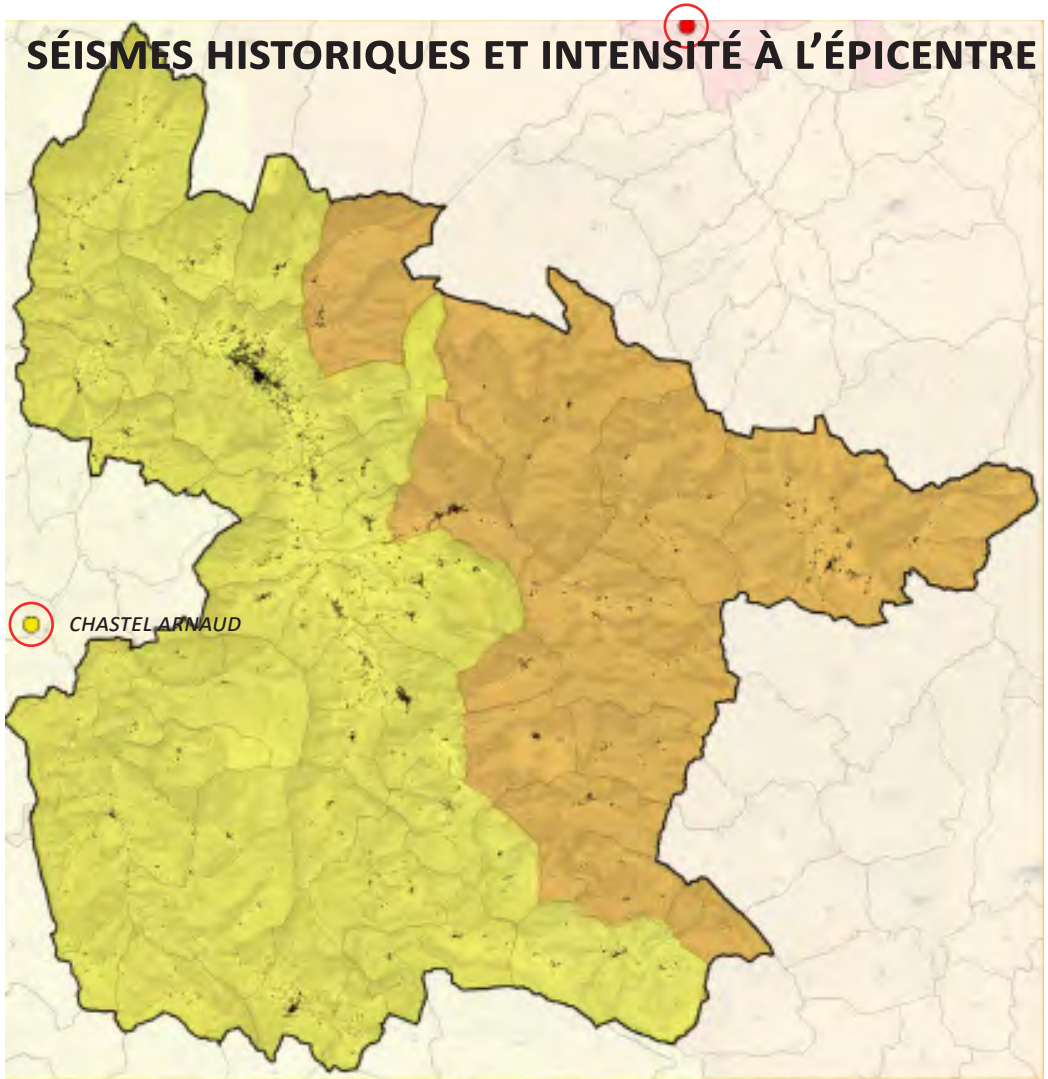

- *SISMICITÉ FAIBLE*
- *SISMICITÉ MODÉRÉE*
- *SISMICITÉ MOYENNE*

- *ÉPICENTRE DE SÉISME*
- *INTENSITÉ FAIBLE*
- *INTENSITÉ MOYENNE*

DES RISQUES D'INONDABILITÉ DIFFÉRENCIÉS MONTAGNE / PLAINE

DONT L'ORIGINE EST TORRENTIELLE OU PÉRIURBAINE (=ARTIFICIALISATION DES SOLS)

- *UN RÉGIME HYDROLOGIQUE TRÈS IRRÉGULIER ET DES FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES DE DÉBIT ASSEZ IMPORTANTES (INFLUENCE MÉDITERRANÉENNE)*
- *LE DÉBIT MOYEN = 2,75 M3/S*
- *LE DÉBIT DE CRUE (CENTENNALE) = 166 M3/S SOIT +3,24 MÈTRES EN INSTANTANNÉ*

Station	Crue décennale	Crue Centennale
Le Bez à chatillon en Diois	95 m3/s	210 m3/s
La Drôme à Luc en Diois	85 m3/s	190 m3/s
La Drôme à Saillans	430 m3/s	950 m3/s

NATURE DES INONDATIONS

- *TORRENTIELLE*
- *PÉRIURBAINE*
- *TORRENTIELLE + PÉRIURBAINE*

RISQUE INONDATION

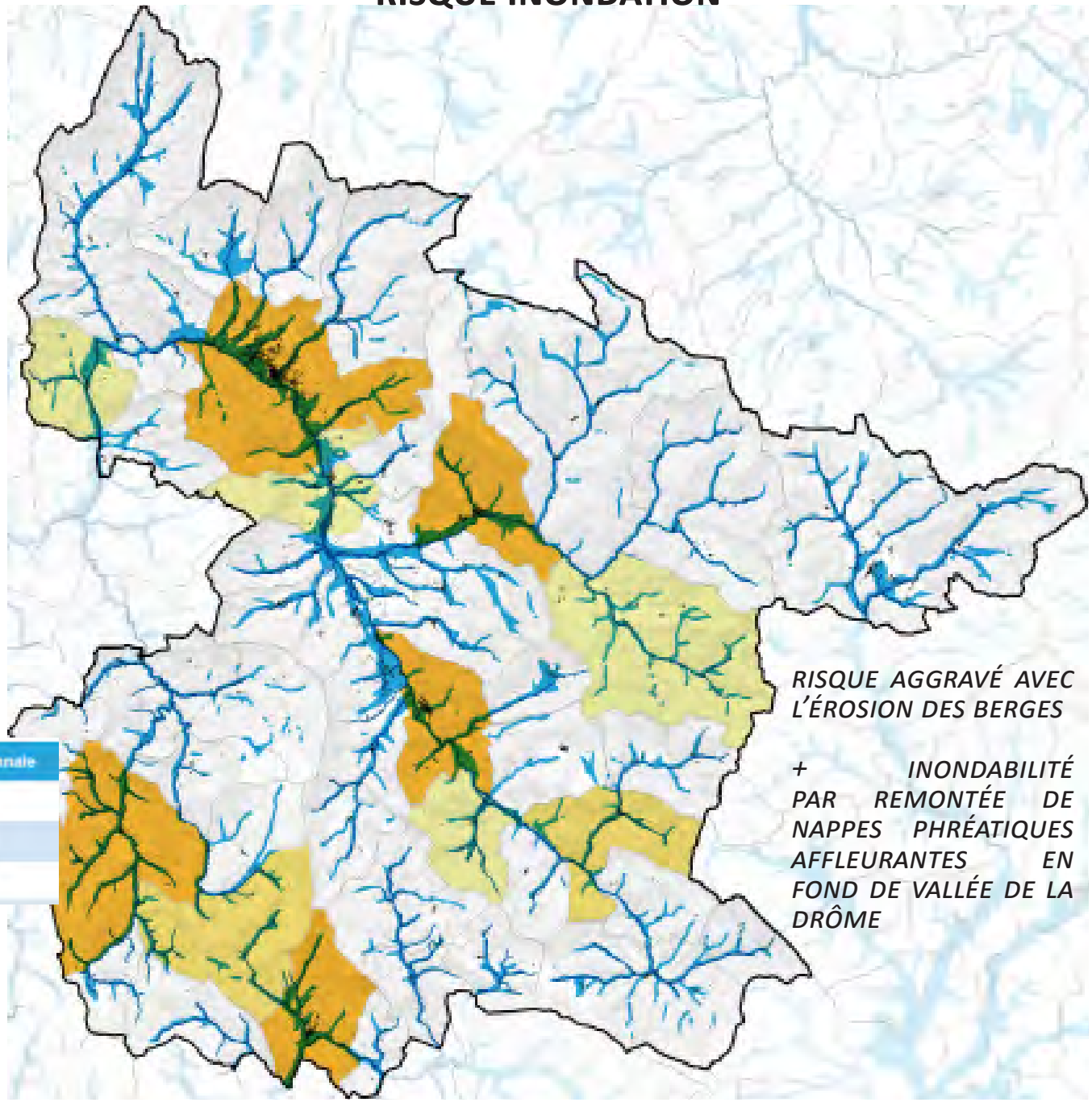

RISQUE AGGRAVÉ AVEC L'ÉROSION DES BERGES

+ INONDABILITÉ PAR REMONTÉE DE NAPPES PHRÉATIQUES AFFLEURANTES EN FOND DE VALLÉE DE LA DRÔME

UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX INCENDIES DE FORÊT

- *UN ALÉA D'INCENDIE TRÈS FORT ET FORT SUR PLUS DE LA MOITIÉ DU TERRITOIRE*
- *IMPORTANCE DU COUVERT FORESTIER, EN LIMITE DE SECTEURS D'HABITATION*
- *UNE VÉGÉTATION DE PLUS EN PLUS SÈCHE*
- *UN RÉSEAU DE PROTECTION (DFCI) À AMÉLIORER*

ALÉAS INCENDIE DE FORÊT

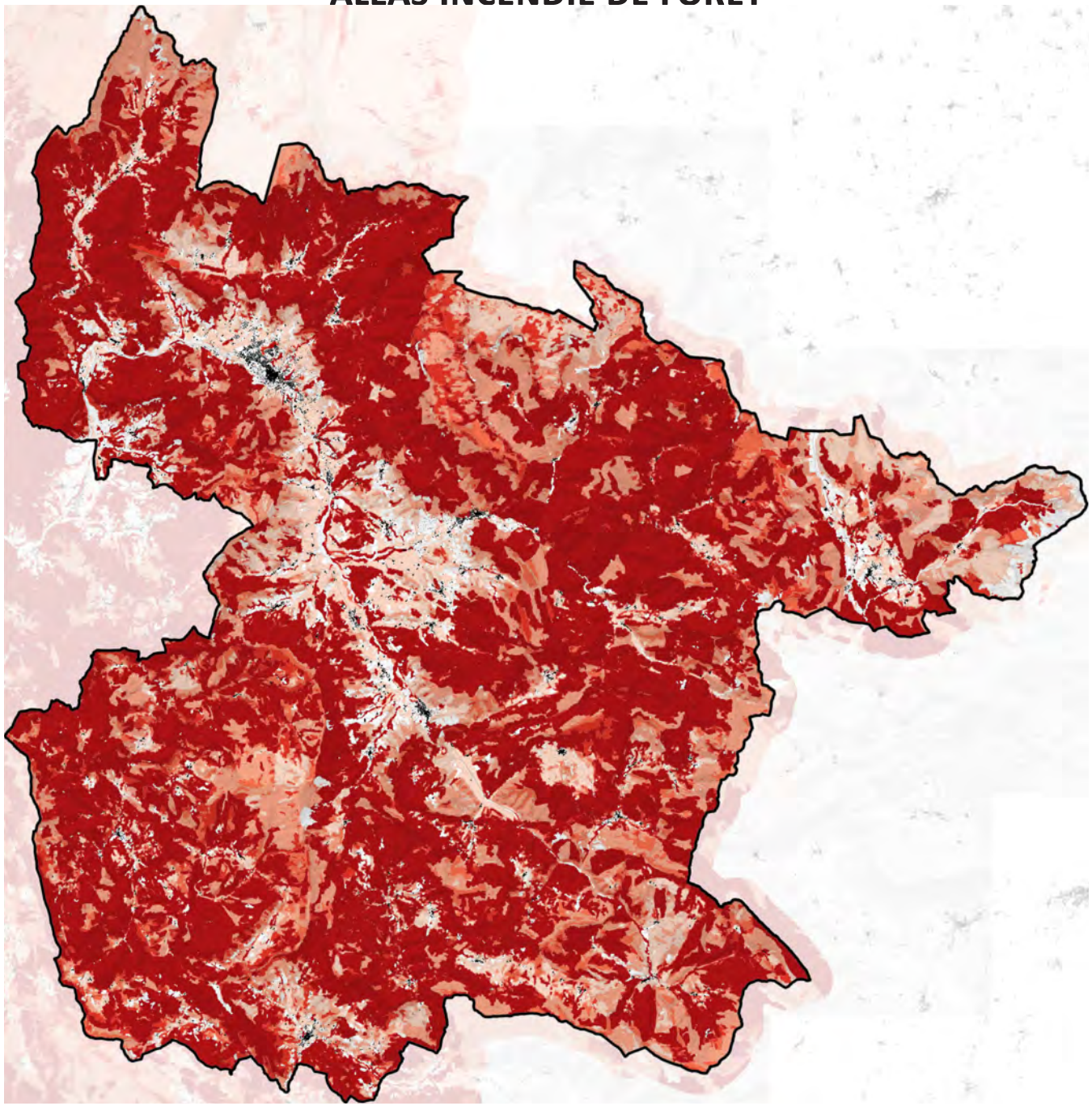

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

PLUSIEURS PPR (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES) EN COURS D'ÉLABORATION (1 APPROUVÉ À BOULC)

COMMUNES DISPOSANT D'UN PPR

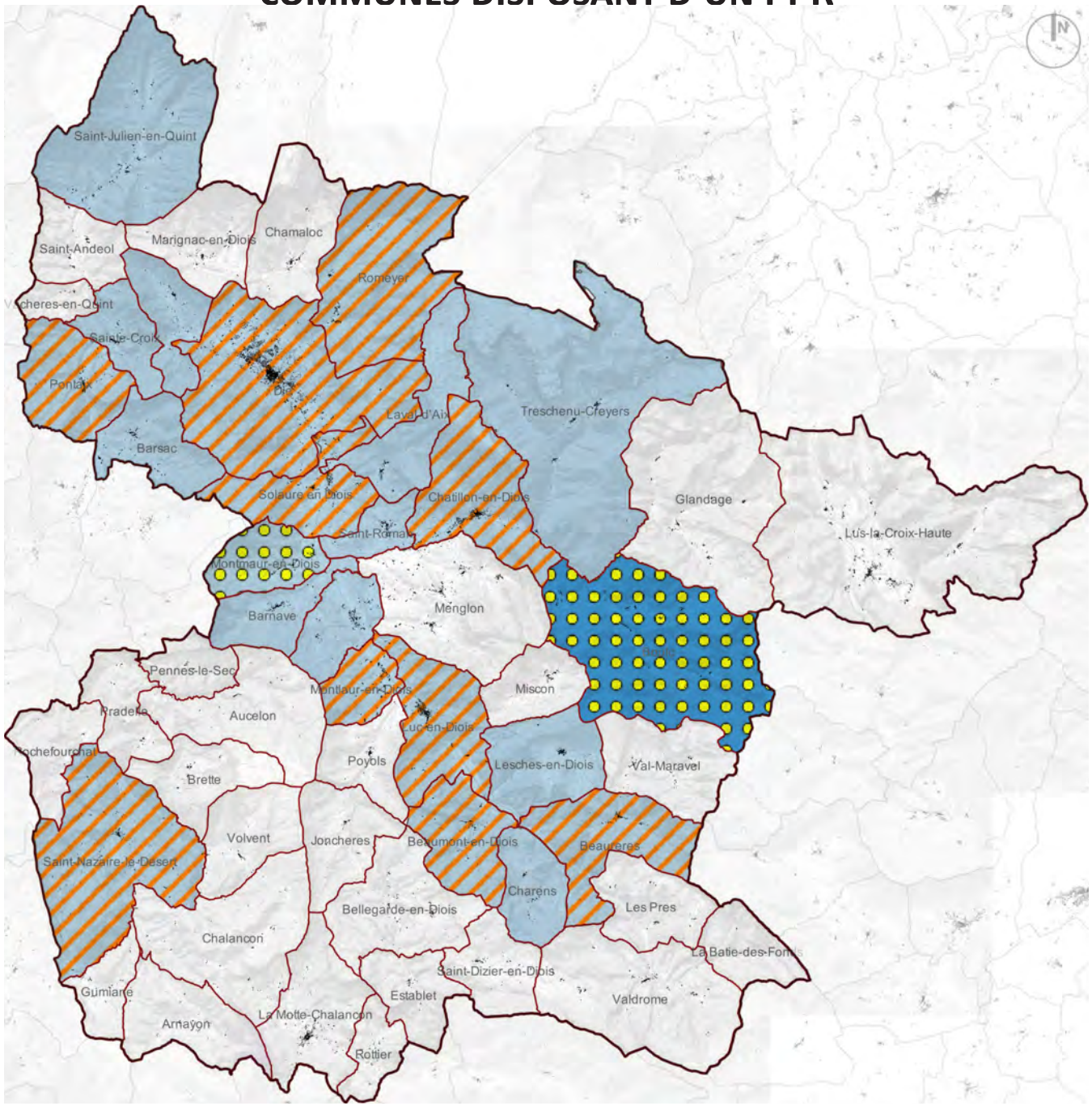

Risque Inondation

- PPRN Inondation approuvé et opposable
- PPRN Inondation prescrit et cartographie existante
- PPRN Inondation prescrit

Risque Mouvements de terrain

- PPRN Mouvements de terrain approuvé et opposable

MILIEUX NATURELS

DES HABITATS NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS

- *DOMAINE ALPIN MONTAGNARD ET SUBALPIN, À L'EST ET AU NORD (RELIEFS)*
- *DOMAINE MÉDITERRANÉEN À L'OUEST ET AU SUD*

DES SITES NATURELS REMARQUABLES DIVERSIFIÉS :

- MILIEUX ALLUVIAUX DE LA DRÔME, GORGES, ZONES HUMIDES, …
- PRAIRIES HUMIDES ET PRAIRIES/PELOUSES SÈCHES
- FORÊTS ET ALPAGES
- GROTTES À CHAUVES-SOURIS, ROCHERS
- HAUTS PLATEAUX, MASSIFS, MONTAGNES
- PLATEAU DE DIE ET RUISSEAU DE MEYROSSE, …
- VERCORS, MONTAGNE DE BEURE, MONTAGNE D'AMBEL…

ET DES SITES GÉOLOGIQUES D'INTÉRÊT MAJEUR

UNE BIODIVERSITÉ CONNUE ET RECONNUE

- *ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT) COUVRANT PRÈS DE 60% DU TERRITOIRE*
- *10 SITES NATURA 2000 (8 ZSC ET 2 ZPS)*
- *1 RÉSERVE NATURELLE NATIONALE*
- *1 RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE ET 1 PROJET DE CLASSEMENT VALIDÉ EN JUIN 2019) : GROTTES À CHAUVES-SOURIS*
- *1 ARRÊTÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE*
- *1 RÉSERVE BIOLOGIQUE*
- *2 SITES CLASSÉS*
- *4 ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DU DÉPARTEMENT ET ENS LOCAUX*

AIRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

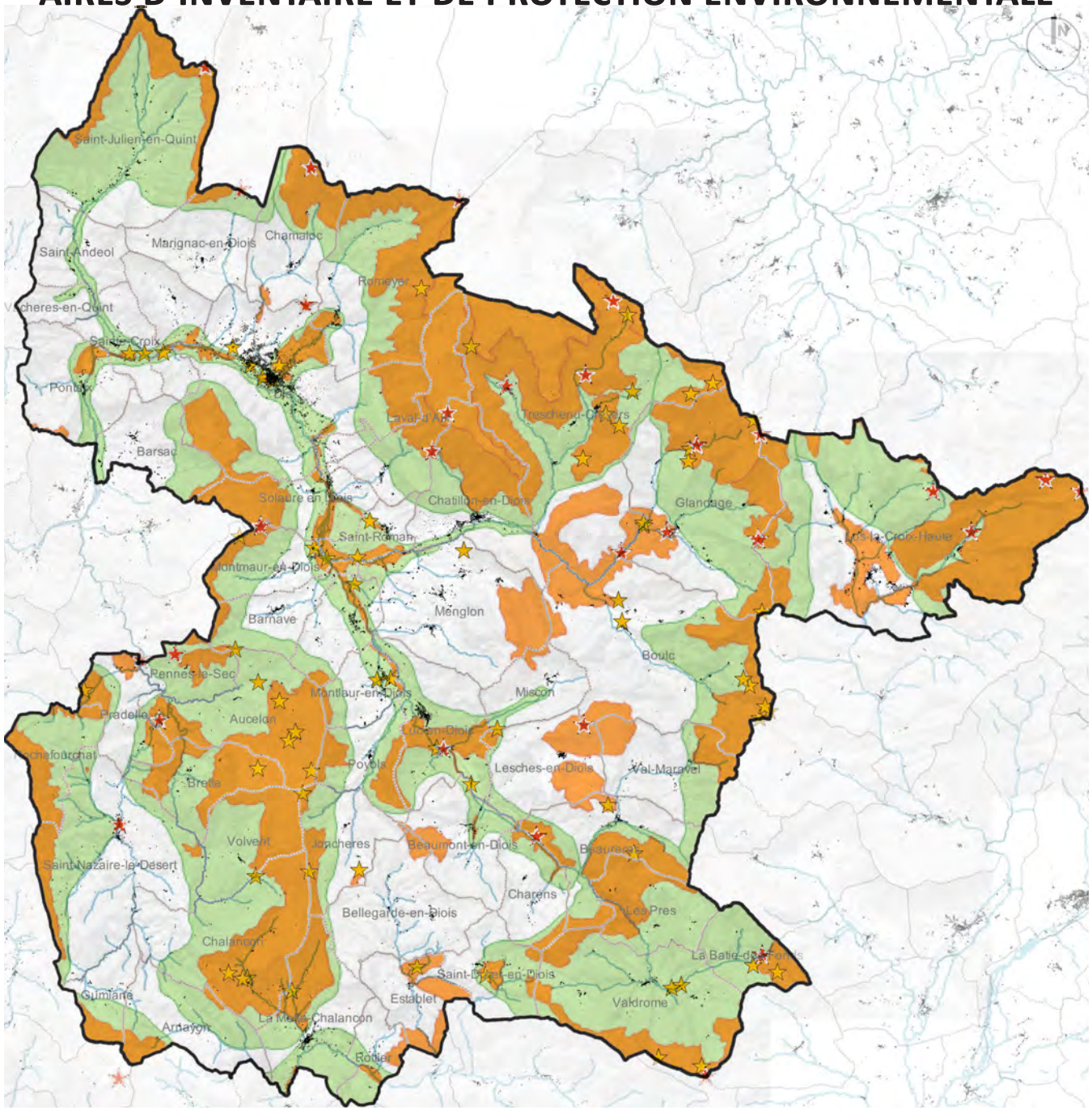

Zonages d'inventaire

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Sites naturels d'intérêt

Sites majeurs

Autres sites d'intérêt

DES ZONES HUMIDES MULTIPLES

- *LE LONG DES COURS D'EAU,*
- *DISPERSÉES DANS LES SECTEURS D'ALTITUDE...*

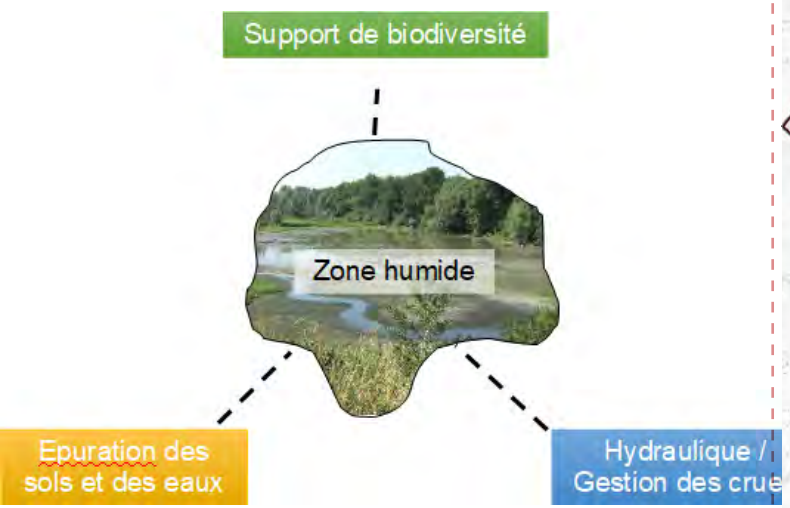

LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

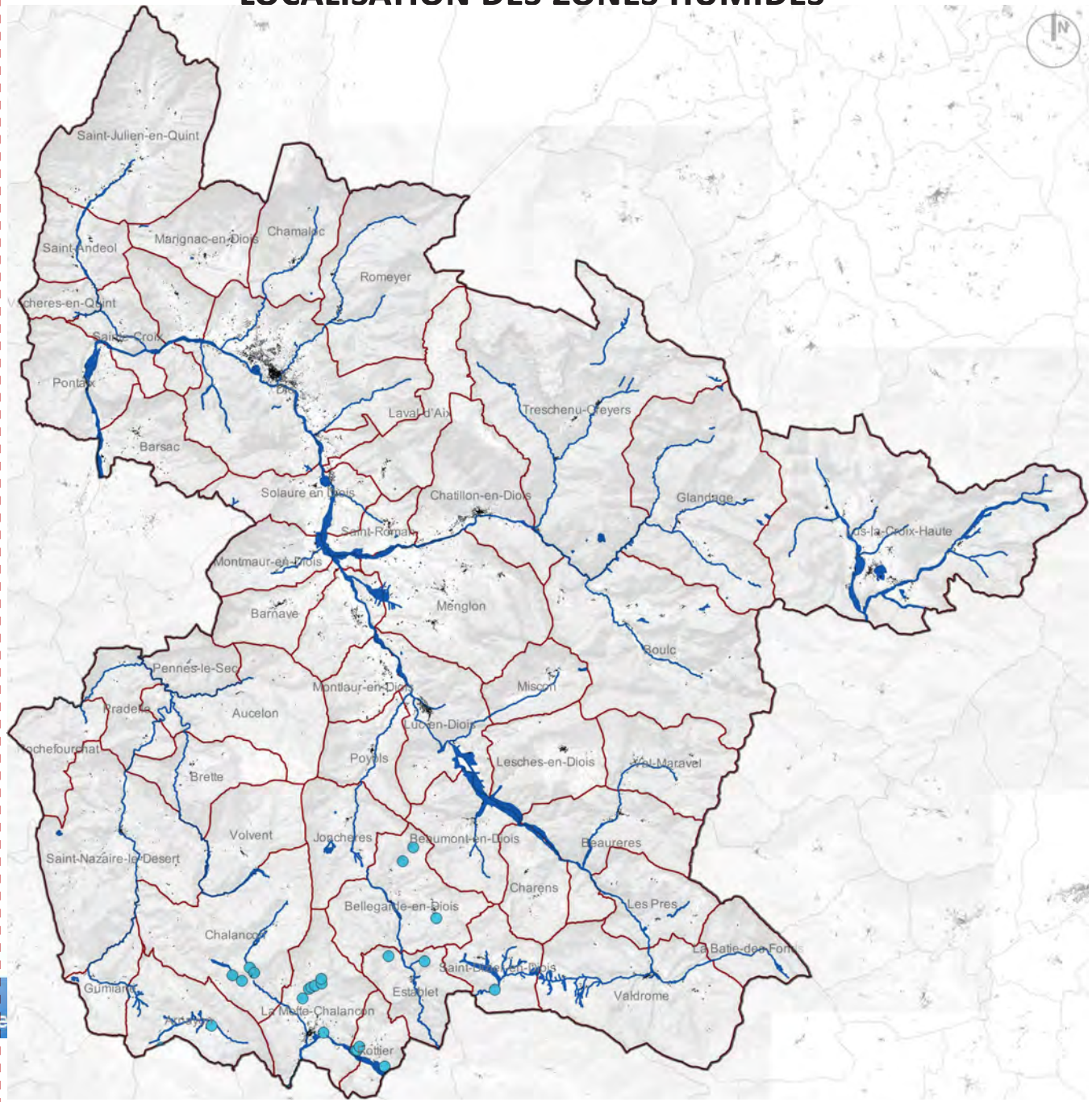

UNE BIODIVERSITÉ RICHE, DES ESPÈCES REMARQUABLES ET EMBLÉMATIQUES POUR LE TERRITOIRE

- *TULIPE SAUVAGE, SABOT DE VENUS*
- *LOUTRE*
- *CASTOR D'EUROPE*
- *VAUTOURS*
- *CHAUVES-SOURIS : GRAND MURIN, PETIT RHINOLOPHE, …*
- *AGRION DE MERCURE*
- *APRON DU RHÔNE*
- *SONNEUR À VENTRE JAUNE*
- *…*

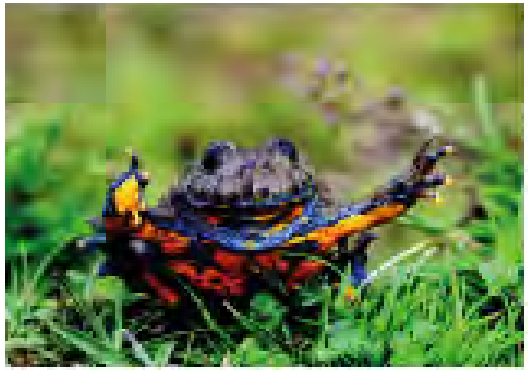

TOUTEFOIS DES MENACES ET PROBLÉMATIQUES

APPARITION ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ESPÈCES INVASIVES ET PROBLÉMATIQUES : PYRALE DU BUIS, FRELONS ASIATIQUES, RENOUÉES, AMBROISIE …

CAUSES DIVERSES : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MODIFICATIONS DES PRATIQUES AGRICOLES, DES PAYSAGES, …

EN AUVERGNE-RHONE-ALPES : DEPUIS 2002, DES ÉVOLUTIONS DE POPULATIONS D'OISEAUX :

- *-19,5% DES ESPÈCES DE MILIEUX AGRICOLES,*
- *-14,6% DES ESPÈCES DE VILLES ET VILLAGES,*
- *+5,7% DES ESPÈCES DE FORÊTS,*
- *+3,5% DES ESPÈCES GÉNÉRALISTES*

(STOC, LPO)

PYRALE DU BUIS

UNE EXPANSION DU LOUP & INCIDENCES SUR L'ÉLEVAGE

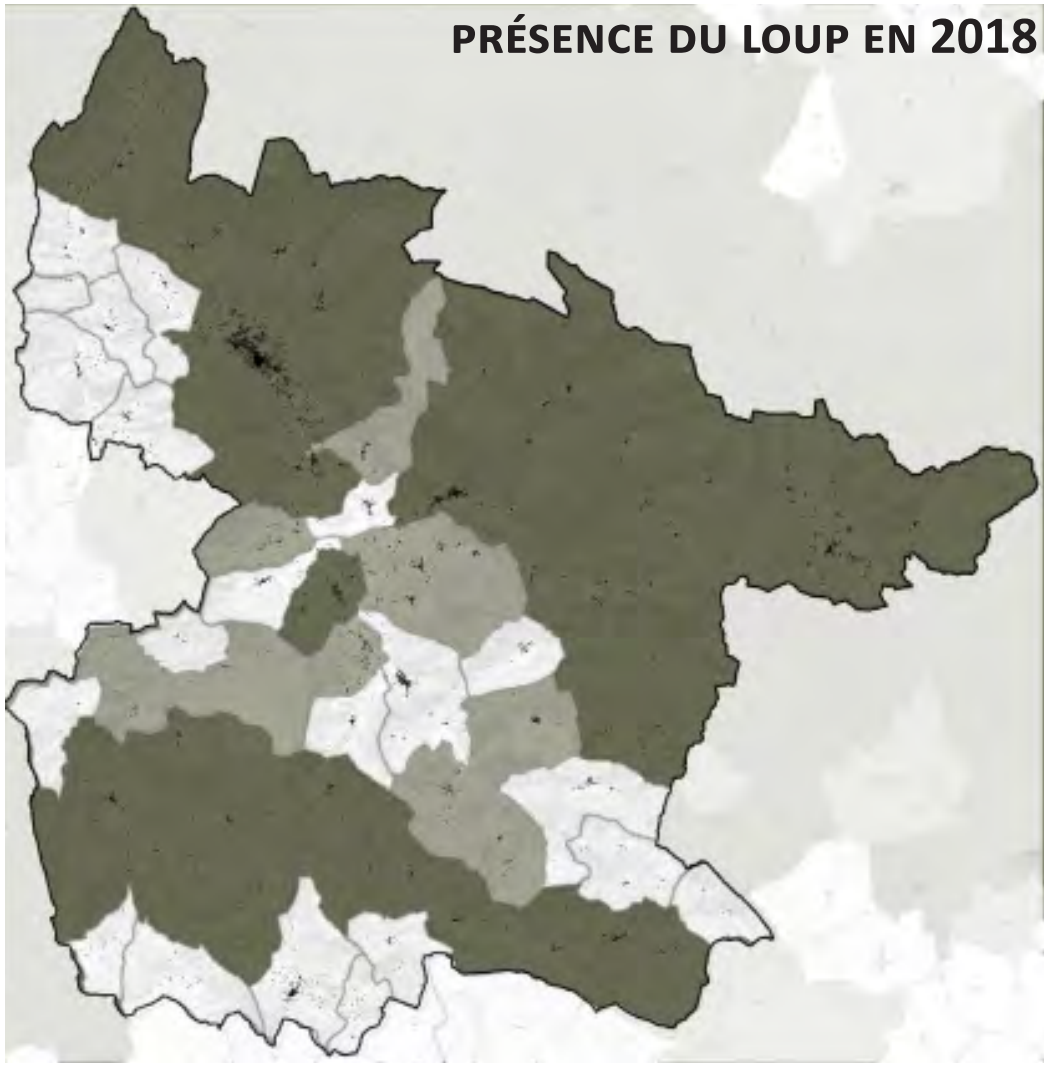

SOURCE : ONCFS

OCCASIONNELLE *RÉGULIÈRE*

UN TERRITOIRE DES PLUS NATURELS : LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ OCCUPENT UNE GRANDE PARTIE DE LA CCD

- *DE NOMBREUSES ZONES DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE*
- *TRÈS PEU D'ÉLÉMENTS FRAGMENTANT (URBANISATION, ROUTES…)*
- *SAUF AU NIVEAU DES COURS D'EAU*

Réservoirs de biodiversité
- à préserver ou remettre en bon état

Cours d'eau
- à préserver
- à restaurer

Espaces supports de fonctionnalité
- Perméabilité forte
- Perméabilité moyennes
- Grands espaces agricoles

Zones de conflit
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

UN TERRITOIRE DES PLUS NATURELS : LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ OCCUPENT UNE GRANDE PARTIE DE LA CCD

- *DE NOMBREUSES ZONES DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE*
- *TRÈS PEU D'ÉLÉMENTS FRAGMENTANT (URBANISATION, ROUTES…)*
- *SAUF AU NIVEAU DES COURS D'EAU*

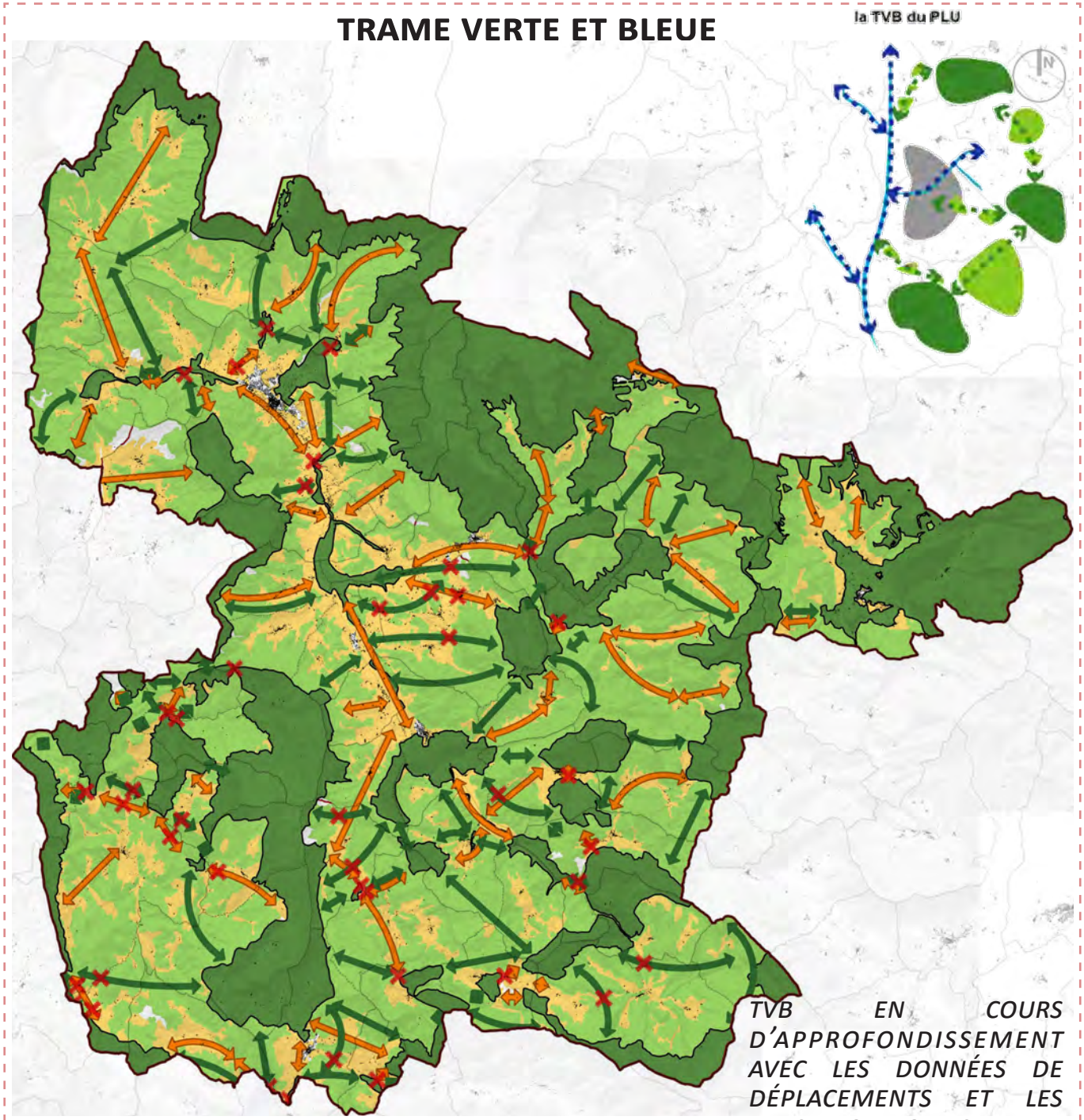

TVB EN COURS D'APPROFONDISSEMENT AVEC LES DONNÉES DE DÉPLACEMENTS ET LES AXES MIGRATOIRES

Trame verte
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques boisés
- Corridors écologiques ouverts
- Espaces naturels boisés relai
- Espaces naturels ouverts rela

Fragmentation
- Points de conflits

DES PROGRAMMES MULTIPLES DE PRÉSERVATION & VALORISATION

2 PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

- *PNR DU VERCORS – 14 COMMUNES CONCERNÉES (CHARTE EN RÉVISION)*
- *PNR DES BARONNIES PROVENÇALES – 2 COMMUNES CONCERNÉES*

=> COMPATIBILITÉ DU PLUI AVEC PNR :

- *PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, MAINTENIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, ASSURER LES*
- *MESURES DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ÉCOSYSTÈMES*
- *MAINTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE EXISTANTE*
- *ASSURER LA PROTECTION DE LA FORÊT ET VALORISER LA RESSOURCE BOIS*
- *MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES EN DÉPRISE*
- *MAÎTRISER L'URBANISATION PARTICULIÈREMENT À DIE, SOLAURE ET LUZ-LA-CROIX-HAUTE*
- *RESTAURER, ENTRETENIR ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES*
- *PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES ORDINAIRES (CORRIDORS INTER-MASSIFS)*
- *FAIRE DES PATRIMOINES CULTURELS, UN VECTEUR DE QUALITÉ DE VIE*
- *FIXER DES OBJECTIFS DE DENSITÉ URBAINE, PERMETTRE LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS*
- *D'ÉNERGIE, RÉDUIRE LES PRODUCTIONS GES, FAVORISER LES LIAISONS DOUCES…*
- *ETC.*

PLAN D'ORIENTATIONS DU PNR VERCORS

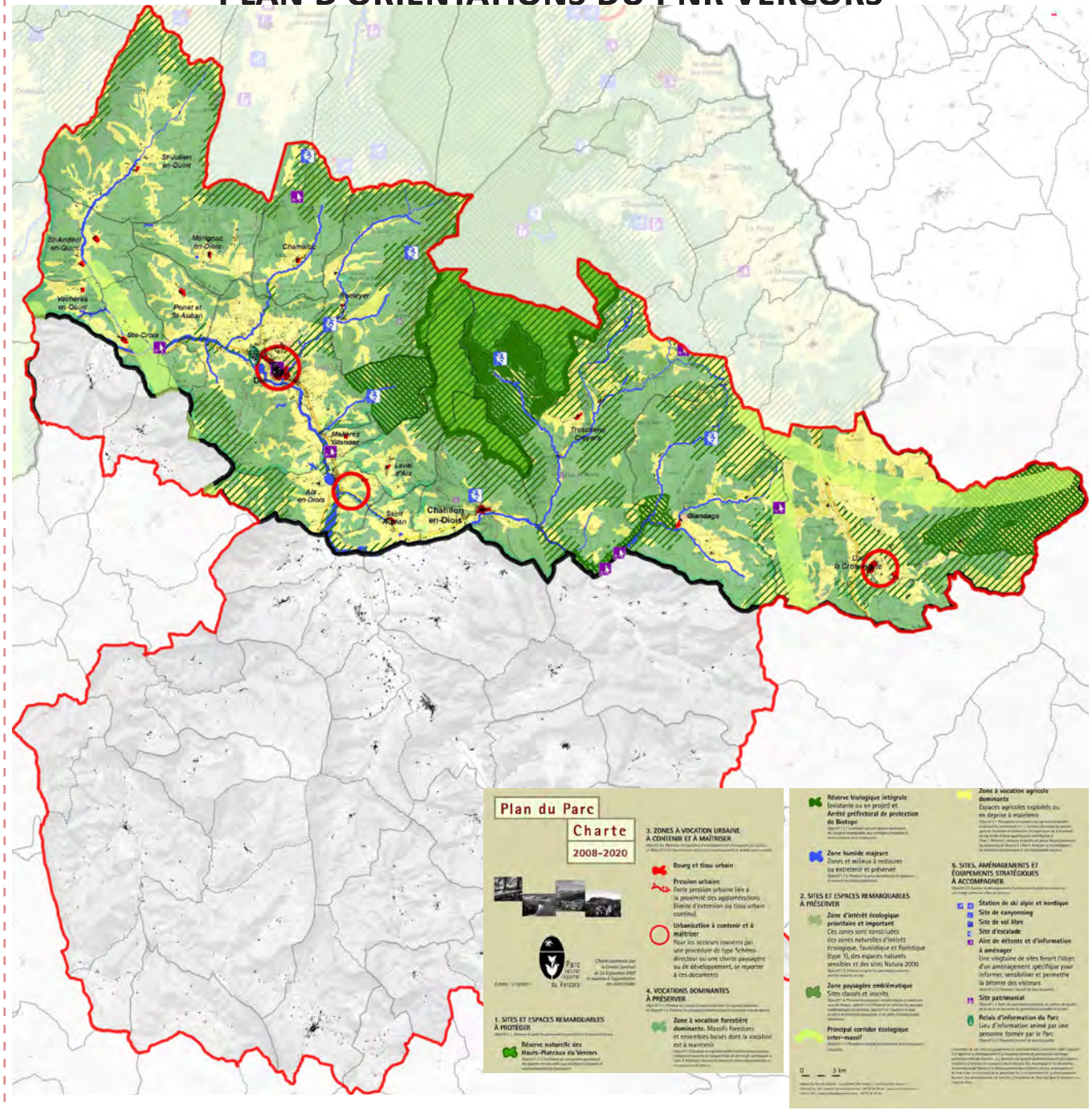

RESSOURCES NATURELLES

SOUS-SOLS *(RESSOURCES MINÉRALES)*

UN POTENTIEL EXPLOITABLE DE RESSOURCES MINÉRALES LIMITÉ

LUS-LA-CROIX-HAUTE = SEUL SITE PRÉSENTANT DES ÉLÉMENTS FAORABLES À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DE LA CCD (SABLES ET GRAVIERS ALLUVIONNAIRES) MAIS LOCALISÉES SOUS UNE FORÊT

LE FOND DE VALLÉE DE LA DROME = ZONE À PRÉJUGÉS FAVORABLES AU REGARD DE LA QUALITÉ DE SA RESSOURCE (SABLES ET GRAVIERS)

LES MARNES DE PONTAIX, VACHÈRES ET SAINT-ANDÉOL PRÉJUGÉES FAVORABLES À L'EXPLOITATION

POTENTIEL EXPLOITABLE DES RESSOURCES MINÉRALES

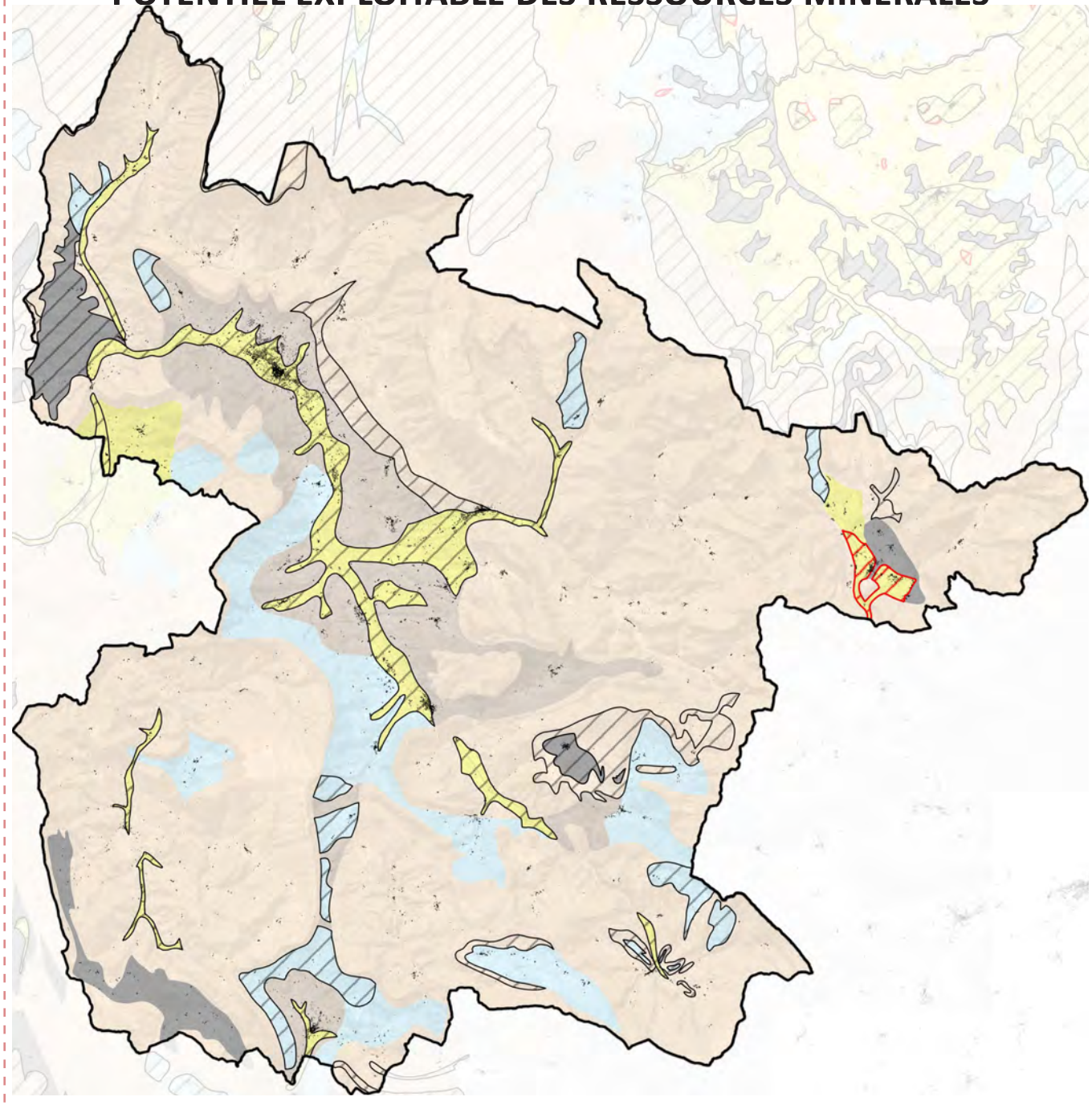

LEGENDE

Matériaux en roches massives

- Eboulis
- Argiles
- Marnes
- Sables et graviers alluvionnaires
- Calcaire / marbre

- Zone à éléments favorables
- Zone à préjugés favorables
- Zone hétérogène

SOUS-SOLS *(RESSOURCES MINÉRALES)*

1 CARRIÈRE ACTUELLEMENT EN COURS D'EXPLOITATION

UNE EXPLOITATION DE SABLES ET GRAVIERS (5 HA) GÉRÉE PAR LA SAS DIOIS GRAVIER POUR LE BTP, LOCALISÉE À MONTMAUR-EN-DIOIS (L'ISLE). LA PRODUCTION AUTORISÉE EST DE 44000 TONNES PAR AN JUSQU'EN 2024

UNE CARRIÈRE DE CALCAIRE GÉRÉE PAR LA SOCIÉTÉ SERG (6,77 HA) POUR LE BTP À DIE-MARIGNAC (PONT NAVETTE) QUI A RÉCEMMENT CESSÉ SON EXPLOITATION

2 AUTRES CARRIÈRES SE SITUENT À PROXIMITÉ DU TERRITOIRE (À VERCHENY)

9 ANCIENNES CARRIÈRES

UNE ANCIENNE CARRIÈRE SOUTERRAINE À MENGLON EST IDENTIFIÉE

NB : LES CARRIÈRES SONT DES ICPE SOUMISES À AUTORISATION

LOCALISATION DES CARRIÈRES & ANCIENNES CARRIÈRES

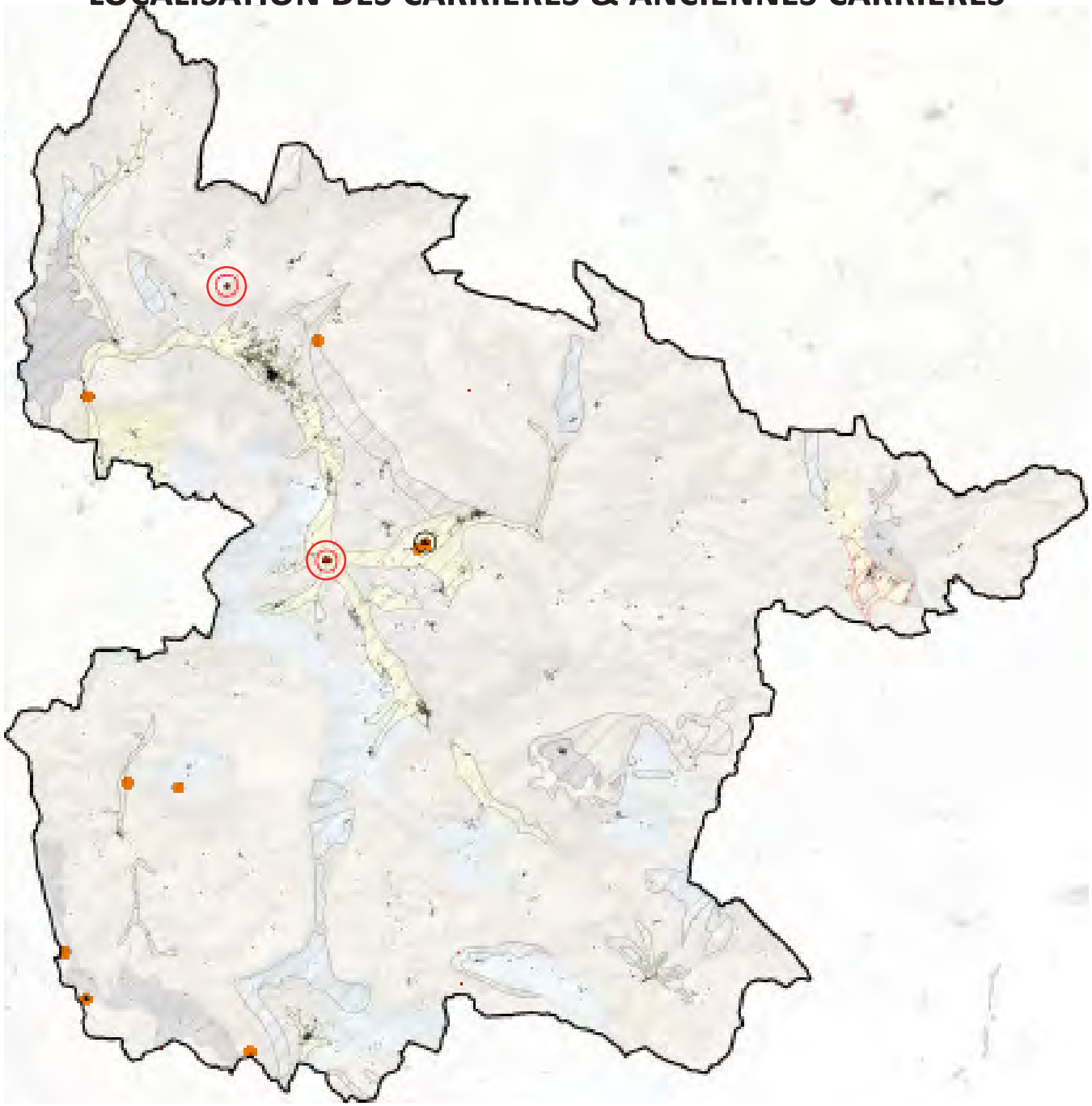

SOUS-SOLS *(MINÉRAIS MÉTALLIQUES)*

LE SOUS-SOL DE LA CCD RECÈLE DE GISEMENTS DE ZINC, PLOMB ET DE BARYTINE

DES MINERAIS ANCIENNEMENT EXPLOITÉS

3 ANCIENNES CONCESSIONS MINIÈRES DE PLOMB ET DE ZINC ÉTAIENT EXPLOITÉES :

- *2 MINES EXPLOITÉES ENTRE 1889 ET 1911 À BRETTE (COUVRANT AUSSI PRADELLE ET SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT» ET À MENGLON (COUVRANT AUSSI CHÂTILLON-EN-DIOIS) : 35000 TONNES DE MÉTAL EXTRAITES*
- *1 EXPLOITÉE DE 1893 À 1962 AUX PRÉS (COUVRANT LES COMMUNES DE BEAURIÈRES, LES PRÉS ET VALDRÔME)*

8 SITES ONT FAIT L'OBJET D'EXPLORATION (EXISTENCE DE GALERIES...)

4 SITES (COUVRANT 8 COMMUNES) NÉCESSITENT DES TRAVAUX D'APRÈS-MINES EN RAISON DE RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN
=> RESPONSABILITÉ DES COMMUNES

SECTEURS MINIERS

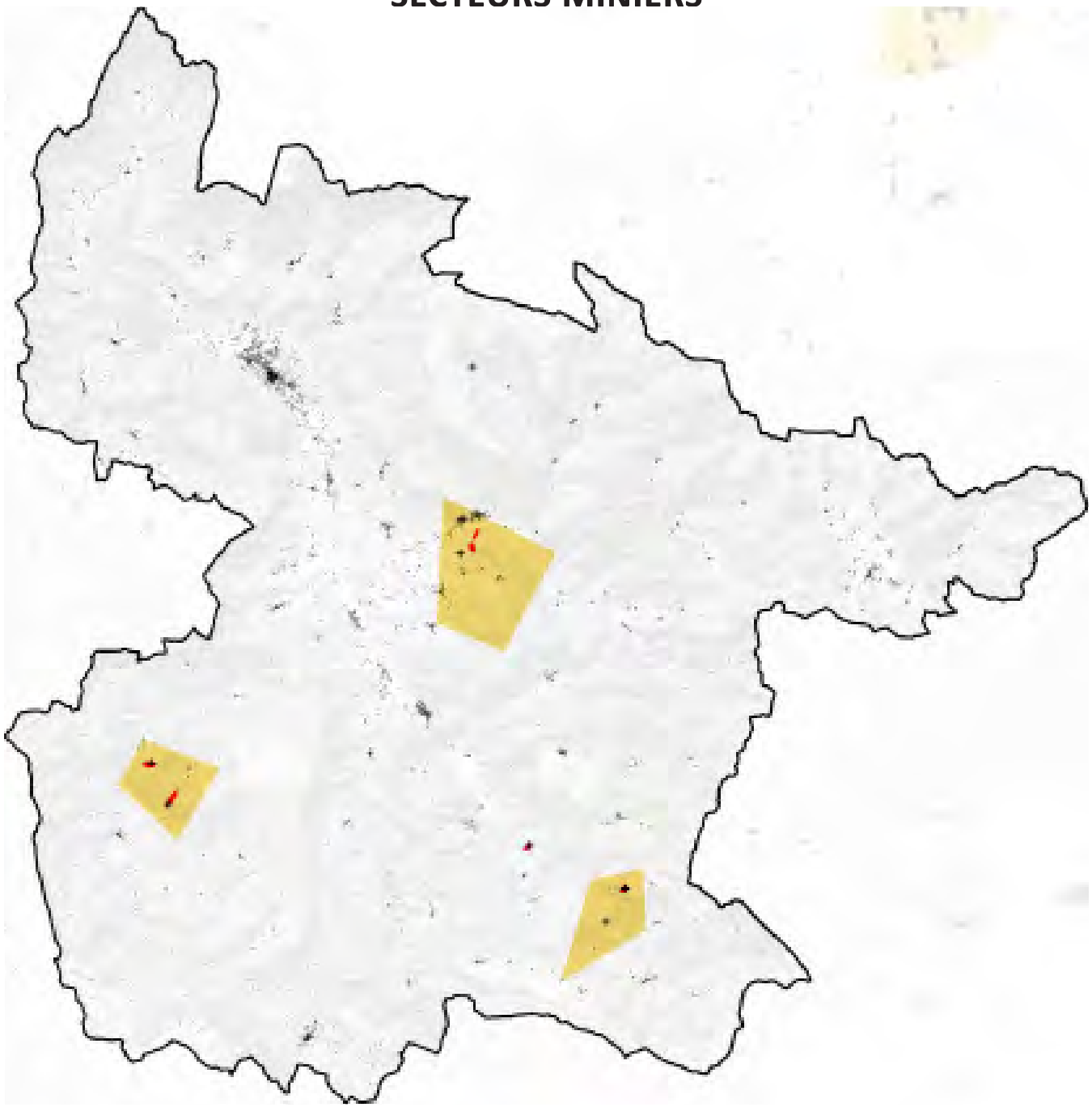

SOUS-SOLS *(POTENTIEL GÉOTHERMIQUE)*

LA QUASI-TOTALITÉ DES SECTEURS URBANISÉS EST ADMISSIBLE À LA GÉOTHERMIE PEU PROFONDE MAIS LIMITATION LIÉE À LA ZRE (ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX)

330 POMPES À CHALEUR SONT INSTALLÉES SUR LA CCD. ELLES PERMETTENT LA PRODUCTION DE 7295 MWH

ENTRE 2010 ET 2015 :

LE NOMBRE D'INSTALLATIONS EST PASSÉ DE 200 À 330

PUISSANCES INSTALLÉES +65%

POTENTIEL GÉOTHERMIQUE

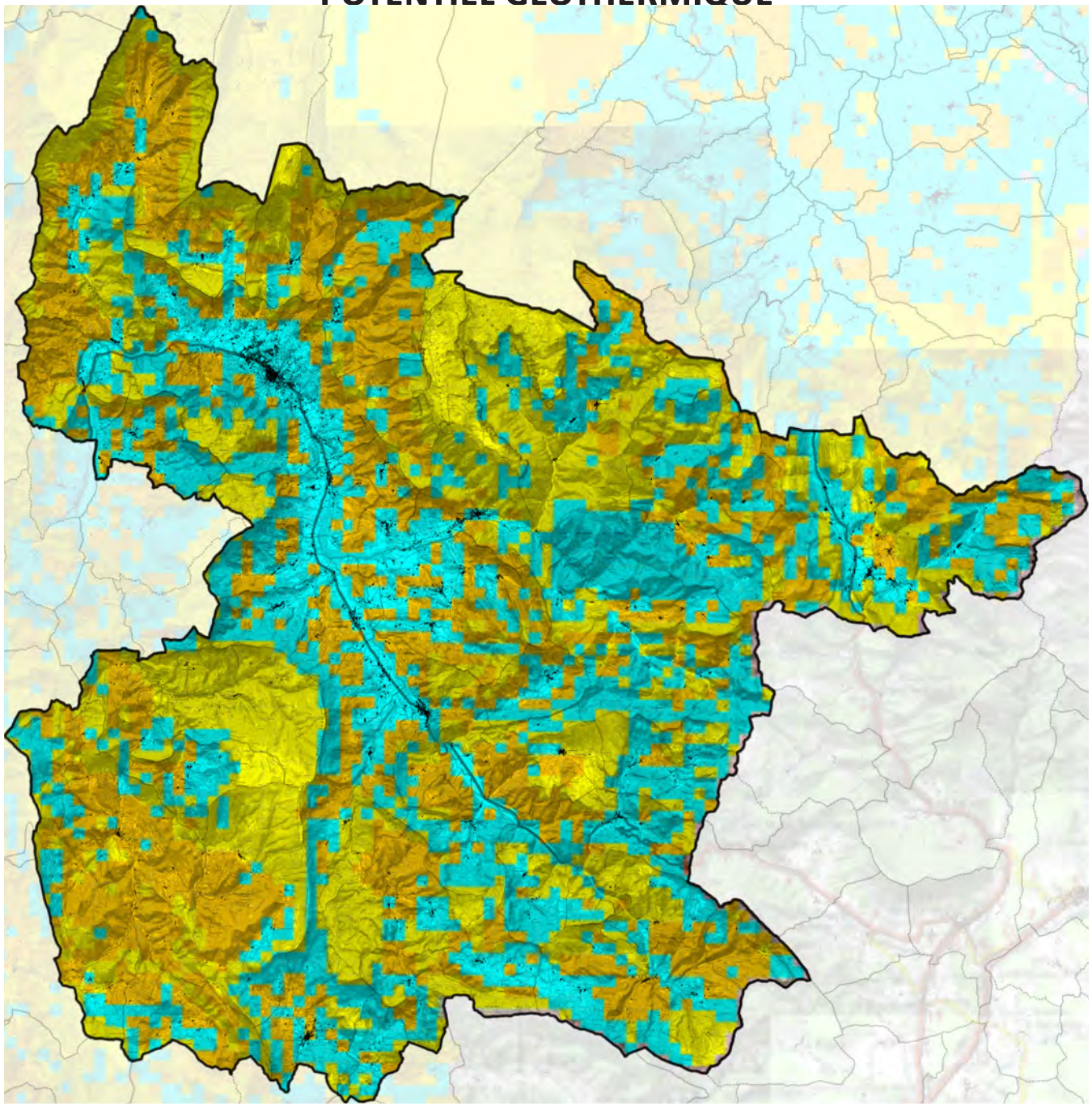

ZONE A PRIORI DÉFAVORABLE

ZONE INCERTAINE

ZONE A PRIORI FAVORABLE

SOLS *(NATURE ET QUALITÉ DES SOLS DOMINANTS)*

DES SOLS PLUTÔT «PAUVRES»

- *DES **CALCISOLS** = SOLS DE SUBSTRATS CALCAIRES, DE SECTEURS ARIDES OU SEMI-ARIDES*

=> UNE VÉGÉTATION NATURELLE FAIBLE, DOMINÉE PAR DES ARBUSTES XÉROPHYTES ET DES ARBRES ET/OU HERBES ÉPHÉMÈRES
SOLS POTENTIELLEMENT PRODUCTIFS POUR UNE GRANDE VARIÉTÉ DE CULTURE SI IRRIGATION, DRAINAGE ET FERTILISATION
LES CALCISOLS SUR RELIEF SONT SURTOUT UTILISÉS POUR LE PÂTURAGE

- *DES **LEPTOSOLS** = SOLS MINCES, TRÈS PEU ÉPAIS NE PERMETTANT PAS UN DÉVELOPPEMENT RACINAIRE ET COMPOSÉS DE NOMBREUX ÉLÉMENTS GROSSIERS (TRÈS FORTEMENT CAILLOUTEUX)*

CARTE PÉDOLOGIQUE

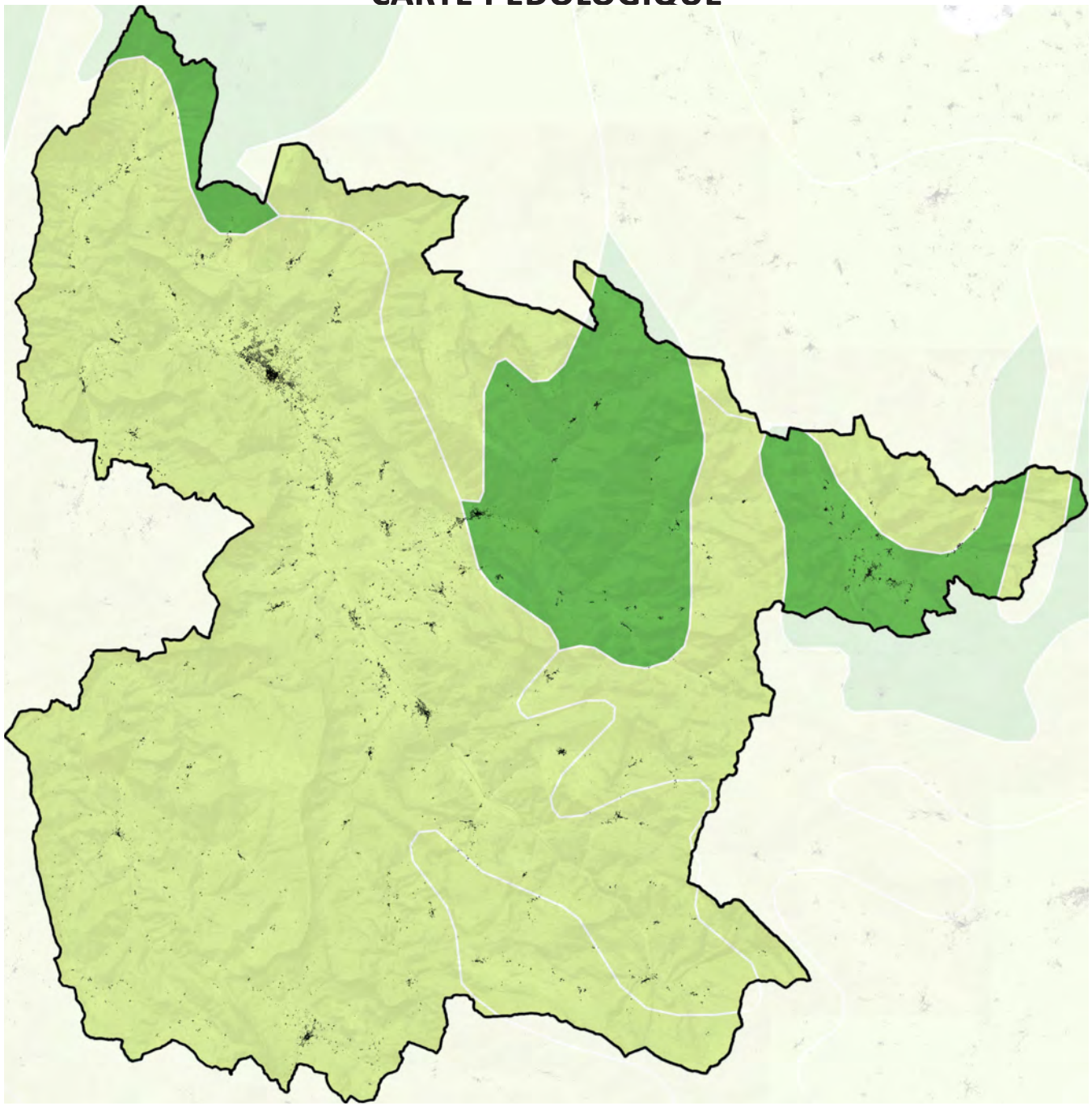

NATURE DES SOLS
- Calcisols
- Leptosols

SOLS *(NATURE ET QUALITÉ DES SOLS DOMINANTS)*

DES SOLS PLUTÔT «PAUVRES»

- *DES **CALCISOLS** = SOLS DE SUBSTRATS CALCAIRES, DE SECTEURS ARIDES OU SEMI-ARIDES*

=> UNE VÉGÉTATION NATURELLE FAIBLE, DOMINÉE PAR DES ARBUSTES XÉROPHYTES ET DES ARBRES ET/OU HERBES ÉPHÉMÈRES
SOLS POTENTIELLEMENT PRODUCTIFS POUR UNE GRANDE VARIÉTÉ DE CULTURE SI IRRIGATION, DRAINAGE ET FERTILISATION
LES CALCISOLS SUR RELIEF SONT SURTOUT UTILISÉS POUR LE PÂTURAGE

- *DES **LEPTOSOLS** = SOLS MINCES, TRÈS PEU ÉPAIS NE PERMETTANT PAS UN DÉVELOPPEMENT RACINAIRE ET COMPOSÉS DE NOMBREUX ÉLÉMENTS GROSSIERS (TRÈS FORTEMENT CAILLOUTEUX)*

=> POTENTIELLEMENT MANQUE DE STABILITÉ DES SOLS

CARTE PÉDOLOGIQUE DES TERRAINS DÉCLARÉS AGRICOLES

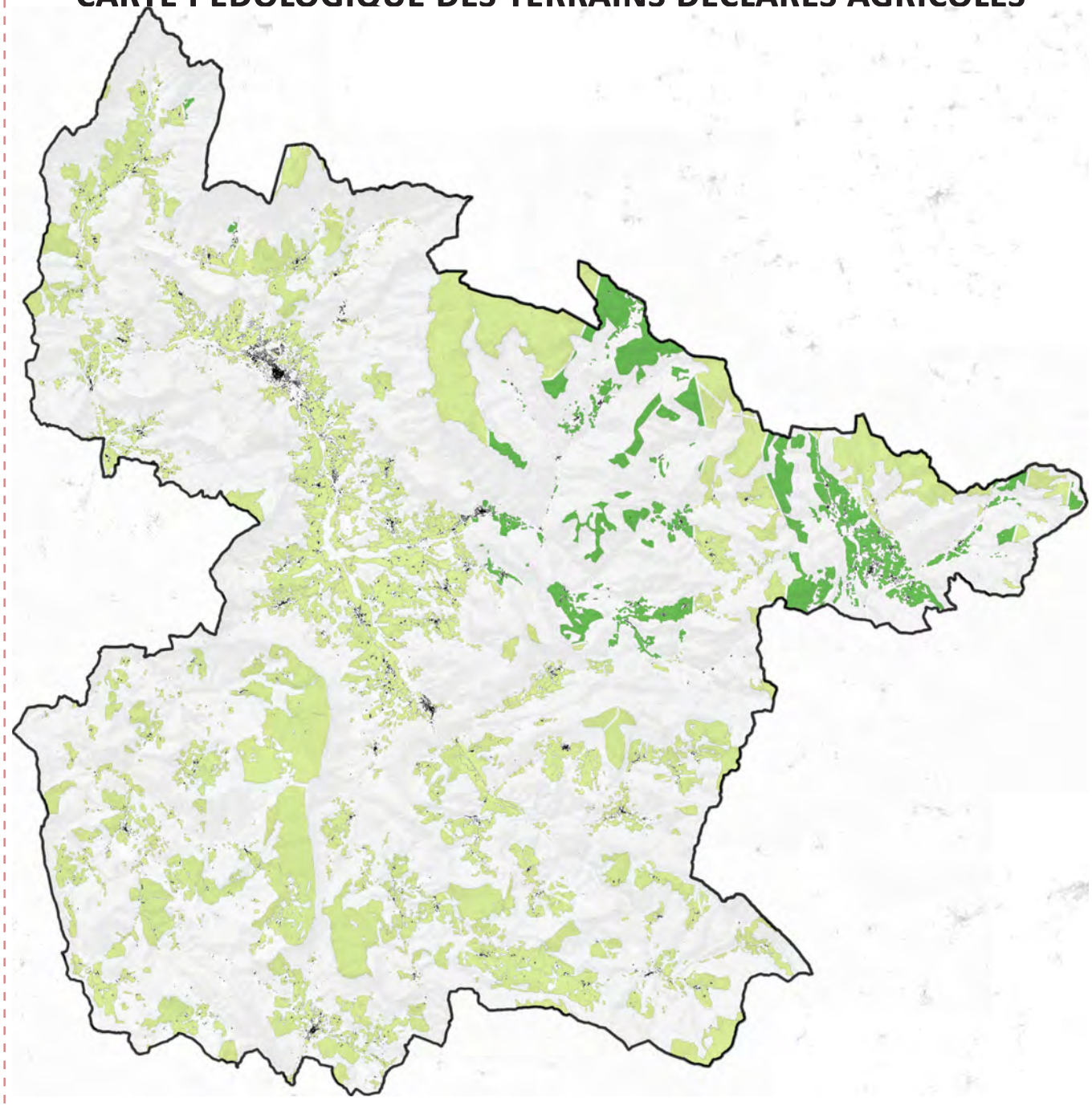

NATURE DES SOLS
- Calcisols
- Leptosols

2 SITES RÉCENTS IDENTIFIÉS COMME AYANT DES SOLS POLLUÉS À DIE

- *ANCIEN GARAGE RUBIS - DEPUIS 2013*
- *ANCIEN FOUR INCINÉRATEUR (QUARTIER CHAPIAT) (DEPUIS 2015)*

119 SITES ANCIENNEMENT INDUSTRIELS (POTENTIELLEMENT POLLUÉS)

- *43 À DIE*
- *12 À CHÂTILLON-EN-DIOIS*
- *8 POUR SOLAURE, LUC-EN-DIOIS, LUS-LA-CROIX-HAUTE*
- *6 À MENGLON...*

LOCALISATION DES SITES ET SOLS POLLUÉS

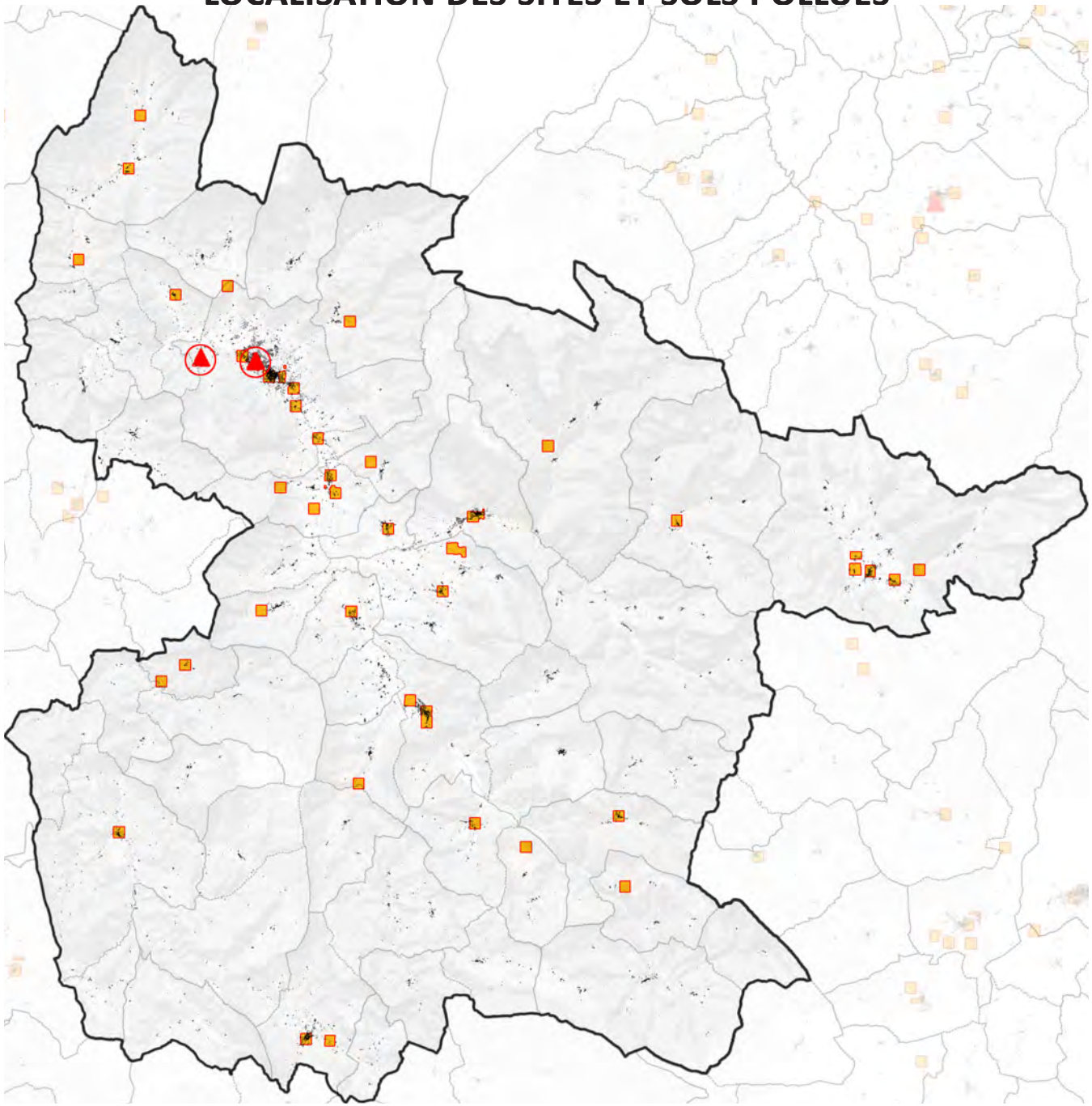

UN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE RECONNU ET CONSTATÉ SUR LE TERRAIN PAR LA POPULATION *:*

- *L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE) : RECONNAISSANCE D'UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE RESSOURCE EN EAU ET PRÉLÈVEMENTS EXISTANTS*

- *PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) :*
  - *DRÔME (APPROUVÉ EN 2015) : OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 15% DES PRÉLÈVEMENTS, TOUS USAGES CONFONDUS, DURANT LA PÉRIODE D'ÉTIAGE FIXÉE DU 1ER JUIN AU 15 SEPTEMBRE*
  - *EYGUES : OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 40%, DE JUILLET À OCTOBRE*

GLOBALEMENT BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES COURS D'EAU ET DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

TOUTEFOIS, QUELQUES POINTS NOIRS SONT NOTÉS :

- *L'OULE (PROBLÉMATIQUE DE PRÉLÈVEMENTS EN EAU)*
- *LE RIOU FROID À LUS-LA-CROIX-HAUTE (TAUX DE PHOSPHORE TROP ÉLEVÉS)*
- *LA DRÔME PRÉSENTE UN ÉTAT ÉCOLOGIQUE MOYEN À BEAUMONT-EN-DIOIS (INDICATEUR POISSONS) ET LE RUISSEAU DE MARIGNAC UN ÉTAT ÉCOLOGIQUE MOYEN (INDICATEUR INVERTÉBRÉS BENTHIQUES)*

- *8 SITES DE BAIGNADE SUIVIS*
- *2 INTERDITS À LA BAIGNADE EN 2019, AU NIVEAU DE LA VILLE DE DIE*

QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

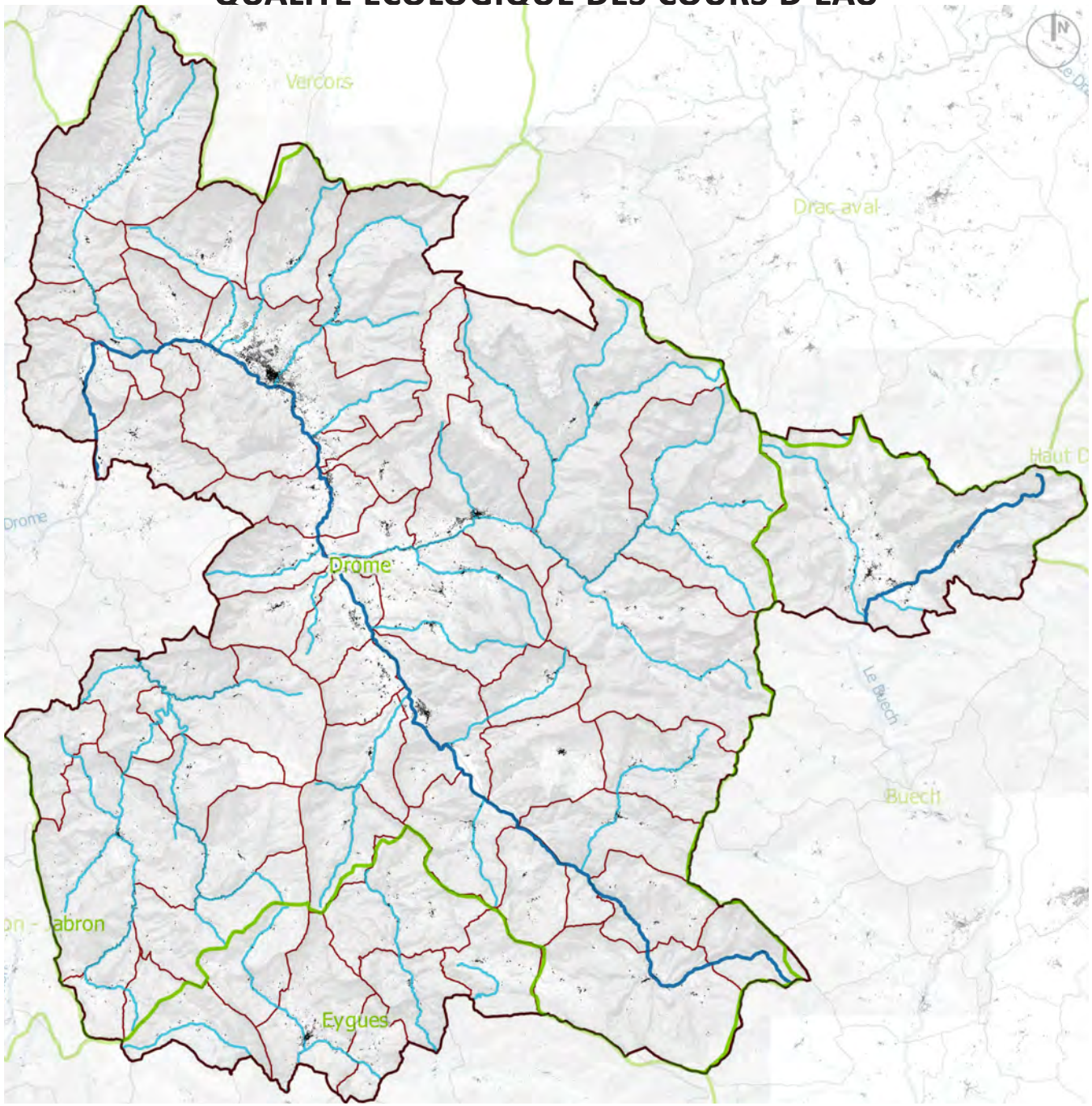

UNE UTILISATION ESSENTIELLEMENT POUR :

- **L'IRRIGATION (PRÈS DE 50% DES PRÉLÈVEMENTS, SUR UNE SOIXANTAINE DE POINTS)**
- **L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (120 CAPTAGES AEP) DONT LA QUASI TOTALITÉ DISPOSANT DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION**

POINTS DE PRÉLÈVEMENTS EN EAU

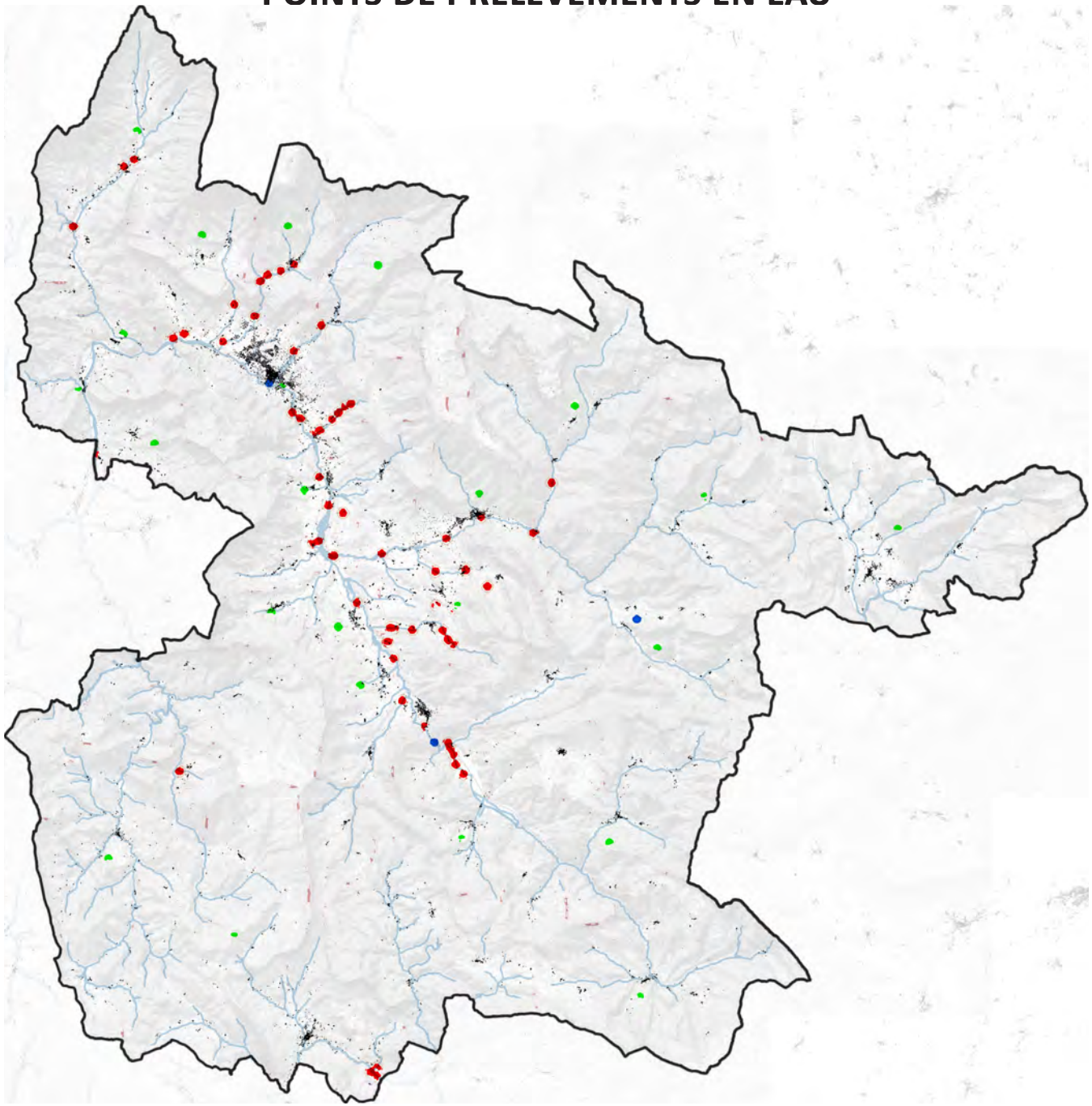

- *ALIMENTATION EN EAU POTABLE*
- *IRRIGATION*
- *BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE*

EAU *(QUALITÉ)*

DEUX COMMUNES NE DISPOSANT PAS DE RÉSEAU PUBLIC «AEP»

- *ENVIRON 300 HABITATIONS NON RACCORDÉES (UTILISATION RESSOURCES PRIVÉES)*
- *PLUS DE 400 KM DE RÉSEAUX AEP, DONT LE RENDEMENT EST DIFFICILEMENT QUANTIFIABLE*
- *VOLUME PRÉLEVÉ ÉVOLUANT PEU DEPUIS 2015*

DES EVOLUTIONS EN COURS :

- *GESTION COMMUNALE ACTUELLEMENT (SAUF POUR LES COMMUNES DE VACHÈRES EN QUINT, SAINT-ANDÉOL ET SAINT-JULIEN-ENQUINT)*
- *TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À LA CCD (EN COURS DE DISCUSSION)*
- *SCHÉMAS DIRECTEURS AEP : 8 RÉALISÉS, 23 EN COURS DE RÉALISATION OU DE RÉFLEXION*
- *UN CONTRAT DE PROGRÈS VISANT UNE AMELIORATION (DEPUIS 2016)*

ASSAINISSEMENT

- *34 RÉGIES COMMUNALES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 70% DE LA POPULATION*
- *16 COMMUNES SANS SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE TRAITEMENT DES EAUX :*
    - *40 STATIONS D'ÉPURATION SONT RECENSÉES - FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX (POUR MOITIÉ)*
    - *2 AUTRES STATIONS EN COURS DE RÉALISATION ET 5 EN PROJET*

=> CAPACITÉ TOTALE : PLUS DE 43 000 EH (ÉQUIVALENT HABITANT)

- *ÉQUIPEMENTS GLOBALEMENT EN CONFORMITÉ AVEC LES RÉGLEMENTATIONS (POUR 34 STATIONS)*

=> EVOLUTION POSITIVE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DONC LA QUALITÉ DES MILIEUX (ZONES DE REJETS)

- *33 COMMUNES ONT UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF*
- *TRAVAUX DE RÉHABILITATION RÉALISÉS SUR ENVIRON 150 OU 200 INSTALLATIONS DEPUIS 2013*
- *+ PROGRAMME DE RÉHABILITATION SUR ZONES PRIORITAIRES*

CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION

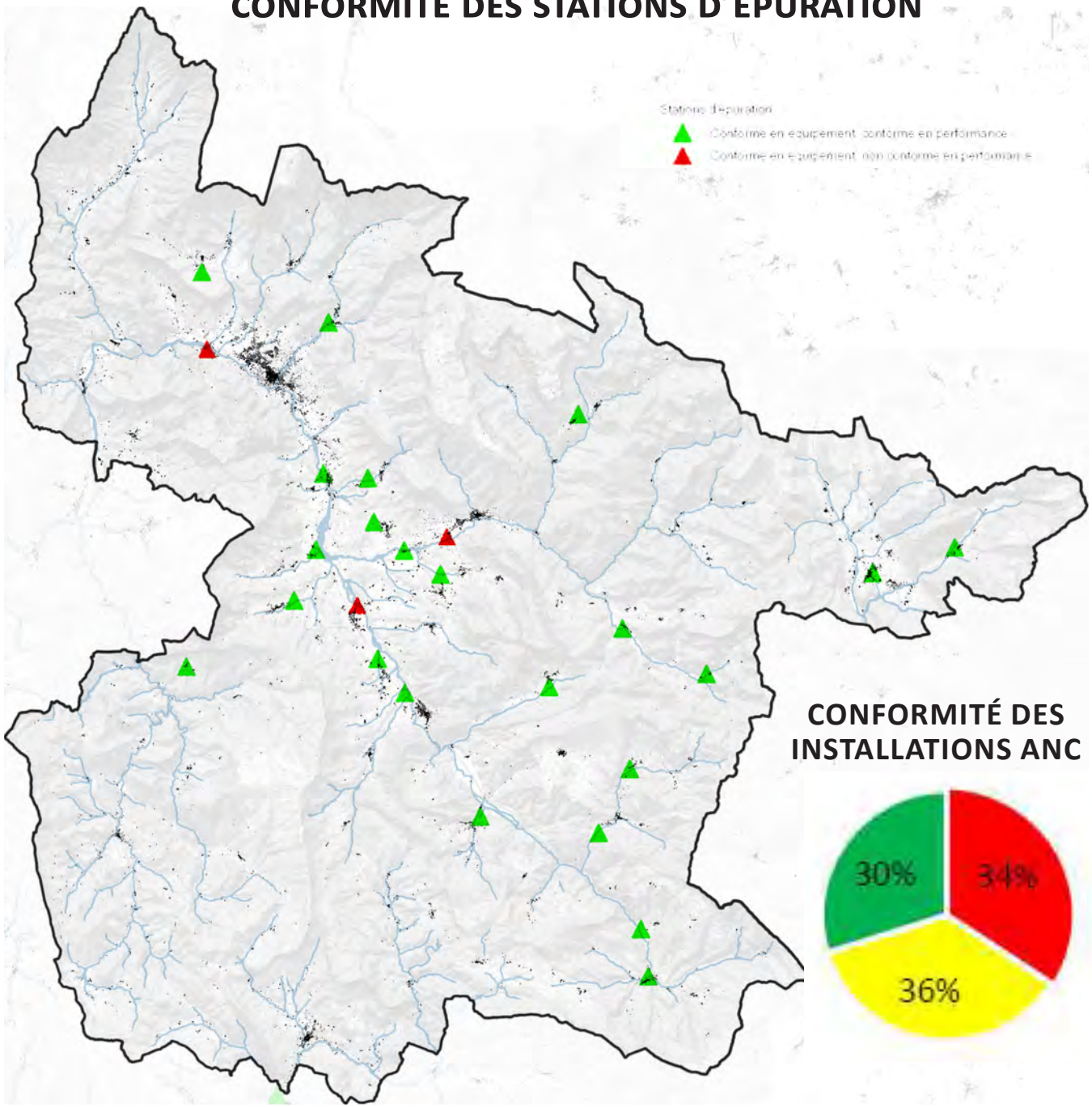

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ANC

EAU *(POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE)*

UN POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE MOBILISABLE SUR DES TRONÇONS APPARTENANT À QUELQUES SOUS-BASSINS VERSANTS (HAUTE VALLÉE DE LA DRÔME)

LE TERRITOIRE COMPTE 13 INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES DONT 1 BARRAGE À MENGLON QUI PRODUISENT ENVIRON 15030 MWH.

POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DES COURS D'EAU

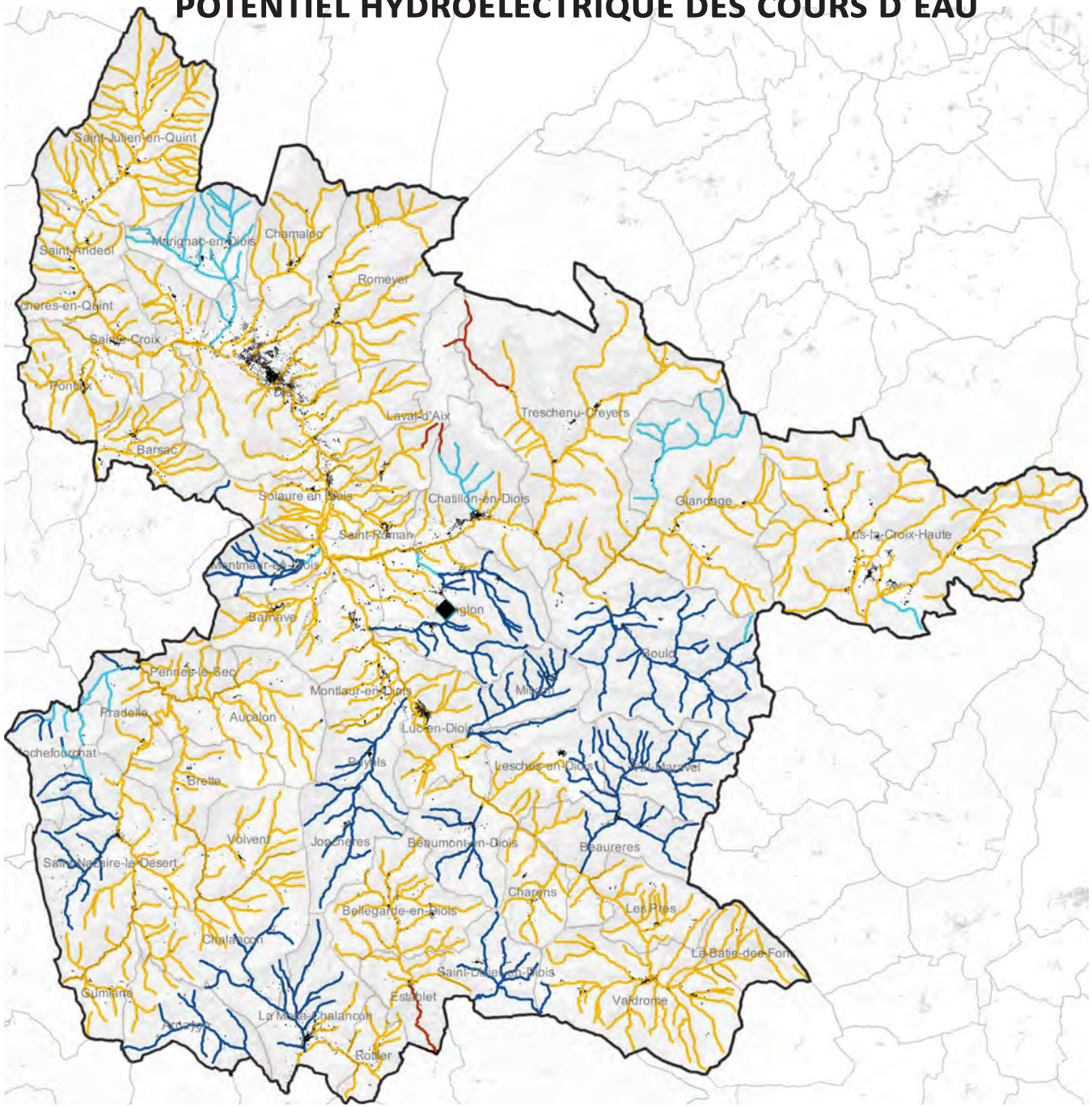

Potentiel hydroélectrique des cours d'eau
- Potentiel mobilisable sur le tronçon
- Potentiel mobilisable sous condition sur le tronçon
- Potentiel très difficilement mobilisable sur le tronçon
- Potentiel non mobilisable sur le tronçon
- Barrage producteur d'hydroélectricité

UN TERRITOIRE BOISÉ MAIS PEU EXPLOITÉ (VOIRE EXPLOITABLE)

=> DE NOMBREUX TERRAINS INACCESSIBLES (PENTE, ABSENCE DE DESSERTE...)

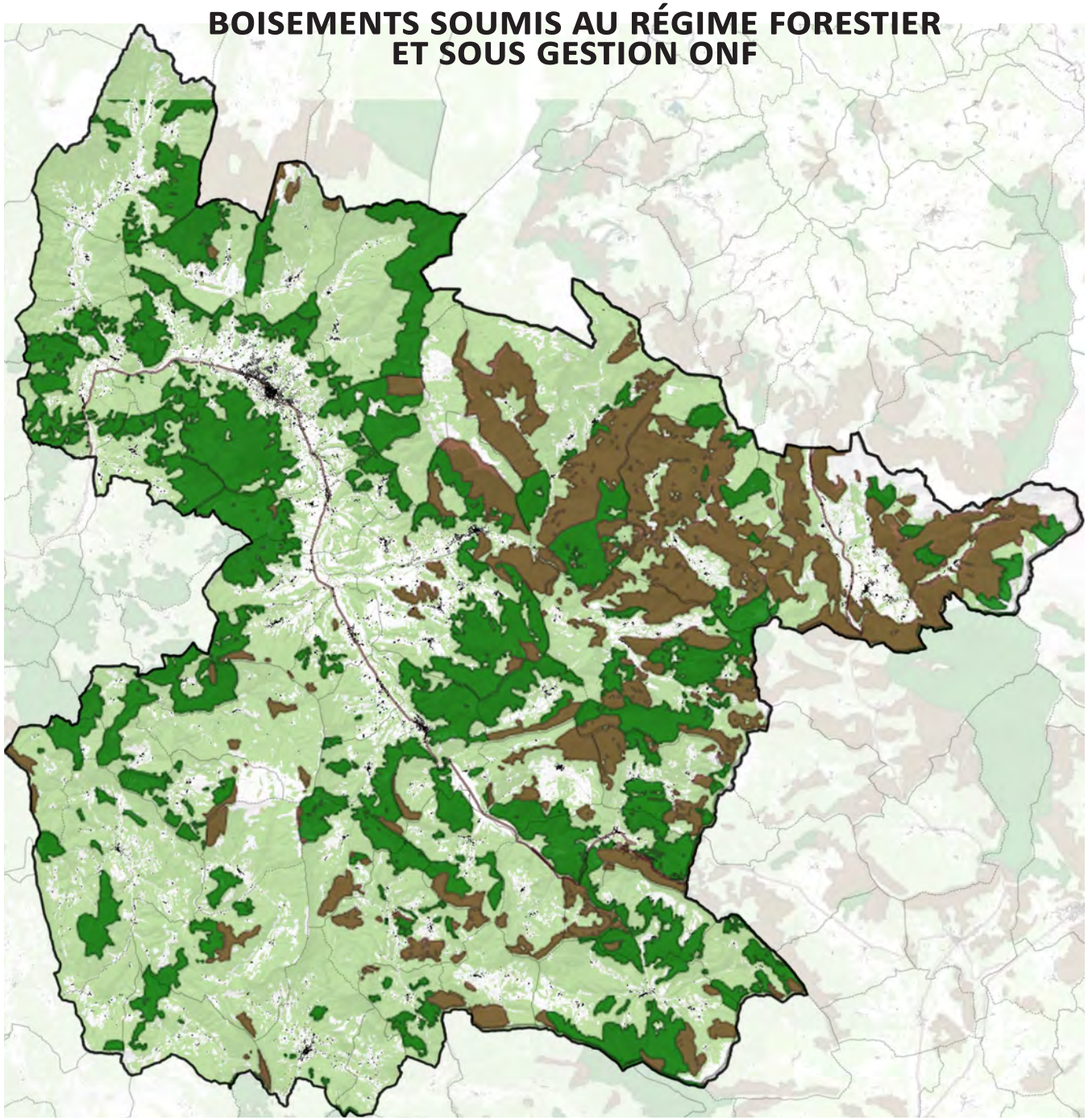

SOUS GESTION ONF

HORS GESTION

BIOMASSE - BOIS-ÉNERGIE

704KM² POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES POUR LE BOIS-ÉNERGIE

=> POTENTIEL ÉVALUÉ À 45139 MWH

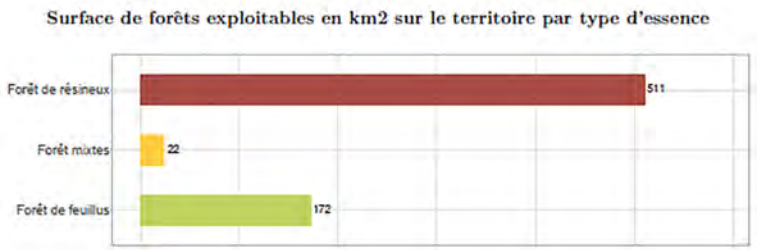

SURFACES DE FORÊTS EXPLOITABLES (EN HA)

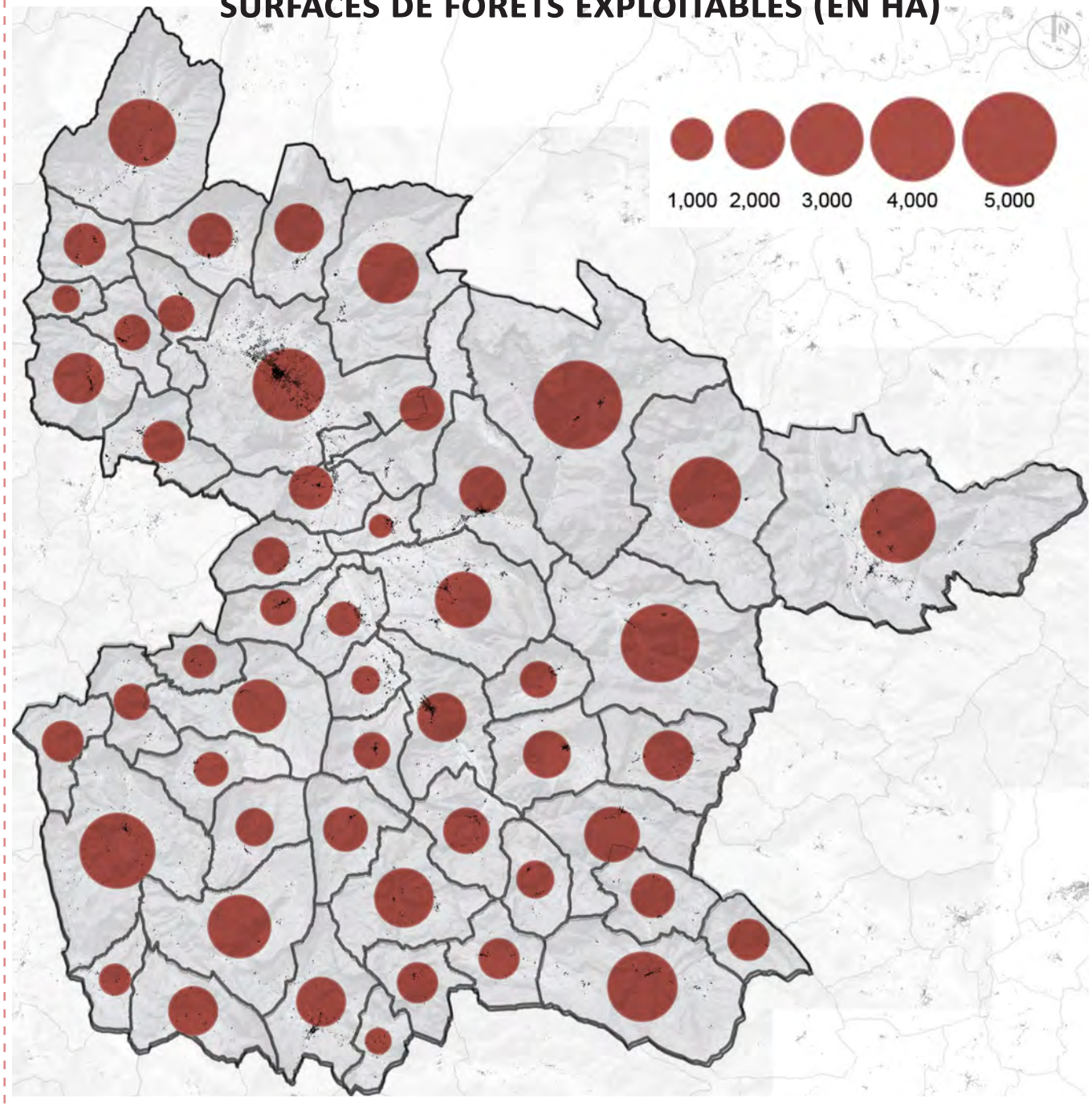

UN POTENTIEL MÉTHANISABLE SOUS EXPLOITÉ

AUCUNE INSTALLATION EN BIOGAZ, NI DE VALORISATION DES DÉCHETS N'EST IDENTIFIÉE SUR LE TERRITOIRE

LE POTENTIEL DE PRODUCTION EN MÉTHANISATION EST ÉVALUÉE PAR L'OREGES À 13490 MWH (DÉJECTIONS D'OVINS, INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE...)

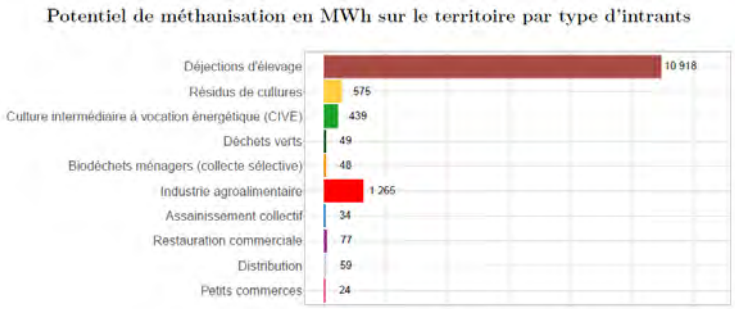

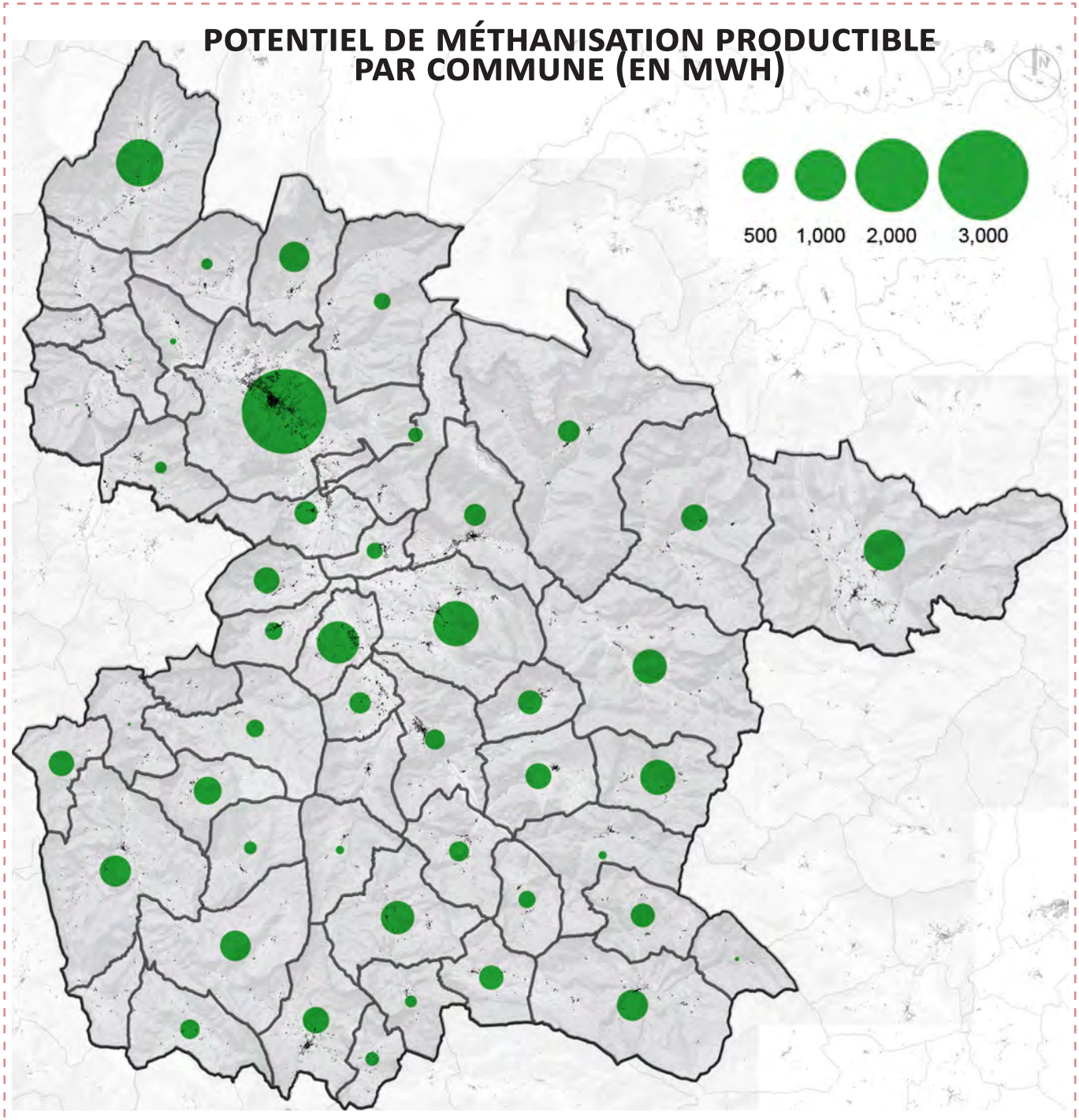

AIR (POTENTIEL ÉOLIEN)

LE RELIEF DIOIS EST PROPICE À LA CONFRONTATION AVEC LES PHÉNOMÈNES ÉOLIENS

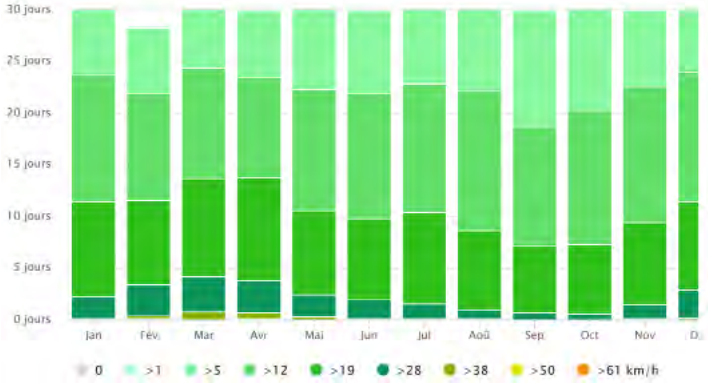

VENTS DOMINANTS & SECTEURS BALAYÉS PAR DES VENTS > 4M/S À 50 MÈTRES DE HAUTEUR

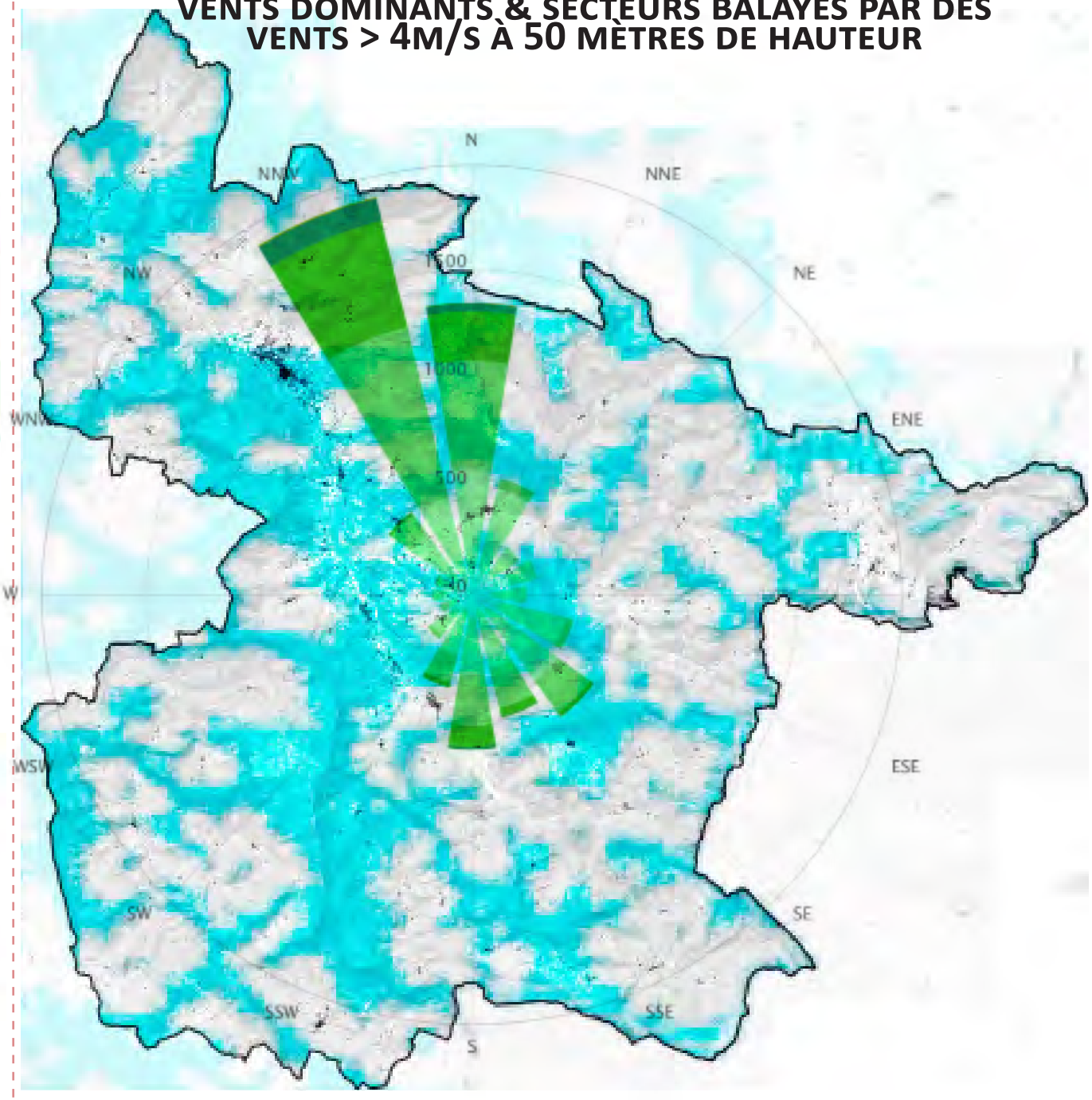

3 SITES DE PETITES ÉOLIENNES ONT ÉTÉ INSTALLÉES SUR LE TERRITOIRE. ILS PRODUISENT 16 MWH PAR AN.

AIR (POTENTIEL ÉOLIEN)

QUELQUES COMMUNES (CHARENS, BEAUMONT, CHALANCON, VACHÈRE, SAINT-JULIEN) APPARAISSENT COMME DES ZONES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN AU REGARD DES DIFFÉRENTES CONTRAINTES (SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE...)

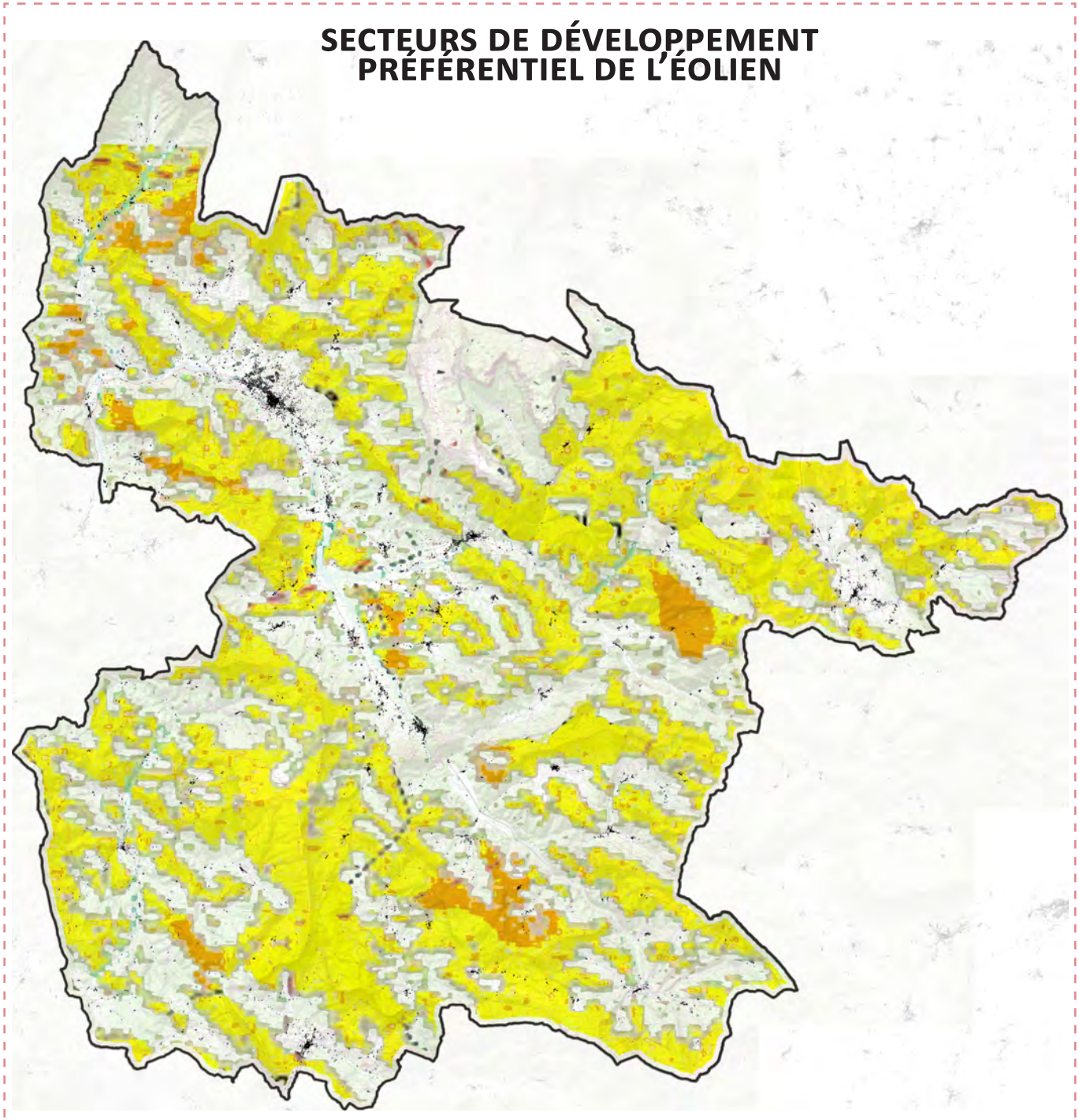

UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR

- **UN TERRITOIRE PEU CONCERNÉ PAR LES NUISANCES ET POLLUTIONS DU FAIT DE L'ÉLOIGNEMENT DES GRANDES VILLES ET PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT DU DÉPARTEMENT**
- **NUISANCES SONORES NON RECENSÉES**
- **POLLUTION LUMINEUSE TRÈS FAIBLE**

POLLUTION LUMINEUSE
(COMPARAISON À LA VALLÉE DU RHÔNE)

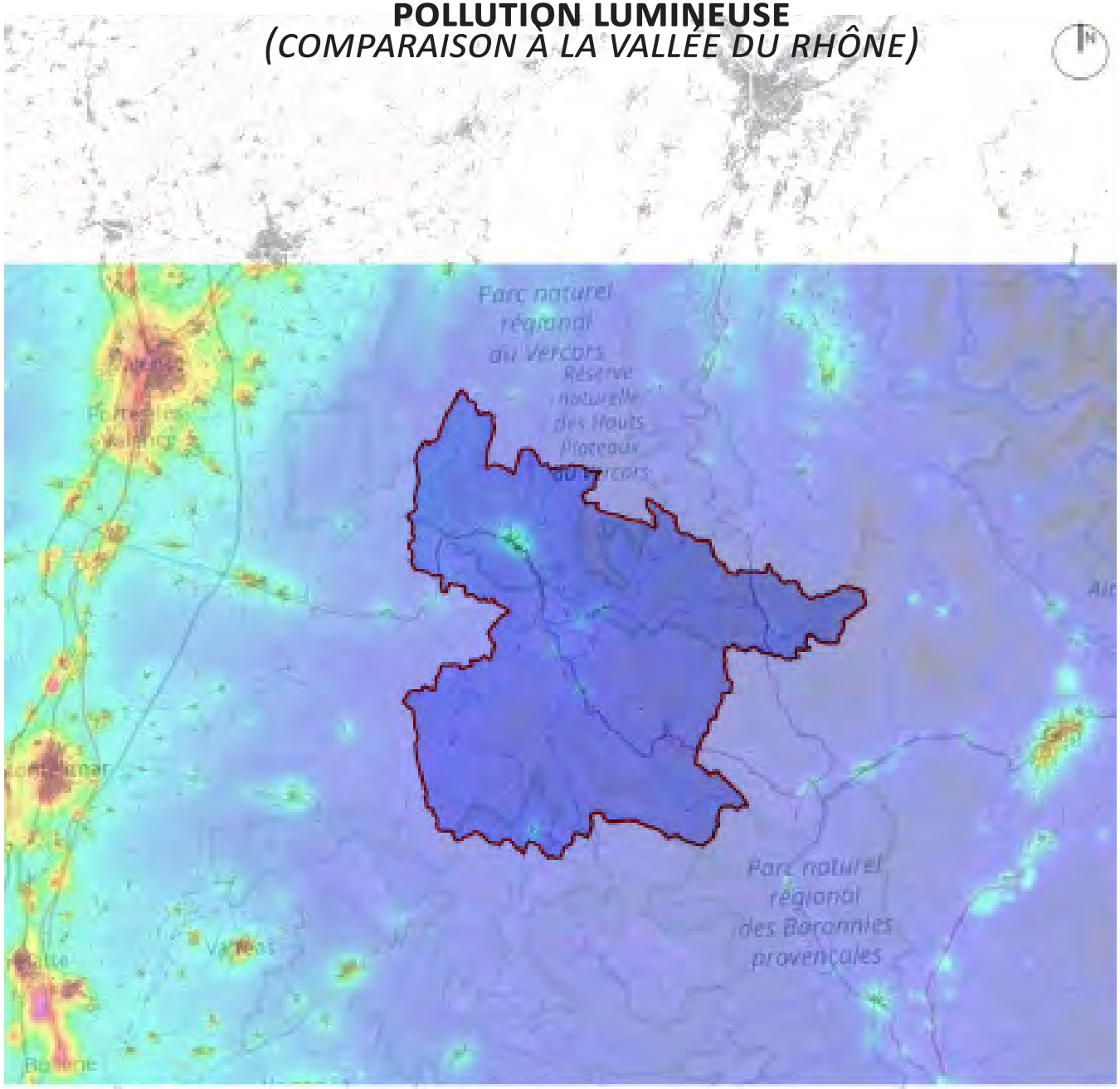

AIR (QUALITÉ & GAZ À EFFET DE SERRE)

TOUTEFOIS, COMME TOUTE LA DRÔME, TERRITOIRE PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AUX ÉMISSIONS D'OZONE

AVEC DÉPASSEMENT RÉGULIER DE LA VALEUR CIBLE POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

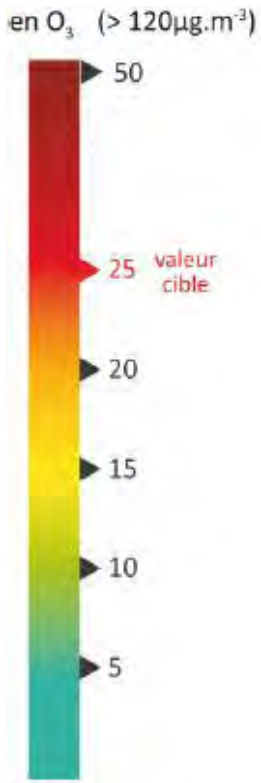

NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT EN OZONE

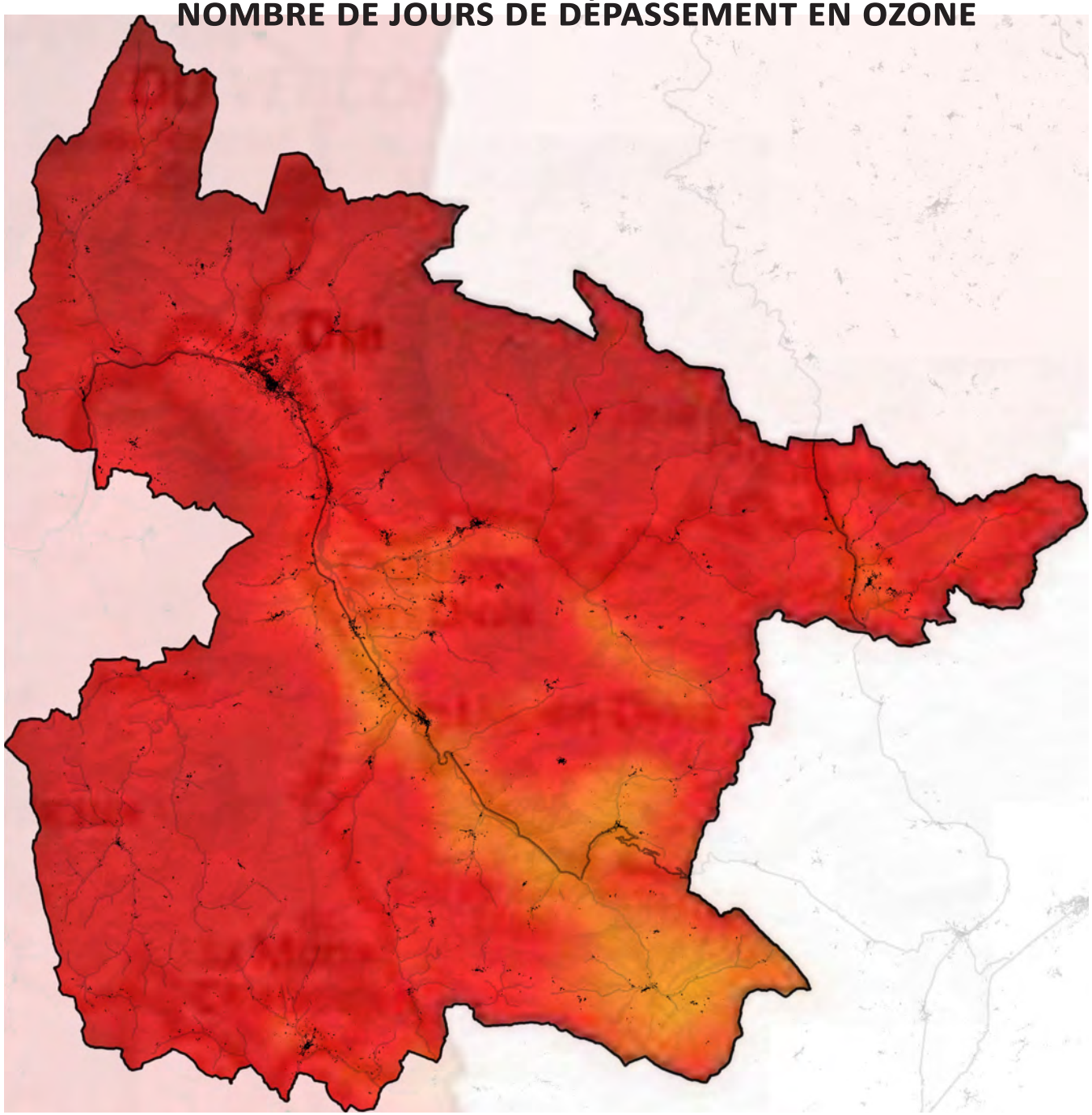

SOLAIRE *(ENSOLEILLEMENT ET IRRADIATION)*

L'ENSOLEILLEMENT, UN BÉNÉFICE MÉDITERRANÉEN

ENSOLEILLEMENT MOYEN = 2250 HEURES PAR AN

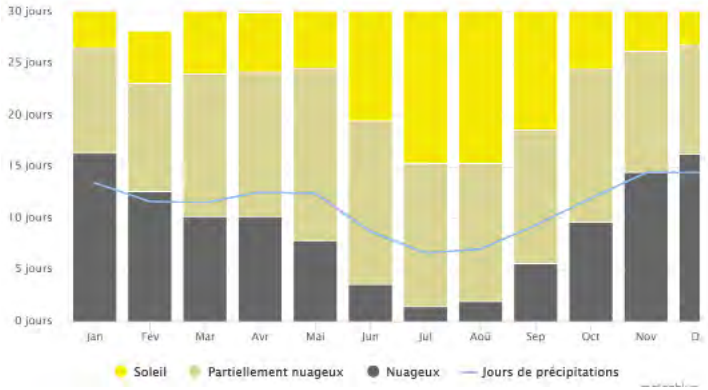

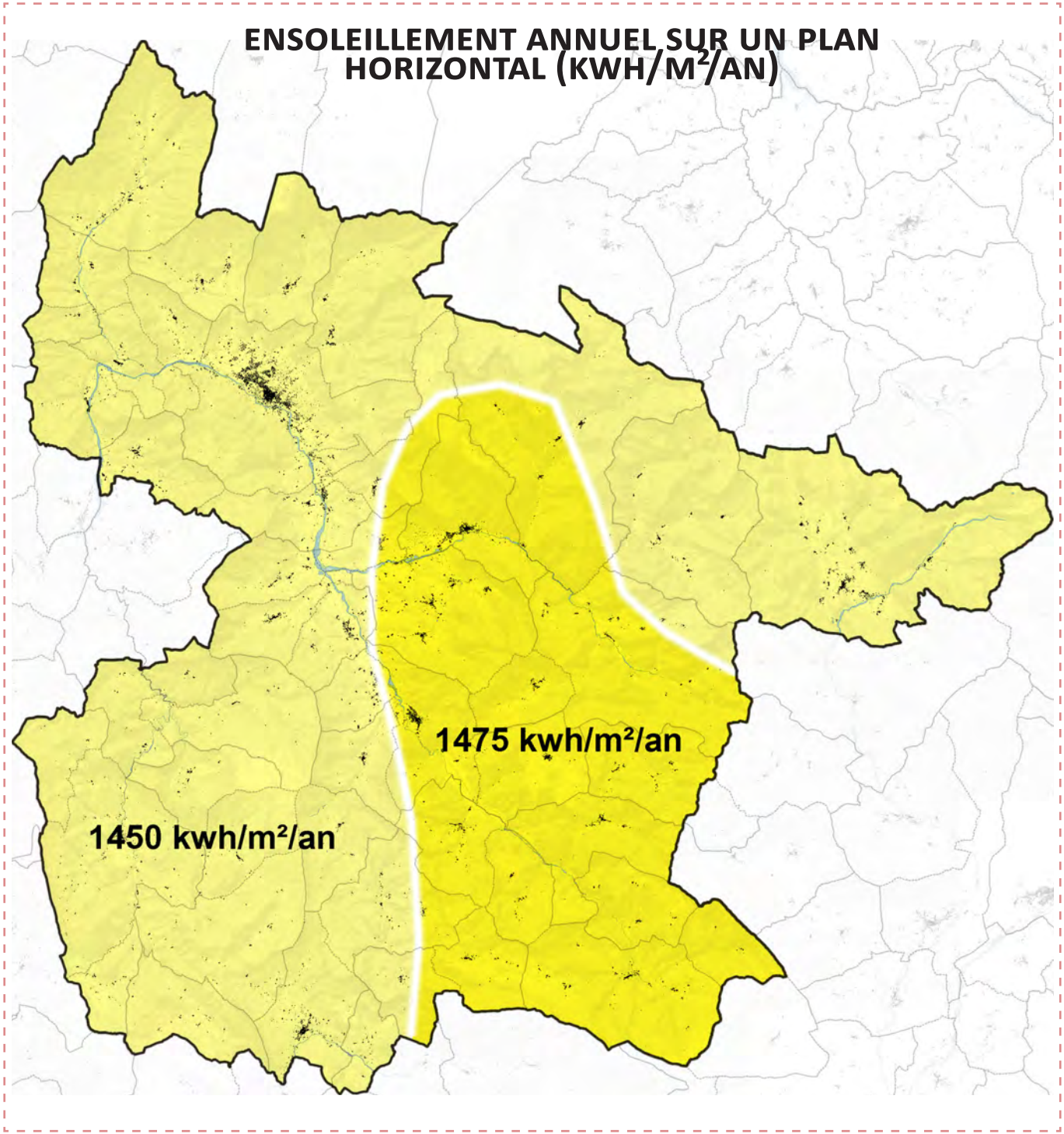

SOLAIRE *(PHOTOVOLTAÏQUE)*

UN GISEMENT SOLAIRE CONSIDÉRABLE

207 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SONT POSÉES SUR LE TERRITOIRE. ELLES PRODUISENT SEULEMENT 4445 MWH.

LE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EST ÉVALUÉ PAR L'OREGES À 167042MWH (PRINCIPALEMENT PAR LA POSE DE PANNEAUX SUR LES HABITATIONS)

Potentiel solaire photovoltaïque sur le territoire en MWh par type de bâtiment

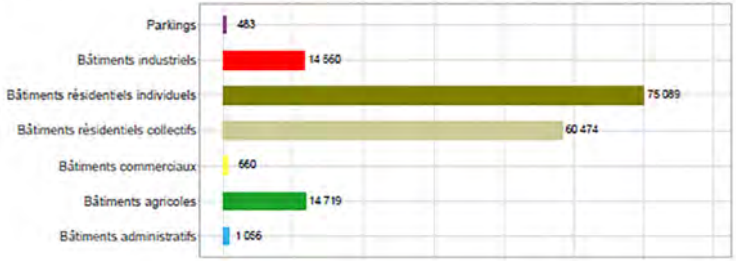

ENTRE 2010 ET 2015 :

NB INSTALLATIONS SOLAIRES x3

PUISSANCES INSTALLÉES x5

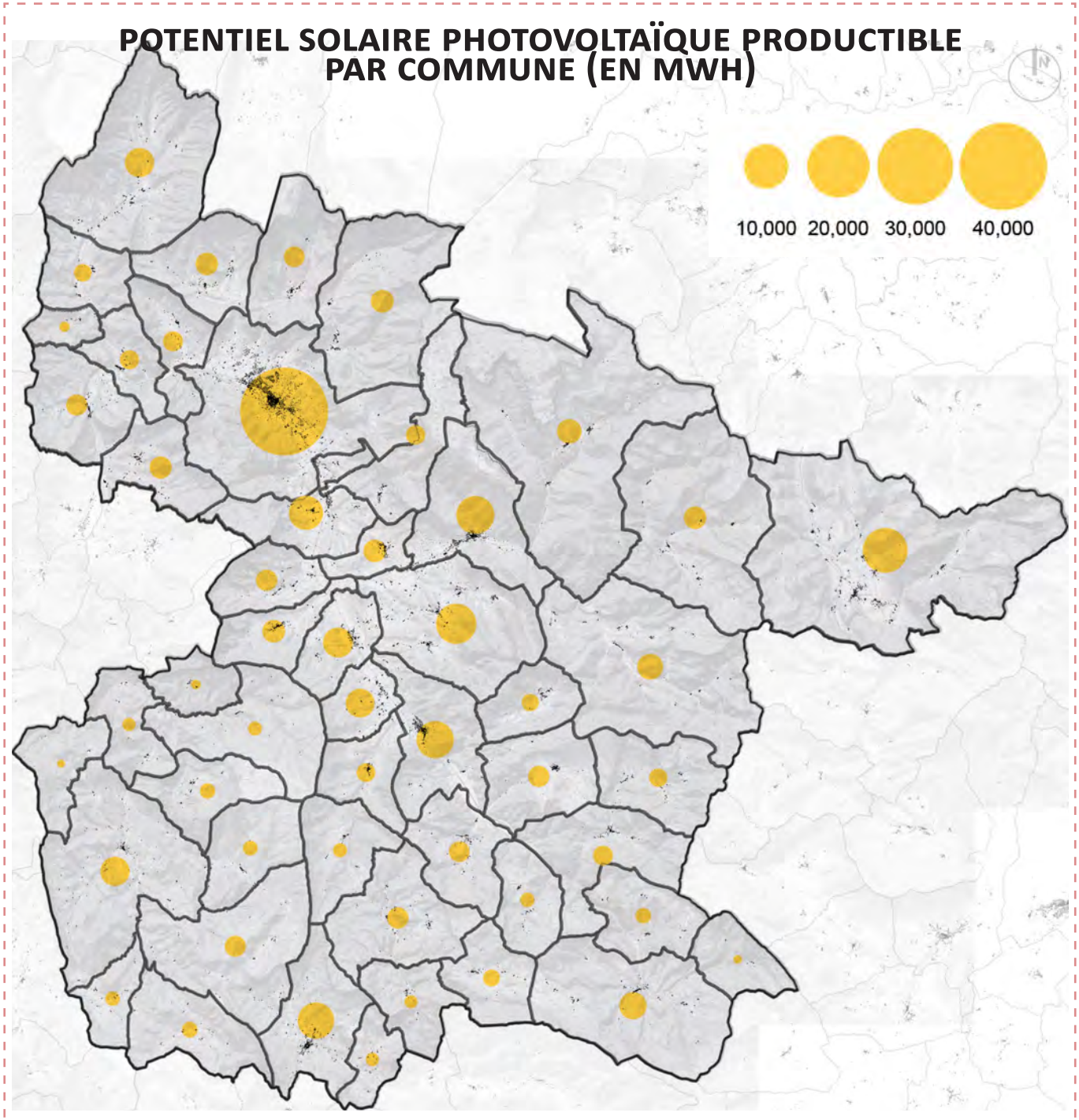

SOLAIRE *(THERMIQUE)*

1478 M² DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES INSTALLÉS, SOIT 776 MWH

LE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE EST ÉVALUÉE PAR L'OREGES À 45 397 MWH (PRINCIPALEMENT PAR L'HABITAT INDIVIDUEL...)

ENTRE 2010 ET 2015 :

SURFACES PANNEAUX +38%

PRODUCTION +41%

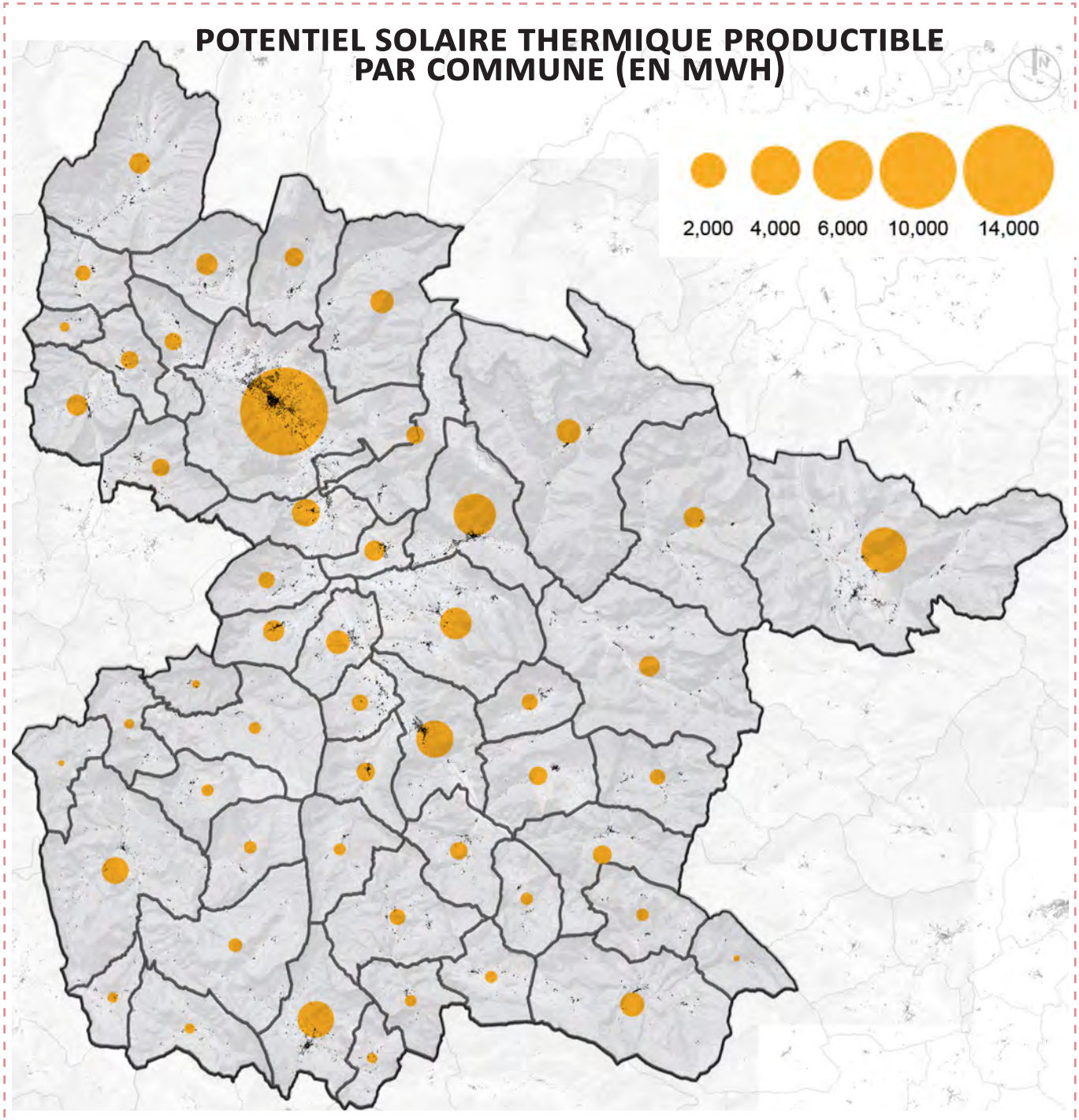

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES COMPARABLE À CELLE DE 2010 (MALGRÉ DE NOUVELLES INSTALLATIONS)
=> TRIBUTAIRE DE LA BIOMASSE ET DE L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE

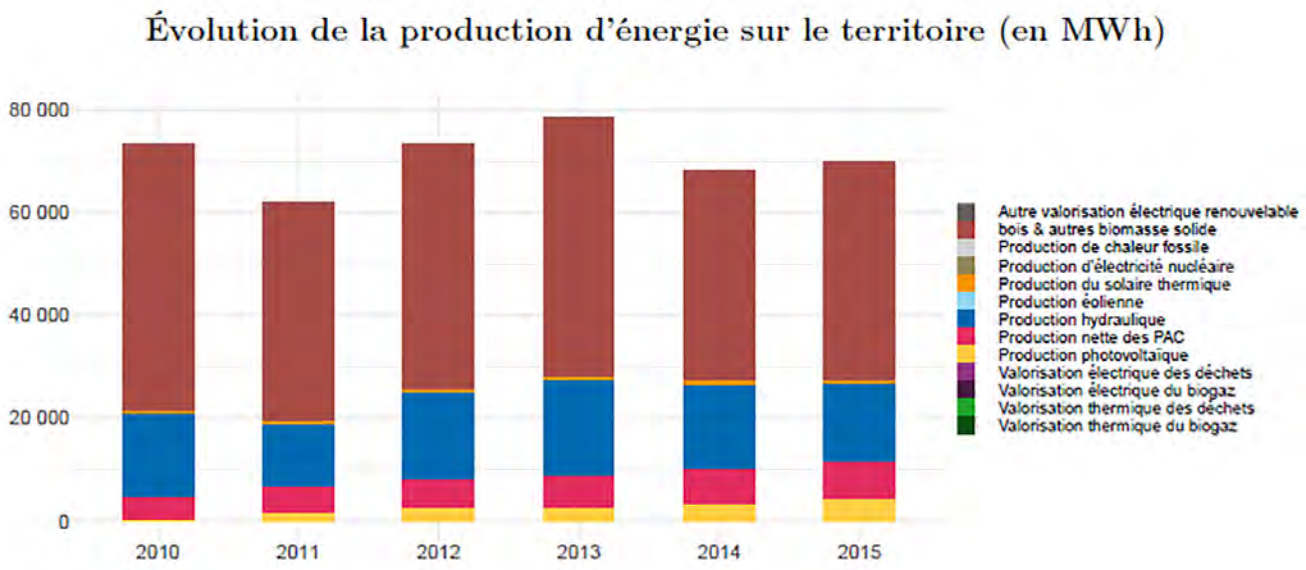

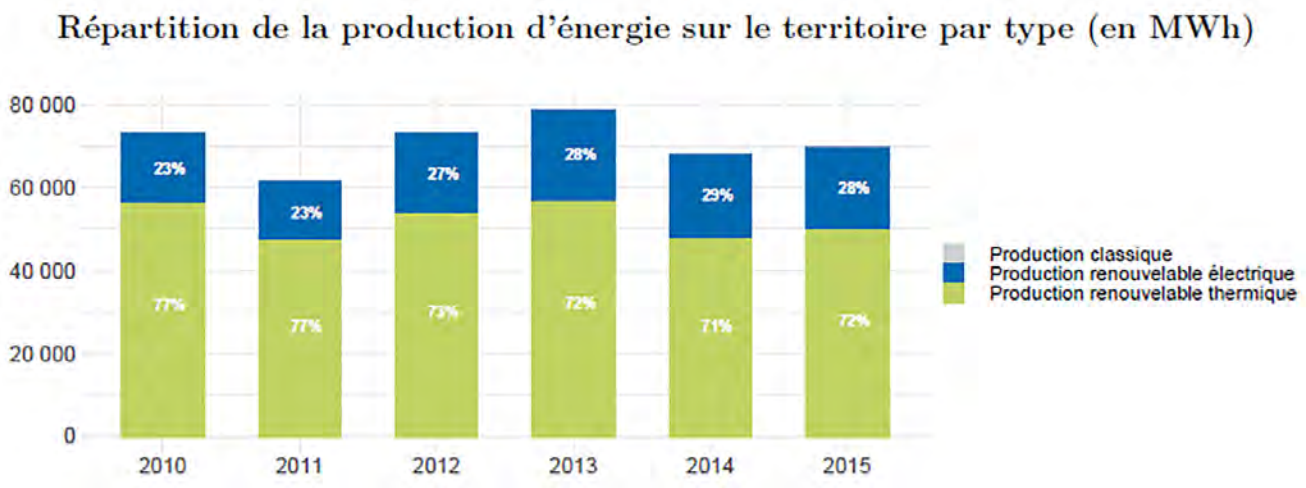

CONSOMMATION D'ÉNERGIES ET ÉMISSION DE G.E.S.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE :

DIOIS

- - 13% DEPUIS 2005
- - 20% DEPUIS 1990

DRÔME

- - 4% DEPUIS 2005

OBJECTIFS NATIONAUX

-50% D'ICI 2050

OBJECTIFS BIOVALLÉE (TIGA)

- - 50 % CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- x 4 ENR (178 => 790 KWH)

EMISSIONS DE GES :

- - 24% DEPUIS 2005 (SURTOUT RÉSIDENTIEL)
- SOURCES PRINCIPALES : AGRICULTURE, TRANSPORT ROUTIER ET RÉSIDENTIEL

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- - 6% ENTRE 1990 ET 2012

DRÔME

- - 13% DEPUIS 2005

DIVISION PAR 4 DES ÉMISSIONS GES D'ICI 2050 (DEPUIS 1990)

CONSOMMATION D'ÉNERGIES ET ÉMISSION DE G.E.S.

BESOINS EN CLIMATISATION *(EN DEGRÉS JOURS UNIFIÉS)*

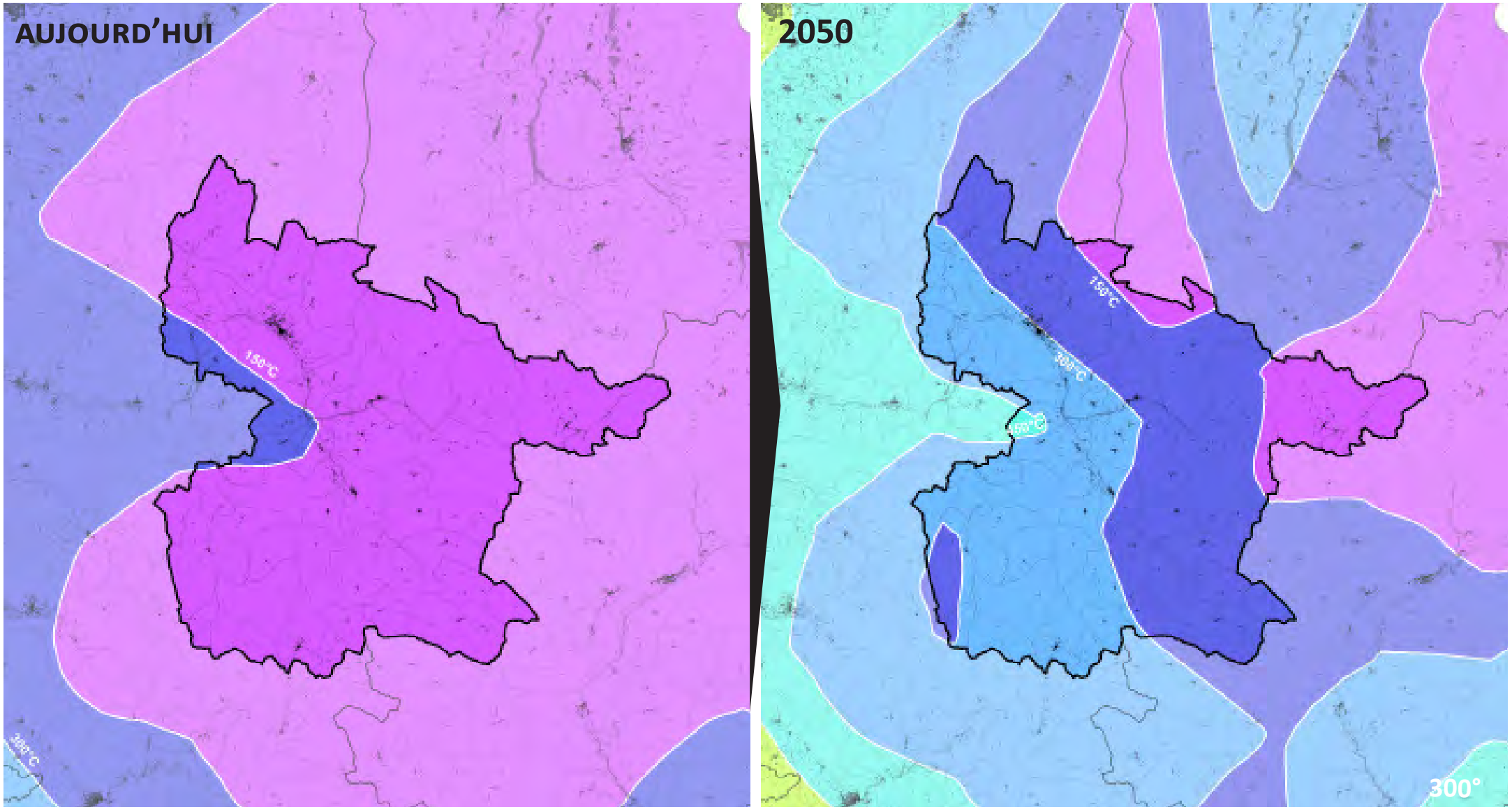

x 2,5

PAYSAGE & PATRIMOINE

6 grandes entités paysagères (découpées en 21 unités)

- *vallée de Quint*
- *vallée de la Drome*
- *bassin du Bez*
- *haute-vallée du Buëch*
- *bassin de la Roanne*
- *bassin de l'Oule*

UNITÉS PAYSAGÈREES

VAL DE QUINT

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *UN PAYSAGE MARQUÉ PAR SA «NATURALITÉ»*
- *UN VAL CACHÉ DERRIÈRE UN ÉCRIN DE MONTAGNES ET DE FALAISES SOUVENT ABRUPTES*
- *MOYENNE MONTAGNE (300-1000M)*
- *UNE STRUCTURE PAYSAGÈRE AXÉE (RIVIÈRE) ET ÉTAGÉE FINISSANT EN «CIRQUE»*
- *FORTES PENTES BOISÉES SURMONTÉES DE ROCHES BLANCHES ET OCRES (PICS ROCHEUX)*
- *UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DE TERROIR (ÉLEVAGE, POLYCULTURE : VERGERS NOYERS, PLANTES AROMATIQUES : LAVANDE) CONCENTRÉE SUR LES REPLATS DE LA VALLÉE, LE LONG DES RIVIÈRES (LA SURE ET LE MARIGNAC),*
- *DES VILLAGES INSTALLÉS EN REMONTÉE DE PENTE*
- *UN HABITAT ISOLÉ ET DISSÉMINÉ*
- *DES VOIRIES LIMITÉES MAIS PERCEPTIBLES (ÉQUIPEMENTS DE SÉCURISATION : MURETS, PARAPETS...)*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *UNE TRÈS LÉGÈRE DÉPRISE AGRICOLE (CHAMPS DE LAVANDE À L'ABANDON, EMBROUSSAILLEMENT, AVANCÉE DE LA FORÊT SUR QUELQUES PENTES)*
- *FORTE RÉHABILITATION DE BÂTIS ANCIENS*
- *DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS INSTALLÉES EN FOND DE VALLÉE EN RUPTURE AVEC LE PAYSAGE*

=> «LE RETRAIT» DU VAL COMME GARANT DE L'INTÉGRITÉ PAYSAGÈRE

AVANCÉE DE LA FORET SUR LES TERRES PÂTURÉES DEPUIS 1948

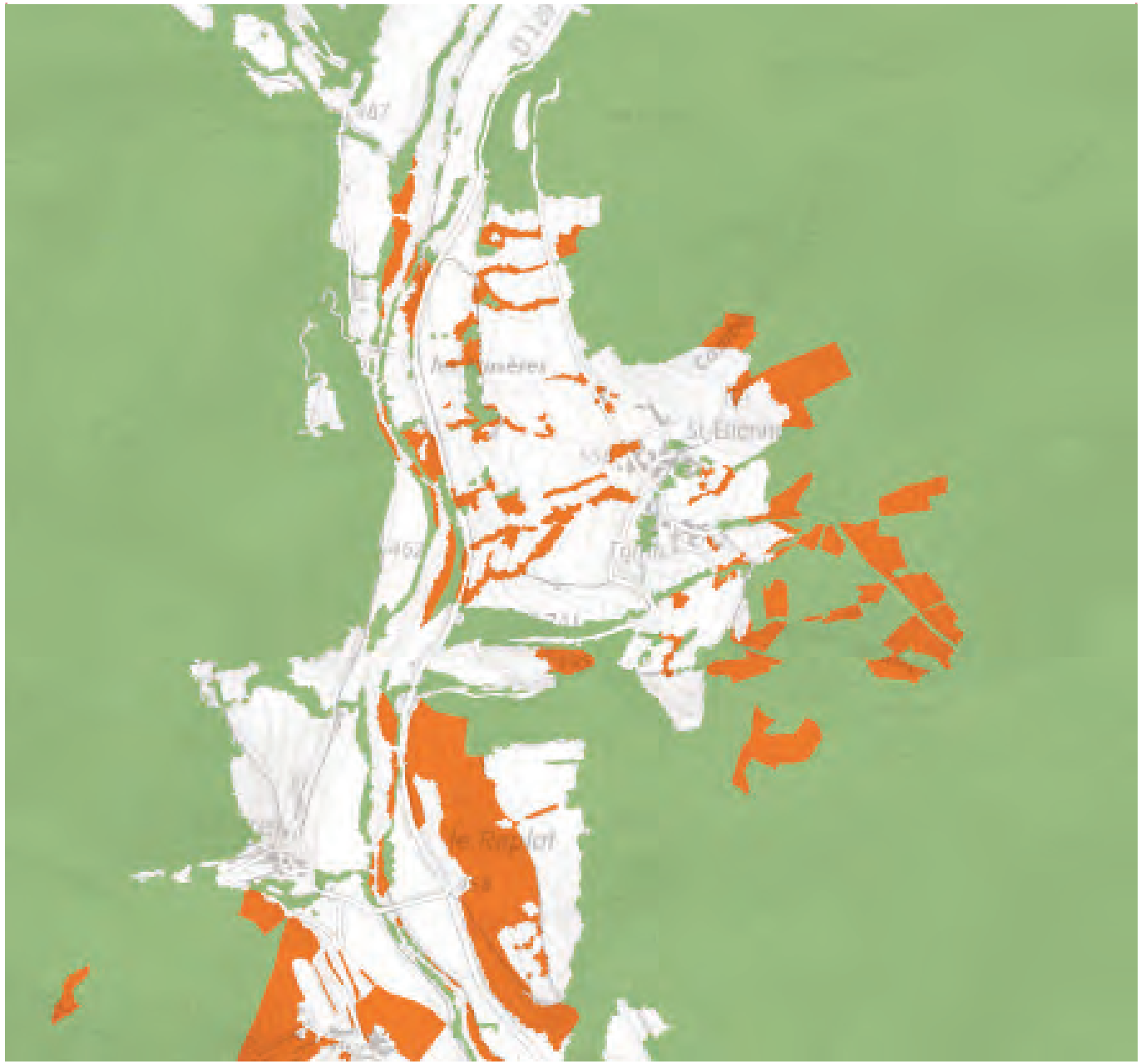

VAL DE PONTAIX - COMBE DE DIE

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *LA RIVIÈRE DRÔME (ENGONCÉE DANS UN RELIEF MARQUÉ) STRUCTURE LE PAYSAGE*
- *CONTRASTE ENTRE LES RELIEFS EN SECOND PLAN ET LES ESPACES URBANISÉS-CULTIVÉS AVEC UN ÉTAGEMENT VISIBLE : FALAISES LOINTAINES (GLANDASSE, VERCORS), PENTES DOUCES OCCUPÉES PAR LES VIGNES, PLANTES AROMATIQUES, FORÊTS SUR LES RELIEFS ABRUPTS*
- *VILLAGES INSTALLÉS À MI-PENTE, EN RETRAIT DE ZONES INONDABLES, À L'AMBIANCE PROVENÇALE, AU-DESSUS DE TERRES CULTIVÉES (VIGNES, VERGERS, CULTURES AROMATIQUES)*
- *LA VALLÉE EST PONCTUÉE (CABANONS DE VIGNES, CLOCHERS D'ÉGLISE...)*
- *TRÈS IMPORTANTES INSTALLATIONS TOURISTIQUES (CAMPINGS) LE LONG DE RIVIÈRE ET ENTRÉE DE VILLAGES*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *UNE URBANISATION FORTE (RÉSIDENTIELLE ET ÉCONOMIQUE) AUTOUR DE DIE CHANGEANT LE CARACTÈRE PITTORESQUE PERCEPTIBLE DE L'EXTÉRIEUR & SUPPRESSION DE TERRES AGRICOLES*
- *FORTE PRESSION TOURISTIQUE*

VAL DE PONTAIX

COMBE DE DIE

DES EXTENSIONS URBAINES CLAIREMENT VISIBLES, DIE

NOUVELLES CONSTRUCTIONS, CHEMIN DES BATETS, DIE

ZONE ARTISANALE ET TERRES AGRICOLES COHABITENT, DIE

La Plaine du Grand Lac et le Claps

un paysage de transition «atypique» entre moyenne et haute vallée de la Drôme

Le claps vu depuis la plaine du lac

Route du claps

Transition entre moyenne et Haute Vallée de la Drôme : La plaine du Grand Lac en arrivant sur Beaumont-en-Diois

CONTREFORT DU VERCORS DOMINANT LA COMBE DE DIE

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *UN PAYSAGE DE TRANSITION ENTRE MONTAGNE (LE GLANDASSE - FALAISES DE HAUT PLATEAU) ET INFLUENCE MÉDITERRANÉENNE (PROVENÇALE POUR LES REPLATS ET VALLONS)*
- *PENTES ABRUPTES ; BASCULEMENT FORÊT ET PLATEAU PELÉ*
- *VALLONS ASSÉCHÉS (=RARES PÂTURAGES) ET QUELQUES CLAIRIÈRES, RESPIRATION ALTERNANT FALAISES CALCAIRES ABRUPTES ET COUVERT FORESTIER DENSE (HÊTRES, PINS...)*
- *LES ROUTES LAISSENT LA PLACE AUX SENTIERS*
- *POINTS DE VUE REMARQUABLES DANS LES VIRAGES EN ÉPINGLE*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *DÉCLIN DU PASTORALISME & COLONISATION FORESTIÈRE*
- *PRESSION TOURISTIQUE (RANDO, ESCALADE)*
- *PRESSION RÉSIDENTIELLE AUX ABORDS DE DIE (ROUTE DE ROMEYER...)*
- *LE COL DES ROUSSETS, RARE ACCÈS, SENSIBLE*

EN LIMITE DU VERCORS :

- *ÉVOLUTION DE LA MONTAGNE PAR LES PHÉNOMÈNES NATURELS (ÉROSION, ÉBOULIS) ET CLIMATIQUES (VENT, SÉCHERESSE, FROID)*
- *FERMETURE DES ALPAGES PAR L'AVANCÉE DE LA FORÊT*

PLAINE AGRICOLE DE MENGLON, MONTAGNE DE CERNE ET MONTAGNE D'AUCELON EN FOND

COMBE DE VERCHENY : COLLINES MARNEUSES ET VIGNES, BARSAC

VALLÉE DES CONTREFORTS DU VERCORS:

CHAMP DE NOYERS, COL DE ROUSSET ET

MONTAGNES DU VERCORS, CHAMALOC

CONFLUENCE DE LA DRÔME ET DU BEZ VUE DEPUIS LE VIEUX MONTMAUR

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *UN PAYSAGE NATUREL MONTAGNARD DE 600 À 2000M AUX RELIEFS KARSTIQUES*
- *SOUS LES FALAISES DES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS ET DU GLANDASSE, SUCCESSION DE GORGES (RIO SOURE, GÂTS), CHAOS, CIRQUES (ARCHIANE), VALLONS OUVERTS ET PICS (ROCHER DE COMBAU)*
- *FORTE IMPRESSION DE VERTICALITÉ*
- *VILLAGES RARES ET PITTORESQUES*
- *VÉGÉTATION MÉDITERRANÉENNE MONTAGNARDE (GARRIGUE, RÉSINEUX)*
- *RUISSEAUX À RÉGIME TORRENTIEL*
- *ALTERNANCE DE FORÊTS DENSES (UBAC) ET DE PELÉES SÈCHES (ADRET)*
- *SCÉNOGRAPHIE DE PLUSIEURS ROUTES (HAIES DE BUIS TAILLÉS, MURETS DE PIERRE..)*

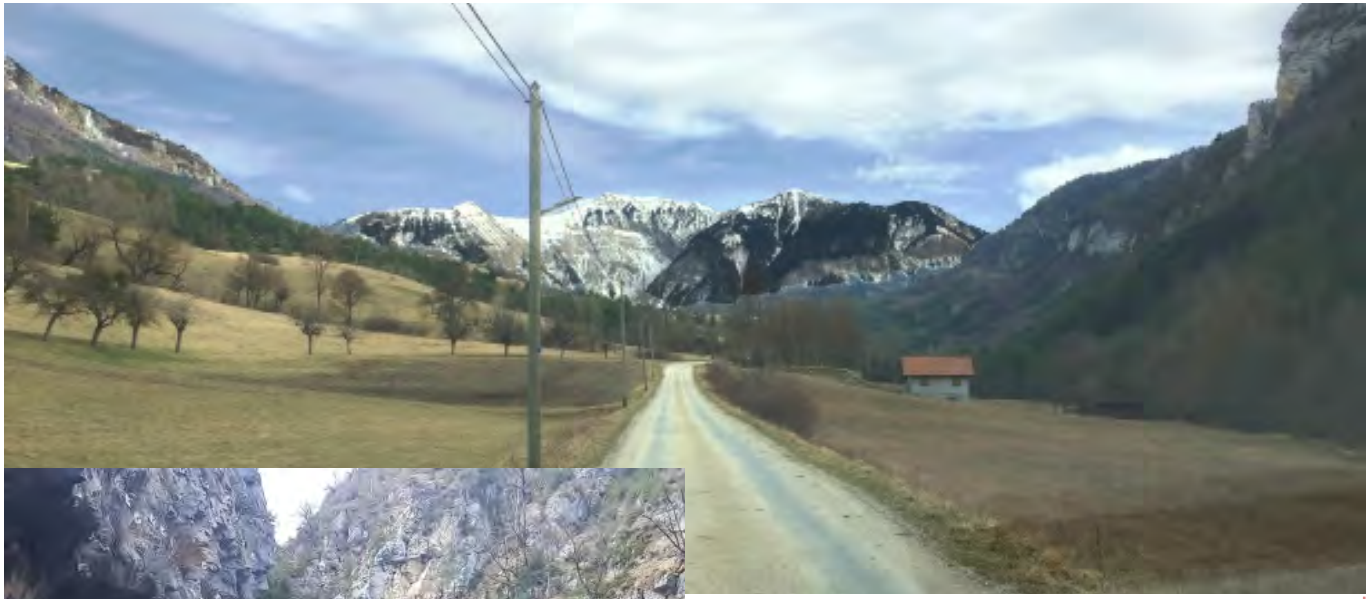

GORGES DES GÂTS, CHATILLON-EN-DIOIS

CUVETTE DE GLANDAGE

LE BASSIN DU BEZ

UN ESPACE DE TRANSITION VÉGÉTALE

- *EN DESSOUS DE 1000M : TAILLIS DE CHÊNES PUBESCENTS ET PINS SYLVESTRES, LANDES DE GENEVRIERS, GENÊTS, LAVANDES, THYMS...*
- *DE 1000M À 1800M: FORÊTS DE SAPINS, PINS NOIRS D'AUTRICHE, HÊTRES ET PINS SYLVESTRES*
- *AU DESSUS DE 1800M : PELOUSES SUBALPINES, PARSEMÉES DE QUELQUES PINS CROCHET, MÉLÈZES ET ÉPICÉAS*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *UNE OCCUPATION AGRICOLE - PASTORALISME EN PERTE DE VITESSE*

=> ABANDON DES PÂTURAGES, FERMETURE DES PAYSAGES, EMBROUSSAILLEMENT DES PENTES, SENSIBILITÉ AUX INCENDIES

- *UNE FORÊT EXPLOITÉE AVEC DE NOMBREUSES SAILLIES (PISTES) AU MILIEU DES BOIS*
- *UNE PRESSION TOURISTIQUE (RÉSEAU DENSE D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES, NOMBREUX REFUGES, ESCALADES...)*
- *SENSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURISATION DES ROUTES / SIGNALÉTIQUES ROUTIÈRES / AIRES DE STATIONNEMENT*

L'AVANCÉE DE LA FORÊT À GLANDAGE (EN ARRIÈRE PLAN) ENTRE 1930 ET 2019

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *LES BOISEMENTS MÉDITERRANÉENS ENSEMENCENT PEU À PEU LES PRÉS PENTUS*
- *EN DEHORS DE RD93, UN TERRITOIRE EN CUL DE SAC*
- *LE RELIEF AVEC DÉCOUVERTES SINUEUSES : OUVERTURE / FERMETURE DE VUES, ALTERNANCE DE FORÊTS FRAICHES ET DE REPLATS CHAUDS ET VENTÉS*
- *DES PENTES AU COUVERT BOISÉ DENSE*
- *DES REPLATS CULTIVÉS OU PATURÉS LE LONG DES RIVIÈRES, AVEC DEES VILLAGES PERCHÉS*
- *VILLAGES RAMASSÉS ET FERMES ISOLÉES DE PIERRES CALCAIRES APPARENTES*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *UNE DYNAMIQUE DE RÉHABILITATION DE VIEILLES FERMES (PRESSION RÉSIDENTIELLE SECONDAIRE)*
- *UNE FERMETURE DES PAYSAGES LIÉES À L'AVANCÉE DE LA FORÊT ET L'EMBROUISSAILLEMENT DE PÂTURAGES, DIMINUTION DES PRATIQUES PASTORALES & RISQUES D'INCENDIE*
- *UNE PRESSION D'INSTALLATIONS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES OU SUR LES RESSOURCES (ÉOLIEN, PARC PHOTOVOLTAÎQUE)*
- *DES TROUÉES MULTIPLES AVEC LES PISTES FORESTIÈRES*

HAUT-CHARENS

ROUTE DE MISCON

CUVETTE DE VALDRÔME

LA VALLÉE DE LA ROANNE & LE VAL D'OULE

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *UNE VALLÉE CERNÉE DE MONTAGNES BOISÉES (800-1200M)*
- *UN RELIEF SCULPTÉ PAR L'ÉROSION, PARSEMÉ DE CHAMPS DE LAVANDES*
- *VILLAGES RETIRÉS AVEC DES FERMES ISOLÉES*
- *TERRES ARIDES À INFLUENCE MÉDITERRANÉENNE, FORÊTS DE CHÊNES BLANCS ET GARRIGUES*
- *ROUTES SINUEUSES OFFRANT DES POINTS DE VUE REMARQUABLES*
- *AGRICULTURE CONFINÉE SUR DE RARES REPLATS*
- *DES RUINES ÉPARSES*
- *VAL D'OULE AVEC NOYERAIES, DISTILLERIES*
- *PLAN D'EAU DE RÉMUZAT COMME ATTRAIT TOURISTIQUES*
- *GÉOMORPHOLOGIE, CLIMAT ET ABSENCE DE SOURCE : UNE EXPLOITATION AGRICOLE DIFFICILE, DES CULTURES SÈCHES (LAVANDE, ÉLEVAGE)*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *DÉPRISE AGRICOLE SUR LES RELIEFS DIFFICILES ; DÉVELOPPEMENT DE LA GARRIGUE (RISQUE INCENDIE)*
- *RESTAURATION & TOURISME DISPARATE*
- *PRESSION DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES ET PHOTOVOLTAIQUES*

VALLÉE DE LA ROANNE, PRADELLE

VAL D'OULE, LA MOTTE-CHALANCON

La vallée de la Roanne

Haute vallée de la Roanne : noyers et marnes, Drêvoux, Saint-Nazaire-le-Désert

La Roanne, Pradelle

RD 140, gorges d'Aucelon

Haut plateau de Volvent

Vallée de Brette

LE VAL D'OULE

COL DE PRÉMOL, PORTE D'ENTRÉE SUR LE VAL D'OULEE

LA CUVETTE DE CHALANCON

VALLÉE D'ARNAYON ET SES GORGES

MOYENNE VALLÉE DE L'OULE :

LES AUMAS, ROTTIER

ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ

- *PUISSANCE ROCAILLEUSE DES HAUTS SOMMETS (PICS ALPINS, COL DE LA CROIX HAUTE, COL DE GRIMONE),*
- *BOCAGES DE GRÈVES EMPIERRÉS,*
- *ALPAGES COLONISÉS PAR DES FORÊTS DE PINS*
- *VALLON DE LA JARJATTE*
- *VISION CIRCULAIRE DE TOUT LE VAL DEPUIS LUS-LA-CROIX-HAUTE*

MUTATIONS / ÉVOLUTIONS

- *FORT IMPACT DU TOURISME & DES DIMENSIONS COMMERCIALES (PUBLICITÉ), LE LONG DE RN75*
- *DISPERSION DE BÂTIS CONTEMPORAINS DANS LES PRAIRIES*
- *TRANSFORMATION IMPORTANTE DE L'ARCHITECTURE*
- *MOINDRE ENNEIGEMENT / RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE (TRANSFORMATION PAYSAGE NATUREL & FRICHES TOURISTIQUES ?)*
- *RISQUE DE MITAGE*

DES SILHOUETTES DE VILLAGE ET ENSEMBLES «URBAINS» REMARQUABLES(CENTREMÉDIÉVAL DE CHÂTILLON, PONTAIX...)
=> PLUSIEURS IMPLANTATIONS SUR DES ÉPERONS ROCHEUX OU EN VERROUS DE CLUSES

DES CENTRES-VILLAGES DE PIERRE CALCAIRE À L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE GLOBALEMENT PRÉSERVÉE

PEU DE CONSTRUCTIONS RÉALISÉES DEPUIS UN SIÈCLE

UN PATRIMOINE DU QUOTIDIEN PARTICULIÈREMENT VISIBLE (PEU TRANSFORMÉ, OU BIEN RÉHABILITÉ) ET PERCEPTIBLE DE L'EXTÉRIEUR DES VILLAGES

DES VILLAGES DE PIERRE CALCAIRE

CHÂTILLON-EN-DIOIS

SAINT-ROMAN

5 MORPHOLOGIES OU MODES D'ORGANISATION DES VILLAGES

=> PROBLÉMATIQUES DE STRUCTURATION (COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE), DECENTRALITÉS ET DE MODES D'ÉVOLUTION DES SECTEURS URBANISÉS

VILLAGES DISPERSÉS

ARNAYON

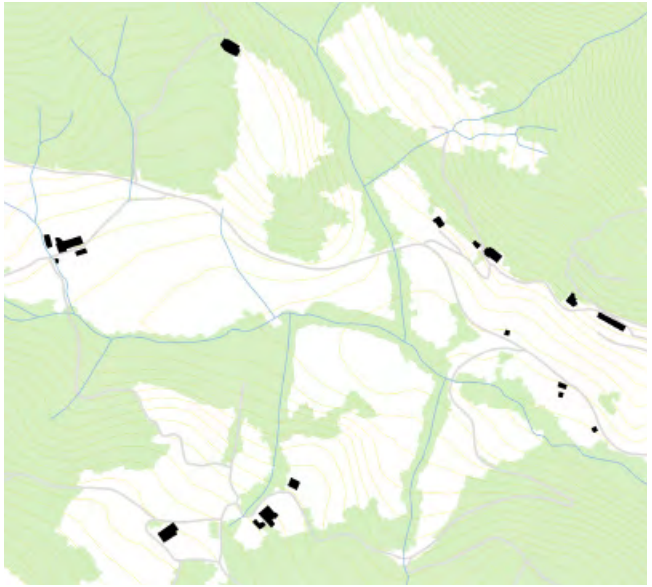

VILLAGES AGGLOMÉRÉS

LESCHES-EN-DIOIS

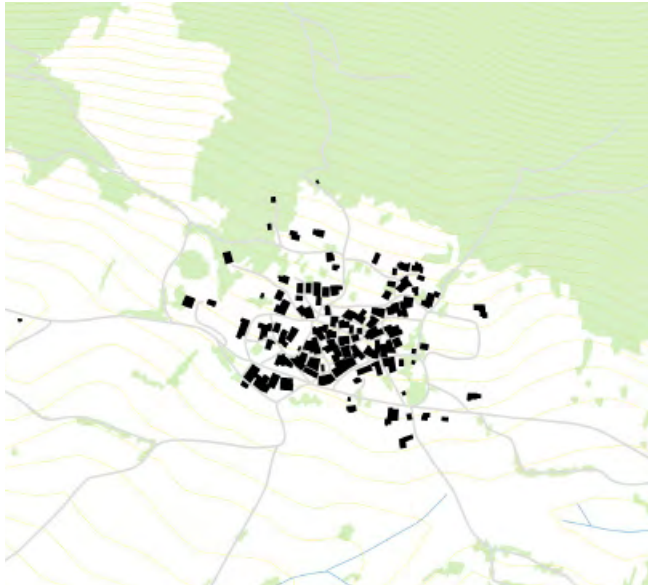

VILLAGES RUES (OU LINÉAIRES)

BEAUMONT-EN-DIOIS

VILLAGES CIRCULAIRES

LA MOTTE CHALANCON

VILLAGES MAILLÉS

CHÂTILLON-EN-DIOIS

UNE PERTURBATION DE LA LECTURE DES ENSEMBLES URBAINS

URBANISATION PAVILLONNAIRE OU INDIGENTE SUR LES AXES-PERSPECTIVES (ENTRÉE DE VILLAGE, ESPACES DE MISE EN SCÈNE)

DES TRANSFORMATIONS LOURDES DE LA TOPOGRAPHIE

APPARITION DE «BERLINOISES» (BÉTON DE CIMENT) POUR LES MURS DE SOUTÈNEMENT

RECOUBEAU-JANSAC

SAINT-ROMAN

UN TERRITOIRE DE TRANSITION DE TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ARCHÉTYPALES

RAPPORT À LA TOPOGRAPHIE (ALTIMÉTRIE, LIGNE DE TOIT...) - FAÇADES (FORMES & MATÉRIAUX)

BÂTIS «PROVENÇAUX»

POYOLS

- *VALLÉE, MOYENNE MONTAGNE,*
- *ORDONNANCEMENT RÉGULIER - HAUTEURS DÉCROISSANTES*
- *VOLETS DE COULEUR PASTEL*

BÂTIS «MONTAGNARDS»

LUS-LA-CROIX-HAUTE

- *HAUTE VALLÉE DU BUËSCH, PROXIMITÉ DU VERCORS, ÉTAGEMENT MONTAGNARD*
- *BÂTIMENTS MASSIFS*

MAISONS DE MAÎTRE & BÂTIS «RÉPUBLICAINS»

- *MAIRIES, ÉCOLES, BÂTIS DU XIXÈME CONSTRUITS LE LONG DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION*

UN TERRITOIRE DE TRANSITION DE TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ARCHÉTYPALES

FAÇADES (FORMES & MATÉRIAUX)

BÂTIS «PROVENÇAUX»

BOULC

- *MOELLONS GROSSIERS DE TAILLE DISPARATE*
- *CONTREFORTS*

BÂTIS «MONTAGNARDS»

LUS-LA-CROIX-HAUTE

- *SOUVENT MONO-ORIENTATION (ADRET)*

MAISONS DE MAÎTRE & BÂTIS «RÉPUBLICAINS»

- *PIERRES DE TAILLE, BRIQUES...*

UN TERRITOIRE DE TRANSITION DE TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ARCHÉTYPALES

TOITURES (FORMES & MATÉRIAUX)

BÂTIS «PROVENÇAUX»

- *FAIBLE PENTE DE TOIT*
- *UN OU DEUX VERSANTS*
- *TUILES CANAL*

CABANON DE VIGNES, BERGERIE SUR LES HAUTEURS...

BÂTIS «MONTAGNARDS»

- *PENTE PLUS FORTE*
- *DEUX VERSANTS*
- *DEMI-CROUPE*
- *TUILES EN ÉCAILLE DU DAUPHINÉ & ARDOISE DES ALPES DU SUD*

MAISONS DE MAÎTRE & BÂTIS «RÉPUBLICAINS»

- *TOITURE À 4 PANS*

DES ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ RÉCURRENTS

- ESCALIERS EXTÉRIEURS COUVERTS PAR LES DÉBORDS DE TOITURE
- GÉNOISES
- BALCONS & FERRONNERIE
- PORTES ET PORCHES (GRANDE DIVERSITÉ)
- FONTAINES
- VIOLS, RUELLES...

+LESTYPOLOGIESARCHITECTURALES SPÉCIFIQUES

- MAGNANERIES
- BATIS VITICOLES

DES MUTATIONS EN COURS

- TERRASSES - MURS - MURETS DE PIERRE REMPLACÉS PAR DES SOUTÈNEMENTS EN BÉTON,
- DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES OUVERTURES (PORTES, FENÊTRES),
- LES EXTENSIONS «LÉGÈRES» (VÉRANDAS...)
- INTÉGRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (PHOTOVOLTAÏQUE...)
- L'EMPLOI DE NOUVEAUX MATÉRIAUX

DES MUTATIONS EN COURS

- TERRASSES - MURS - MURETS DE PIERRE REMPLACÉS PAR DES SOUTÈNEMENTS EN BÉTON,
- DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES OUVERTURES (PORTES, FENÊTRES),
- LES EXTENSIONS «LÉGÈRES» (VÉRANDAS...)
- INTÉGRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (PHOTOVOLTAÏQUE...)
- L'EMPLOI DE NOUVEAUX MATÉRIAUX

1 RUE, 1 MÊME TYPOLOGIE, 4 MATÉRIAUX DE COUVERTURE => IDENTITÉ ?

UN PATRIMOINE VERNACULAIRE MULTIPLE ET D'INTÉRÊT DANS CHAQUE VILLAGE (ÉGLISE, CHÂTEAU, CIMETIÈRE PROTESTANT, FONTAINE...)

+ DES ENSEMBLES URBAINS REMARQUABLES

... MAIS TRÈS PEU PROTÉGÉS

PATRIMOINE VERNACULAIRE

ANCIEN CHÂTEAU DE BEAURIÈRES

ÉGLISE LESCHES-EN-DIOIS

CENTRE DE CHÂTILLON-EN-DIOIS

TOUR, HAUT DE CHARENS

CIMETIÈRE PROTESTANT À VALDRÔME

DES MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE CONCENTRÉES À DIE :

- **UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**
- **UNE VINGTAINE D'ÉDIFICES ET SITES CLASSÉS OU INSCRITS (LA MOITIÉ À DIE)**
- **DES ZONES DE PRÉSOMPTION ARCHÉOLOGIQUE QUI S'ÉGRÈNENT LE LONG DE LA DRÔME**

ANCIENNE COMMANDERIE DES TEMPLIERS À LUS-LA-CROIX-HAUTE (XI-XIIÈME SIÈCLE)

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS

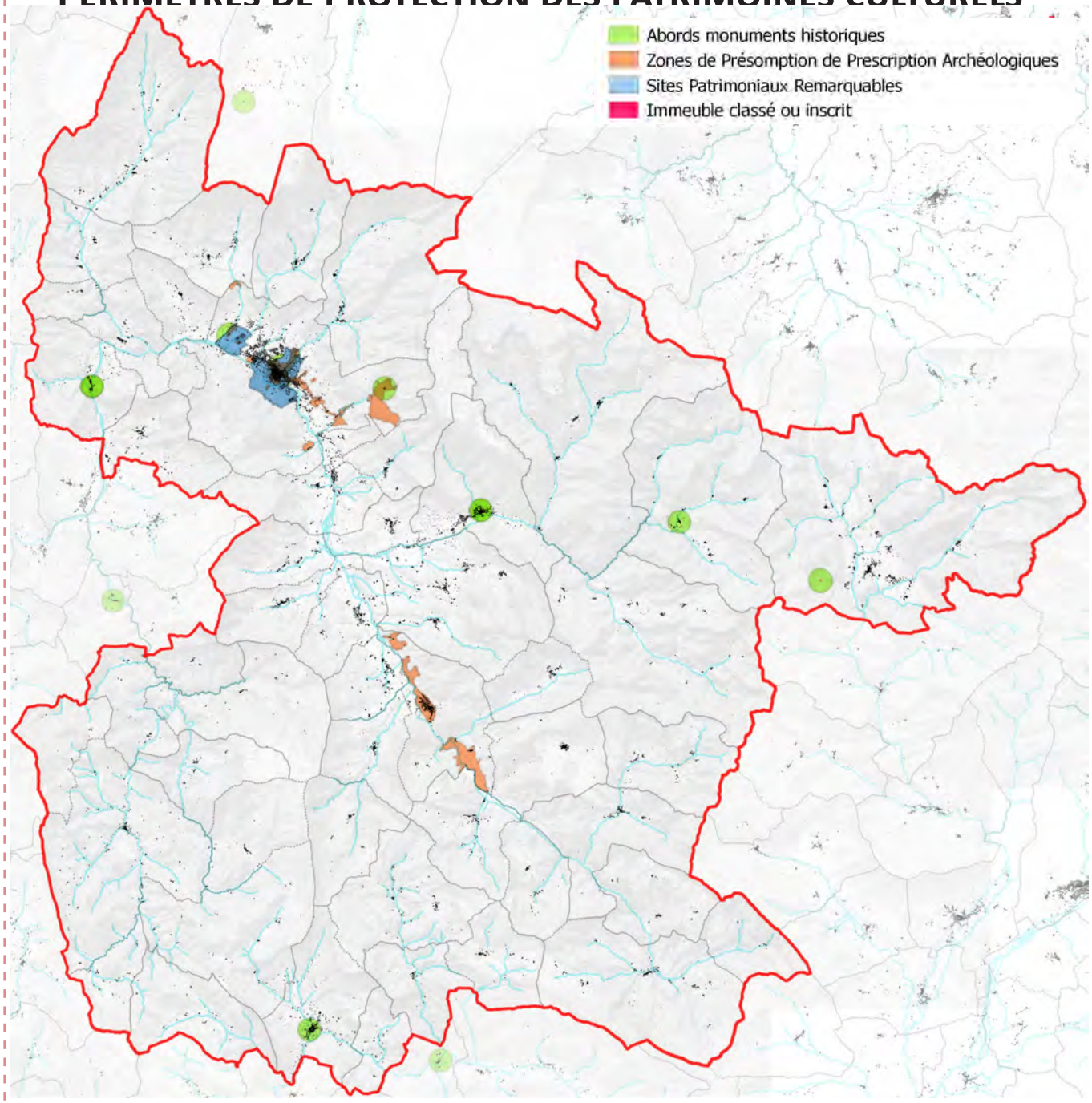
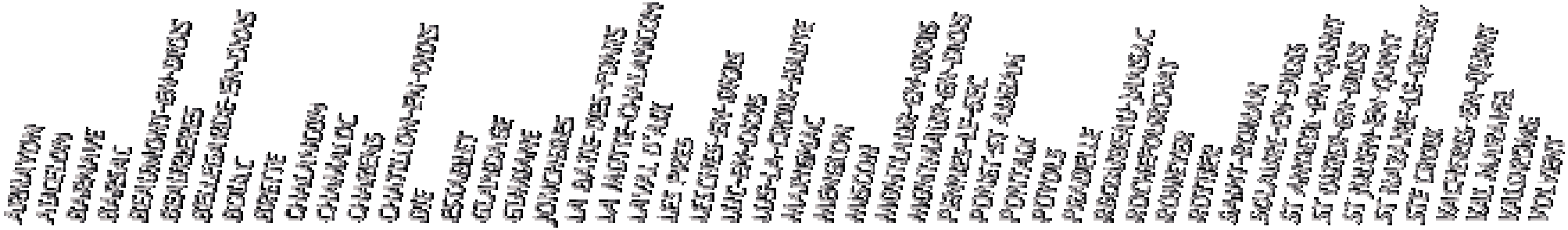
merci de votre attention